
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 22 septembre 2025
13 h**

**Séance tenue le lundi 22 septembre 2025 – 13 h
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

(À moins d'indication autre, les personnes élues inscrites ci-dessous sont présentes physiquement dans la salle du conseil)

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Aneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, M. Doug Hurley, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier (**par téléconférence**), M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Magda Popeanu

AUTRES PRÉSENCES :

M. Benoit Dagenais, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
M. Simon Bélanger-Gagnon, Analyste-rédacteur

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du traité de la Grande Paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha:ka* (Mohawk) de son hospitalité sur ce territoire non cédé ».

Au nom du conseil municipal, Mme Musau Muele rend ensuite hommage à deux personnalités ayant marqué la métropole. Elle souligne d'abord la contribution exceptionnelle de M. René Homier-Roy, journaliste et animateur montréalais décédé le 14 septembre 2025, qui a consacré plus de 60 ans à faire rayonner la culture québécoise à travers les médias, notamment à Radio-Canada et à La Presse. Elle rappelle son rôle marquant à la radio et à la télévision, sa passion pour les arts et sa contribution à plusieurs publications et émissions culturelles.

Puis, elle rend également hommage à M. Louis Sabourin, figure de proue du monde universitaire et des relations internationales au Québec, qui consacra sa carrière à la coopération internationale et à la formation de plusieurs générations de leaders à travers le monde. Elle souligne son rôle de fondateur du Conseil des relations internationales de Montréal et du Groupe d'étude, de recherche et de formation internationales, ainsi que ses fonctions auprès de l'OCDE, de l'ONU, de l'UNESCO et de la Banque mondiale. Son engagement lui aura valu plusieurs distinctions, notamment l'Ordre national du Québec, l'Ordre du Canada et l'Ordre de Montréal.

Au nom de tous les membres du conseil, Mme Musau Muele adresse de sincères condoléances aux familles des défunts et invite l'assemblée à observer un moment de réflexion.

La présidente du conseil poursuit avec les célébrations internationales du mois de septembre, dont :

- 10 septembre : Journée mondiale de la prévention du suicide
- 15 septembre : Journée internationale de la démocratie
- 21 septembre : Journée internationale de la paix
- 23 septembre : Journée de la visibilité bisexuelle
- 23 septembre : Journée internationale des langues des signes
- 30 septembre : Journée nationale de la vérité et de la réconciliation

Elle enchaîne avec la liste des anniversaires des personnes élues pour le mois de septembre et leur souhaite une heureuse fête en les nommant :

Mme Christine Black, M. Alain Vaillancourt, M. Dominic Perri, M. Sylvain Ouellet, Mme Alba Zuniga Ramos, Mme Caroline Bourgeois, M. Alex Norris, M. Luc Rabouin, M. Benoit Langevin et Mme Julie Roy.

Avant de débiter les travaux, Mme Musau Muele invite la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, et le chef de l'Opposition officielle, M. Aref Salem, à prendre la parole.

La mairesse de Montréal tient à souligner le lancement de la 50^e campagne Centraide et de la Croix-Rouge du personnel de la Ville de Montréal, qui se déroule du 29 septembre au 5 octobre 2025. Elle rappelle l'engagement soutenu du personnel et des personnes élues envers les causes sociales, notamment par leur participation à des activités comme la marche et la course du 2 octobre. De plus, Mme Plante mentionne que la campagne précédente a permis de recueillir plus de 1,2 million de dollars et espère que la campagne de cette année connaîtra autant de succès. Pour sa part, M. Salem appuie cet appel, saluant le travail de Centraide et de la Croix-Rouge, et partage son expérience comme bénévole. Il insiste sur l'importance de la solidarité de tous et toutes pour soutenir les personnes vulnérables.

La présidente du conseil remercie les membres pour leur attention, déclare la séance ouverte et souhaite d'excellents travaux à toutes et à tous.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 13 h 12, la présidente du conseil appelle la rubrique « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

M. Aref Salem	<i>Commentaires d'encouragement du chef de l'opposition officielle, à tous et toutes, au regard de la campagne électorale municipale qui s'amorce.</i>
Mme Chantal Rossi	<i>Pas de question de la leader de l'opposition officielle.</i>
<p><u>Question de :</u> M. Richard Deschamps</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Maja Vodanovic</p>	Déneigement et suivi de sa question à savoir qui va payer le chargement de la neige du 5 février dernier dans l'arrondissement de LaSalle / Est-ce que M. Rabouin va pouvoir renverser la décision de l'Administration qui demande à l'arrondissement de LaSalle d'assumer les frais de cette première journée de chargement de la neige?
<p><u>Question de :</u> M. Alan DeSousa</p> <p><i>Non répondue</i></p>	Questionne la décision de l'Administration de ne pas rembourser cette première journée de déneigement du 5 février 2025 qui affecte également l'arrondissement de Saint-Laurent

N'ayant plus d'autres questions, la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 13 h 20.

03 – Ordre du jour et procès-verbal

À 13 h 20, la présidente du conseil appelle la rubrique « Ordre du jour et procès-verbal » et cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

CM25 1066

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 22 septembre 2025, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée, en retirant le point 30.21.

Adopté à l'unanimité.

03.01

Le leader de la majorité, M. François Limoges, informe les membres du conseil à l'effet que la séquence de l'ordre du jour sera modifiée afin d'étudier le point 15.05 vers 17 h 15 en raison de la présence d'invités au balcon. De plus, pour une raison d'ordre technique, il annonce que l'étude des points 20.32 et 20.33 sera reportée après l'adoption du point 30.17 de l'ordre du jour.

CM25 1067

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 25 août 2025, à 13 h

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 25 août 2025, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 18 septembre 2025 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CM25 1068

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 9 septembre 2025, à 14 h

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 9 septembre 2025, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 18 septembre 2025 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

À 13 h 22, la présidente du conseil appelle la rubrique « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 04.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) pour la période du 1^{er} au 31 août 2025
 - 04.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 31 août 2025
 - 04.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 31 août 2025
-

CM25 1069

Dépôt de la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la treizième année d'activité (2023) - Rapport et recommandations »

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats « Bilan de la treizième année d'activité (2023) : rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

04.04 1259902013

CM25 1070

Dépôt de la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente de la présidence du conseil sur son document intitulé « Étude des mécanismes de signalement et de traitement des plaintes en matière d'inconduites et de harcèlement concernant les personnes élues - Rapport et recommandations »

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente de la présidence du conseil « Étude des mécanismes de signalement et de traitement des plaintes en matière d'inconduites et de harcèlement concernant les personnes élues : rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

04.05 1259902012

05 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

À 13 h 22, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements ».

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 5.01 Résolution CA25 28 158 du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève - Motion visant à demander l'enfouissement des fils électriques le long du boulevard Gouin Ouest et sur la rue Paiement, dans le district de Sainte-Geneviève, arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève
-

06 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

À 13 h 23, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Par Mme Ericka Alneus

Dépôt d'une réponse de Mme Ericka Alneus à Mme Chantal Rossi (relativement à ses questions concernant le point 80.01 (20.80) du conseil municipal du 25 août 2025)

Par Mme Maja Vodanovic

Dépôt d'une réponse de Mme Maja Vodanovic à M. Richard Deschamps (relativement à sa question concernant les frais liés au déneigement initié par l'arrondissement de LaSalle)

Par Mme Sophie Mauzerolle au nom de Mme Magda Popeanu

Dépôt d'une réponse de Mme Sophie Mauzerolle, pour Mme Magda Popeanu, à M. Aref Salem (relativement à ses questions concernant le point 7.05 du conseil municipal du 25 août 2025)

07 – Dépôt

À 13 h 23, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt ».

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 07.01 Dépôt du rapport sur l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du jeudi 28 août 2025, à 16 h
-

CM25 1071

Dépôt du rapport d'activités 2024 de chacun des comités consultatifs suivants : Comité Jacques-Viger, Conseil du patrimoine de Montréal et Comité consultatif en reconnaissance

- 1- Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel d'activités 2024 du Comité Jacques-Viger, conformément à l'article 21 du Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022), et le conseil en prend acte;
- 2- Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel d'activités 2024 du Conseil du patrimoine de Montréal, conformément à l'article 18 du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) et le conseil en prend acte;
- 3- Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel d'activités 2024 du Comité consultatif en reconnaissance, conformément à l'article 28 du Règlement sur le Comité consultatif en reconnaissance (22-044) et le conseil en prend acte.

07.02 1259672001

CM25 1072

Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2024 / Approuver la transmission du formulaire de l'usage de l'eau potable au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan de l'usage de l'eau potable 2024, constituant une exigence de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, et le conseil en prend acte.

07.03 1257404001

CM25 1073

Dépôt du Bilan des réalisations 2024 en accessibilité universelle et de la liste des actions suivies en 2025

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan des réalisations 2024 en accessibilité universelle et de la liste des actions suivies en 2025, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.04 1258538001

CM25 1074

Dépôt du Rapport du Conseiller à l'éthique et à la déontologie de la Ville de Montréal pour les années 2021 à 2024

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Rapport du conseiller à l'éthique et à la déontologie de la Ville de Montréal pour les années 2021 à 2024, et le conseil en prend acte.

07.05 1259163003

CM25 1075

Dépôt du Plan directeur du parc Jeanne-Mance et de la côte Placide

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Plan directeur du parc Jeanne-Mance et de la côte Placide, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.06 1250157001

CM25 1076

Bilan de l'administration Plante 2017-2025

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan de l'administration Plante 2017-2025, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.07

CM25 1077

Dépôt du rapport de mi-année 2025 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose rapport de mi-année 2025 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal et le conseil en prend acte.

07.08

08–Dépôt de rapports des commissions du conseil

À 13 h 59, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de rapports des commissions du conseil ».

CM25 1078

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Étude du rapport annuel de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 - Rapport et recommandations »

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Étude du rapport annuel de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 - Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

08.01

11 - Dépôt de pétitions

À 13 h 59, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition déposée

15 – Déclaration / Proclamation

À 13 h 59, la présidente du conseil appelle la rubrique « Déclaration / Proclamation ».

CM25 1079

Déclaration demandant une révision du cadre normatif du Fonds régions et ruralité

Attendu que le Fonds régions et ruralité (FRR), délégué par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), constitue l'un des principaux leviers pour soutenir l'occupation, la vitalité et le développement des territoires, notamment par le financement de projets structurants, la coopération intermunicipale, la vitalisation des milieux de vie et l'accès aux commerces de proximité, en partenariat avec les MRC et les municipalités;

Attendu que le FRR finance des organismes ayant un impact structurant sur le développement du territoire de l'agglomération de Montréal, dont les six organismes du réseau PME MTL, Concertation régionale de Montréal (C-MTL), Montréal - Métropole en Santé et le Conseil d'économie sociale de l'île de Montréal (CESIM);

Attendu que ces organismes, essentiels à l'écosystème montréalais qu'ils soutiennent, contribuent de façon déterminante à l'atteinte des objectifs liés aux priorités du volet 2 du FRR : le développement territorial;

Attendu que le MAHM a annoncé des modifications au cadre normatif du FRR, entrées en vigueur le 1^{er} avril 2025, et que celles-ci entraînent certains ajustements notamment dans les critères d'admissibilité au Fonds, les sources de financement et les limites de frais administratifs;

Attendu que ces nouvelles contraintes engendrent une réduction de la capacité des organismes bénéficiaires à fournir leurs services et fragilisent l'écosystème qu'ils contribuent à structurer et à dynamiser;

Attendu qu'une importante réflexion doit être menée par les organismes bénéficiaires du FRR afin d'identifier des solutions permettant de se conformer aux nouvelles exigences, et que ces solutions nécessitent des efforts de concertation et d'arbitrage ainsi qu'un délai adéquat pour leur mise en œuvre;

Attendu que la situation est d'autant plus préoccupante pour le CESIM et C-MTL, car ces deux organismes ne bénéficient pas de l'année de transition, menant au 1^{er} avril 2026, qui leur aurait permis de s'adapter aux nouvelles normes;

Attendu que cette situation suscite de vives inquiétudes au sein de l'ensemble du réseau, en particulier pour C-MTL, dont la poursuite des opérations est compromise par les nouvelles exigences qui pourraient entraîner la cessation imminente de la grande majorité de ses activités;

Attendu que C-MTL soutient des programmes et des initiatives tels que le Groupe des Trente, le Réseau jeunes femmes leader et Cité Elles MTL qui favorisent l'engagement et l'inclusion des jeunes, des femmes et des personnes issues de la diversité dans les instances, tandis que le CESIM fait la promotion et soutient le développement des entreprises et les projets d'économie sociale sur le territoire montréalais;

Attendu que ces organismes jouent un rôle crucial dans la vitalité économique de la Ville de Montréal et qu'ils méritent plus de temps et de flexibilité pour s'adapter aux nouvelles exigences du cadre normatif afin de poursuivre leurs activités essentielles tout en demeurant éligibles au FRR;

Attendu que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a également exprimé ses préoccupations concernant les répercussions du nouveau cadre normatif du FRR sur le financement et l'autonomie des organismes locaux de ses ville-membres;

Il est proposé par Mme Alia Hassan-Cournol

appuyé par M. Jocelyn Pauzé
Mme Valérie Plante
Mme Émilie Thuillier
M. Benoit Dorais

Mme Caroline Bourgeois
Mme Ericka Alneus
M. Robert Beaudry
Mme Josefina Blanco
Mme Marie-Andrée Mauger
Mme Sophie Mauzerolle
M. Luc Rabouin
M. Alain Vaillancourt
Mme Maja Vodanovic
Mme Gracia Kasoki Katahwa
Mme Laurence Lavigne Lalonde
Mme Marianne Giguère
Mme Despina Sourias
M. Alex Norris
M. François Limoges
Mme Virginie Journeau
M. Éric Alan Caldwell
Mme Dominique Ollivier
M. Pierre Lessard-Blais
Mme Marie Plourde
Mme Véronique Tremblay
M. Sterling Downey
Mme Vicki Grondin
M. Sylvain Ouellet
Mme Nathalie Goulet
M. Peter McQueen
Mme Lisa Christensen
M. Jérôme Normand
Mme Julie Roy
M. Aref Salem
Mme Chantal Rossi
Mme Alba Zuniga Ramos
M. Benoit Langevin
Mme Stephanie Valenzuela
M. Alan DeSousa
Mme Mary Deros
Mme Christine Black
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Catherine Clément-Talbot
Mme Angela Gentile
M. Dominic Perri
M. Laurent Desbois
M. Sonny Moroz
Mme Effie Giannou
M. Giovanni Rapanà
M. Michel Bissonnet
M. Josué Corvil
Mme Vana Nazarian
M. Doug Hurley
Mme Nancy Blanchet
M. Richard Deschamps
Mme Laura Palestini
M. Luis Miranda
Mme Andrée Hénault
M. Serge Sasseville
M. Craig Sauvé

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- réclame au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au Conseil du trésor qu'une période transitoire allant jusqu'au 1^{er} avril 2027 soit accordée à l'ensemble des organismes bénéficiaires du FRR afin qu'ils puissent diversifier leurs sources de financement, revoir leurs opérations et leurs dépenses et trouver des solutions viables dans le but de poursuivre leurs activités essentielles respectives en toute conformité;
- 2- réitère son entière collaboration et son soutien aux organismes afin qu'ils puissent répondre aux nouvelles exigences du FRR.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la conseillère Alia Hassan-Cournol pour la présentation de la Déclaration.

Mme Hassan-Cournol présente cette déclaration pour mettre en lumière les impacts préoccupants du nouveau cadre normatif du Fonds régions et ruralité (FRR), volet 2, sur plusieurs organismes partenaires de la Ville, notamment le réseau PME Montréal, Concertation Montréal, le Conseil d'économie sociale de l'île de Montréal et Montréal – Métropole en santé. Elle précise que les nouvelles règles limitent les subventions à un maximum de 500 000 \$ et à 80 % des dépenses admissibles, tout en requalifiant les contributions comme aides gouvernementales, sauf dans le cadre d'ententes sectorielles.

Elle soutient que ces changements compromettent la pérennité des organismes concernés, nuisent à la vitalité économique, sociale et démocratique de la métropole, et affectent également d'autres municipalités et MRC du Québec. Elle demande, au nom des membres du conseil, que le gouvernement du Québec, le Conseil du trésor et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation instaurent un moratoire sur l'application du nouveau cadre et révisent les critères normatifs du FRR.

La présidente du conseil la remercie et cède la parole à la conseillère Alba Zuniga Ramos.

D'entrée de jeu, Mme Zuniga Ramos joint sa voix à cette Déclaration en affirmant que les enjeux soulevés dépassent les considérations partisans. Elle souligne notamment l'importance de Concertation Montréal dans la promotion de la participation citoyenne, de la diversité et de la représentativité des femmes issues des minorités visibles au sein des instances municipales. Elle réitère que ces organismes sont des partenaires essentiels de la Ville de Montréal et demande au gouvernement provincial de revoir les exigences du nouveau cadre normatif du FRR.

La présidente du conseil la remercie et cède la parole au conseiller Richard Deschamps.

M. Deschamps exprime son appui sans réserve à la déclaration, rappelant son attachement de longue date à Concertation Montréal et au réseau PME Montréal. Il souligne l'incohérence de ces changements, alors même que le financement de Concertation Montréal vient d'être renouvelé pour trois ans. Finalement, il invite l'ensemble des membres du conseil à appuyer unanimement la déclaration.

La présidente du conseil le remercie pour son intervention, puis elle confirme les noms de tous les membres présents du conseil municipal à titre d'appuyeurs-es à cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM25 1080

Déclaration à l'occasion de la Journée nationale de reconnaissance des pompiers et pompières

Attendu que la Journée nationale des pompiers et pompières est célébrée chaque année au Québec, le premier dimanche du mois d'octobre, et a pour but de souligner le rôle essentiel de ces femmes et de ces hommes qui veillent à la sécurité de la population;

Attendu que les membres du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sont appelés à intervenir dans des situations d'urgence variées et complexes, agissant non seulement lors d'incendies et de sauvetages nautiques, mais aussi comme premiers répondants lors d'urgences médicales, de catastrophes naturelles et d'autres événements mettant en péril la vie humaine;

Attendu que ces interventions exposent quotidiennement les pompiers et pompières à des risques importants pour leur santé et leur sécurité et qu'il est essentiel de leur assurer des équipements de protection conformes et un environnement de travail sécuritaire;

Attendu que le Service de sécurité incendie de Montréal est l'un des plus importants services incendie au Canada, comptant plus de 2 700 membres répartis dans 66 casernes qui ont répondu à près 130 000 interventions l'an dernier;

Attendu que de nombreux pompiers et pompières de Montréal ont perdu la vie, notamment dans le cadre de leurs fonctions ou en lien avec des maladies professionnelles, un rappel douloureux du sacrifice ultime que représente cette profession;

Attendu que la population montréalaise bénéficie, grâce au dévouement, au courage et au professionnalisme des pompiers et pompières, d'un filet de sécurité indispensable qui protège les vies, les biens et le patrimoine collectif;

Attendu qu'il est important de reconnaître l'apport inestimable de ces travailleuses et travailleurs de première ligne, dont le service contribue au mieux-être, à la résilience et à la solidarité de la métropole;

Il est proposé par Mme Valérie Plante
appuyé par M. Alain Vaillancourt

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- souligne, à l'occasion de la Journée nationale de reconnaissance des pompiers et pompières, l'engagement et le courage exemplaire des pompiers et pompières du Service de sécurité incendie de Montréal;
- 2- exprime sa gratitude et sa reconnaissance à toutes celles et ceux qui, par leur travail et leur sacrifice, contribuent à protéger la vie, la santé et la sécurité de la population;
- 3- réaffirme son engagement à appuyer les pompiers et pompières dans l'exercice de leurs fonctions, à leur fournir les équipements et les ressources nécessaires à leur sécurité et à travailler de concert avec elles et eux afin que les conditions d'exercice reflètent les responsabilités uniques et les risques particuliers de la profession.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

La mairesse Valérie Plante salue les personnes présentes au balcon et rappelle que le 6 octobre prochain, comme chaque premier dimanche du mois d'octobre, souligne la Journée nationale de reconnaissance des pompiers et pompières. Elle dit notamment qu'à Montréal, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) compte plus de 2 700 membres qui sauvent des vies quotidiennement et qui sont intervenus près de 130 000 fois l'année dernière. Mme Plante indique que leur rôle ne se limite pas aux incendies, ils répondent aussi aux urgences médicales, aux catastrophes naturelles, aux sauvetages nautiques et à tout événement mettant des vies en danger. Elle reconnaît que leur courage est immense et que leur mission demeure essentielle pour la sécurité des Montréalaises et Montréalais.

De plus, la mairesse de Montréal rappelle que ce métier expose constamment les pompiers et pompières à de nombreux dangers, ce qui rend essentiel et crucial le fait de leur offrir des équipements adaptés et un environnement sécuritaire. Elle évoque que leur dévouement représente un filet de sécurité collectif, parfois payé au prix de leur santé ou de leur vie. C'est pourquoi elle insiste sur l'importance de reconnaître leur apport inestimable au bien-être, à la résilience et à la solidarité de la métropole. Enfin, Mme Valérie Plante exprime une immense gratitude et invite ses collègues à adopter cette Déclaration pour souligner leur engagement et leur courage.

La présidente du conseil la remercie et cède la parole à la conseillère Alba Zuniga Ramos.

La conseillère Zuniga Ramos débute en remerciant les pompiers et pompières de Montréal pour leur travail exceptionnel et leur sacrifice quotidien et rappelle que dans l'imaginaire des enfants, un pompier est un héros et que cette perception reflète une réalité. Elle se dit consciente des risques imminents et à long terme liés à ce métier et souligne l'importance entre autres de la reconnaissance et d'un soutien concret par de meilleurs équipements et des conditions de travail adéquates.

Mme Alba Zuniga Ramos insiste également sur les manquements relevés par la vérificatrice générale, notamment les déficiences dans la gestion des inventaires, la documentation et l'entretien des équipements et rappelle l'impact direct sur la santé physique et mentale et la sécurité des pompiers. Selon la conseillère Alba Zuniga Ramos, au-delà des déclarations, l'administration doit apporter des solutions réelles et des investissements suffisants afin de permettre aux pompiers de poursuivre leur mission essentielle auprès des Montréalais et Montréalaises. Elle conclut en remerciant le travail des pompiers et pompières du SIM.

La présidente du conseil remercie les personnes élues pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CM25 1081**Déclaration soulignant le 50^e anniversaire de la Coopérative d'habitation de Lacombe et son importance dans le développement des coopératives d'habitation à Montréal**

Attendu qu'en septembre 1975, la première coopérative d'habitation locative à occupation continue sur l'île de Montréal, la Coopérative d'habitation Le Village de Côte-des-Neiges, a ouvert ses portes;

Attendu que cette coopérative a été la première à bénéficier des programmes sociaux de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL);

Attendu que son modèle a inspiré des centaines de projets coopératifs à vocation sociale qui perdurent encore aujourd'hui;

Attendu que la Coopérative d'habitation de Lacombe incarne depuis 50 ans les valeurs de solidarité, de démocratie, d'autonomie et de responsabilité collective, tout en offrant un cadre de vie stable, abordable et inclusif à ses membres;

Attendu que le modèle coopératif contribue activement à la lutte contre la spéculation immobilière, à la préservation du tissu social des quartiers et à la construction d'une ville plus équitable et durable;

Attendu que le mouvement coopératif en habitation est pérenne et joue un rôle essentiel dans le développement de Montréal, en complémentarité avec les politiques publiques en matière de logement social et communautaire;

Attendu que le 50^e anniversaire de la Coopérative d'habitation de Lacombe est une occasion de souligner l'importance historique et actuelle de ce modèle et de rendre hommage aux citoyennes et citoyens qui, depuis cinq décennies, s'engagent pour le bien commun;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Mme Despina Sourias

Et résolu :

que le conseil municipal de la Ville de Montréal :

- 1- souligne le 50^e anniversaire de la Coopérative d'habitation de Lacombe et reconnaisse son rôle fondateur dans le développement du mouvement coopératif en habitation à Montréal;
- 2- réaffirme son appui au modèle coopératif comme pilier de l'habitation communautaire à Montréal et comme levier pour une ville inclusive, solidaire et résiliente.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à Mme Gracia Kasoki Katahwa pour la présentation de la Déclaration.

D'entrée de jeu, Mme Kasoki Katahwa mentionne que Mme Despina Sourias sera l'appuyeuse de la Déclaration. Puis, elle poursuit en soulignant la présence, dans les tribunes, de Mme Pierrette Trudel et la remercie pour tout le travail accompli au sein de la Coopérative d'habitation de Lacombe.

Mme Kasoki Katahwa dresse un portrait historique de cette coopérative fondée en 1975, mentionnant qu'elle est un véritable pilier dans le domaine du logement communautaire à Montréal et un modèle inspirant pour la solidarité urbaine. Elle fût la première coopérative d'habitation à occupation en continue sur l'île de Montréal et la première à bénéficier des programmes sociaux de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Au fil des années, la Coopérative d'habitation de Lacombe a su incarner les valeurs de solidarité, de démocratie, d'autonomie et de responsabilité collective tout en offrant un milieu de vie stable, abordable et inclusif pour toutes et tous. Mme Kasoki Katahwa mentionne que la Ville fait face à des défis importants en matière de logement et elle rappelle l'importance de reconnaître le rôle fondateur de la Coopérative d'habitation de Lacombe dans le développement du mouvement coopératif à Montréal. Pour terminer, Mme Kasoki Katahwa, remercie toutes les personnes qui se sont engagées, dès le début, en y consacrant du temps, de la détermination et beaucoup de cœur, notamment Mmes Huguette Desjardins-Thimmins et Pierrette Trudel. Ce 50^e anniversaire n'est pas seulement un regard sur le passé mais c'est vraiment une feuille de route vers l'avenir. Elle invite les membres à voter en faveur de cette Déclaration.

La présidente du conseil la remercie et cède la parole au conseiller Sonny Moroz.

M. Moroz remercie Mme Kasoki Katahwa d'avoir présenté cette Déclaration. Il poursuit en réitérant la pertinence de souligner un tel événement car, non seulement les coopératives sont des lieux d'habitation mais elles sont des modèles en matière de conservation de l'abordabilité. M. Moroz remercie à son tour toutes les personnes impliquées dans la création de cette coopérative qui ont su en faire un mouvement coopératif pérenne. Il exprime le souhait qu'il y ait plus de coopératives dans la ville et que cette avenue devrait être explorée dans chaque nouveau développement. M. Moroz rappelle que le modèle de coopérative assurera une mixité qui demeurera à long terme, de plus, la venue des coopératives a également engendré la création d'espaces communautaires pour les jeunes ainsi que des pôles communautaires qui gravitent tout autour. En conclusion, le conseiller Sonny Moroz tient à remercier les invités présents dans les tribunes.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CM25 1082

Déclaration pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques

Attendu que le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité;

Attendu que la bibliothèque publique met à disposition de ses usagères et de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations;

Attendu que la bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l'Histoire auxquels ils appartiennent;

Attendu que la bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions qui sont de fournir un accès universel à l'information et d'en favoriser l'appropriation par toutes et par tous;

Attendu que la bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture ainsi que la promotion de l'engagement citoyen;

Attendu que la bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échanges, de connaissances, de culture et d'enrichissement;

Attendu que la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances et de perfectionnement;

Attendu qu'elle soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement, la bibliothèque occupe une place fondamentale dans sa communauté et qu'elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel, offrant une porte accessible ouverte sur le monde;

Attendu que, comme le proclame l'UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d'être de la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité;

Attendu que le même Manifeste de l'UNESCO déclare que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale;

Attendu que plusieurs situations à travers le monde laissent craindre pour le rôle fondamental des bibliothèques de diffuser des contenus diversifiés dans le respect de la liberté intellectuelle et d'expression;

Il est proposé par Mme Ericka Alneus

appuyé par Mme Marie Plourde
M. Josué Corvil

Et résolu :

- 1- qu'afin de garantir un accès au savoir et à la culture à la population québécoise, la Ville de Montréal reconnaisse officiellement les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue;

- 2- que la Ville de Montréal reconnaisse l'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections;
- 3- que la Ville de Montréal soutienne et appuie le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et les encourage à ne pas céder à la pression de censure ni aux demandes de retrait qui pourraient cibler leurs institutions

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à Mme Ericka Alneus pour la présentation de la Déclaration.

D'emblée, la conseillère Ericka Alneus exprime sa fierté de présenter la Déclaration pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques, soulignant ainsi le rôle essentiel de ces institutions. Elle déclare notamment que les bibliothèques sont des espaces de savoir, de culture et de citoyenneté, un bien collectif vivant appartenant à tous. Elles ouvrent une porte sur le monde et permettent à chacun d'apprendre, de se former, de s'épanouir et de débattre dans le respect de la diversité des points de vue. Mme Alneus souligne aussi leur contribution à l'égalité des chances, accessibles à tous sans distinction d'âge, d'origine ou de statut social. Elle met en avant le travail rigoureux et passionné des bibliothécaires qui veillent à ce que les collections soient riches, diversifiées et accessibles.

De plus, la conseillère Alneus rappelle que défendre la liberté intellectuelle, c'est défendre la liberté de toutes et de tous et qu'il est de notre devoir de réaffirmer ce principe dans un contexte marqué par des tentatives de censure et de pressions sur des institutions culturelles. Elle affirme qu'à Montréal, on protège la liberté d'expression et l'accès à la culture, en soutenant les bibliothèques et leur personnel. Pour conclure, Mme Ericka Alneus invite les membres du conseil à unir leurs voix pour préserver ces lieux ouverts, libres et accueillants et rappelle qu'une bibliothèque menacée représente une menace pour la démocratie elle-même.

La présidente du conseil la remercie et cède la parole au conseiller Josué Corvil ainsi qu'à la conseillère Marie Plourde.

D'entrée de jeu, M. Corvil débute son intervention en citant Albert Einstein : « La seule chose que vous avez absolument besoin de savoir est l'emplacement d'une bibliothèque » et Édouard Philippe : « Une bibliothèque est comme le lieu de mémoire de notre existence », afin de rappeler l'importance de ces espaces comme lieu de mémoire et d'accès à la culture. Il souligne le rôle primordial de la bibliothèque publique dans la vie des citoyens, en rappelant, entre autres, l'histoire de Montréal où la première bibliothèque fut créée en 1902 et ouverte en 1917. M. Corvil insiste sur la mission fondamentale des bibliothèques publiques, appuyée par le manifeste IFLA-UNESCO de 2022 et encourage à œuvrer pour le développement de cette ressource dans les arrondissements et dans les quartiers. Il mentionne les projets futurs, comme la bibliothèque et espace culturel du Cœur-Nomade, bibliothèque interarrondissement, prévue en 2027, ainsi que la bibliothèque Caroline-Dawson en 2030. Enfin, le conseiller Josué Corvil exprime sa reconnaissance envers le personnel des bibliothèques, invite les citoyens à profiter de leurs bibliothèques et souhaite une bonne Semaine des bibliothèques publiques.

À son tour, la conseillère Marie Plourde s'exprime sur l'importance de soutenir les bibliothèques publiques en partageant une tranche de vie. En tant qu'ancienne bibliothécaire bénévole à l'école primaire de son quartier, elle témoigne de la précarité des bibliothèques scolaires, souvent dépourvues de livres en bon état. Elle constate également les efforts de l'école secondaire Jeanne-Mance, contrainte de chercher du financement pour offrir une bibliothèque répondant aux standards de qualité. La conseillère Plourde conclut en affirmant que les bibliothèques municipales demeurent le dernier rempart de la lecture et qu'elles méritent d'être célébrées, tout comme celles et ceux qui œuvrent à en faire un milieu de qualité pour les jeunes.

La présidente du conseil remercie les personnes élues pour leurs interventions, puis elle confirme le nom de M. Josué Corvil à titre d'appuyeur à cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.04

80 – Conseil d'agglomération – Dossiers pour orientation

La présidente du conseil appelle la rubrique « Conseil d'agglomération – Dossiers pour orientation ».

À 14 h 38, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

À 14 h 38,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1083

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 1 401 351,15 \$, taxes et contingences incluses, pour un service d'entretien préventif et correctif de portes de garage industrielles dans divers bâtiments de la Ville de Montréal dans le cadre des contrats accordés à Les portes JPR inc. (CG23 0409), majorant ainsi le montant total du contrat à 4 350 941 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 167 792,63 \$, taxes et contingences incluses, pour des services d'entretien préventif et correctif de portes de garage industrielles dans divers bâtiments de la Ville de Montréal dans le cadre des contrats accordés à Les portes JPR inc. (CG23 0409) :

Firme	Lot	Montant (taxes incluses)
Les portes JPR inc.	1	219 233,79 \$
Les portes JPR inc.	2	197 267,77 \$
Les portes JPR inc.	3	171 649,25 \$
Les portes JPR inc.	4	163 891,16 \$
Les portes JPR inc.	5	176 299,66 \$
Les portes JPR inc.	6	155 739,14 \$
Les portes JPR inc.	7	83 711,85 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 233 558,52 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1257157011
80.01 (20.01)

CM25 1084

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 76 576,45 \$, taxes et contingences incluses, pour un service d'entretien préventif et correctif de portes de garage industrielles, dans divers bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) dans le cadre du contrat accordé à Les portes JPR inc. (CG23 0011), majorant ainsi le montant total du contrat à 286 218,86 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 63 813,71 \$, taxes incluses, pour des services d'entretien préventif et correctif de portes de garage industrielles, dans divers bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à Les portes JPR inc. (CG23 0011);
- 2- d'autoriser une dépense de 12 762,74 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1257157010
80.01 (20.02)

CM25 1085

Accorder 13 contrats à Service d'entretien Alphanet inc. pour les services d'entretien sanitaire et de grand ménage de divers bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 36 mois, à compter du 1^{er} novembre 2025, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 12 032 934,98 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 25-21021 (12 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Service d'entretien Alphanet inc., plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, des contrats pour des services d'entretien sanitaire et de grand ménage de divers bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21021;

Lot	Montant (Taxes incluses)
1	452 481,10 \$
2	746 273,20 \$
3	437 086,84 \$
4	607 146,39 \$
5	1 143 176,26 \$
6	484 897,04 \$
7	1 013 844,31 \$
8	833 429,12 \$
9	981 754,99 \$
10	1 095 356,91 \$
11	842 878 \$
12	1 014 834,56 \$
13	374 287,09 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 2 005 489,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Service d'entretien Alphanet inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Craig Sauvé

1257157012
80.01 (20.03)

CM25 1086

Accorder un contrat à NCH Canada inc., pour des services et des produits spécialisés en traitement d'eau pour les tours de refroidissement de la Ville de Montréal, pour la période du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2028, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 560 034,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20703 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à NCH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des services et des produits spécialisés en traitement d'eau pour les tours de refroidissement de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 466 695,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20703;
- 2- d'autoriser une dépense de 93 339,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de NCH Canada inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1250163001
80.01 (20.04)

CM25 1087

Exercer les deux options de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle totale de 539 299,65 \$, taxes incluses, pour le transport et l'élimination des rejets de tamisage du compost produit au Complexe Environnemental Saint-Michel (CESM) dans le cadre du contrat accordé à GFL Environmental inc. (CE23 1983), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 013 074,76 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer les deux options de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 314 261,17 \$, taxes incluses, pour le transport et l'élimination des rejets de tamisage du compost produit au Complexe Environnemental Saint-Michel (CE23 1983);
- 2- d'autoriser une dépense de 9 490,69 \$, taxes incluses, à titre de budget d'indexation des prix;
- 3- d'autoriser une dépense de 119 717,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 95 830,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1259634003
80.01 (20.05)

À 14 h 38,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1088

Autoriser la cession d'une entente-cadre conclue avec Valosphère Environnement inc. à Carrière Urbaine Montréal Ouest (CUMO) pour la fourniture sur demande de services de valorisation de roc, de béton et d'asphalte (CG23 0336)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la cession des droits et obligations dans le contrat découlant de l'appel d'offres 23-19890 (CG23 0336) de Valosphère Environnement inc. à la firme Carrière Urbaine Montréal Ouest (CUMO), pour la fourniture sur demande, de services de valorisation de roc, de béton et d'asphalte, conformément aux documents de l'appel d'offres et au tableau des montants résiduels joint;

Lot	Montant octroyé (taxes incluses)	Valeur résiduelle de l'entente-cadre (taxes incluses)
6	608 769,63 \$	441 037,63 \$

Adopté à l'unanimité.

1256987002
80.01 (20.06)

CM25 1089

Conclure une entente-cadre avec Corporation Groupe de Filtration Dafco, pour la fourniture de filtres à air pour les systèmes de ventilation, de chauffage et de climatisation pour la Ville de Montréal, pour une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation - Montant estimé de l'entente-cadre : 1 082 222,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21037 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, par laquelle Corporation Groupe de Filtration Dafco, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des filtres à air pour les systèmes de ventilation, de chauffage et de climatisation, pour une somme maximale de 941 062,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21037;
- 2- d'autoriser une dépense de 141 159,43 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Corporation Groupe de Filtration Dafco;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1259901003
80.01 (20.07)

CM25 1090

Conclure une entente-cadre avec VWR International Co., pour l'achat de matériel de laboratoire et de produits chimiques, pour une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 288 754,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21072 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre avec VWR International Co., pour la fourniture de matériel de laboratoire et de produits chimiques, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 281 254,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21072;
- 2- d'autoriser une dépense de 7 500,12 \$, taxes incluses, à titre de budget d'indexation;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1250152001
80.01 (20.08)

CM25 1091

Exercer la première option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 298 509,92 \$, taxes incluses, à compter du 1^{er} janvier 2026, pour des services d'inspection et d'entretien des extincteurs portatifs, des boyaux d'incendie, d'éclairage d'urgence et de signalisation d'issues de divers bâtiments de la Ville, dans le cadre des contrats accordés à Protection incendie Viking inc., pour les lots 1 et 2 (CE22 1983), majorant ainsi le montant total des contrats à 1 154 316,76 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la première option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 271 372,65 \$, taxes incluses, à compter du 1^{er} janvier 2026, pour des services d'inspection et d'entretien des extincteurs portatifs, des boyaux d'incendie, d'éclairage d'urgence et de signalisation d'issues de divers bâtiments de la Ville de Montréal, dans le cadre des contrats accordés à Protection incendie Viking inc., pour les lots 1 et 2 (CE22 1983);
- 2- d'autoriser une dépense de 27 137,27 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Protection incendie Viking inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255786003
80.01 (20.09)

CM25 1092

Conclure des ententes-cadres avec 9152-4629 Québec inc. - Geninnovation, Artelia Canada inc., Les Services EXP inc., Solmatech inc., Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc., Groupe ABS inc. et AtkinsRéalisis Canada inc., pour les services professionnels de surveillance environnementale de la gestion des déblais dans le cadre de projets d'infrastructures urbaines et d'aménagement de divers sites, d'une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 6 815 966,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21014 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres d'une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois, avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville de Montréal, sur demande, des services professionnels de surveillance environnementale de la gestion des déblais dans le cadre de divers projets d'infrastructures urbaines et d'aménagement, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21014 :

Firme	Somme maximale (taxes incluses)	Contrat
9152-4629 Québec inc. - Geninovation	1 227 128,18 \$	1
Artelia Canada inc.	1 295 181,88 \$	2
Les Services EXP inc.	1 424 936,91 \$	3
Solmatech inc.	1 289 046,24 \$	4
Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc.	513 052,94 \$	5
Groupe ABS inc.	544 837,78 \$	6
AtkinsRéalisis Canada inc.	521 782,99 \$	7

- 2- de procéder aux évaluations de rendement des firmes 9152-4629 Québec inc. - Geninovation, Artelia Canada inc., Les Services EXP inc., Solmatech inc., Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc., Groupe ABS inc. et AtkinsRéalisis Canada inc.;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger les contrats avec deux options de 12 mois, et ce, uniquement si au terme des 36 mois, les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Craig Sauvé

1257231053
80.01 (20.10)

À 14 h 40,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1093

Exercer l'option de prolongation de 24 mois et autoriser une dépense additionnelle de 501 302,50 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en gestion du changement, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Cofomo inc. (lot 3) (CG24 0510), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre à 1 002 605 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 24 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 501 302,50 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en gestion du changement, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Cofomo inc. (lot 3) (CG24 0510);

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1255607002
80.01 (20.11)

CM25 1094

Approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Société québécoise des infrastructures, pour des travaux de relocalisation d'une conduite d'eau principale de 900 mm de diamètre sur un terrain vacant délimité par les rues Tanguay et Poincaré et les boulevards Gouin et Henri-Bourassa - Dépense totale de 638 085,65 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Société québécoise des infrastructures visant à autoriser des travaux pour la relocalisation d'une conduite d'eau principale de 900 mm de diamètre sur un terrain vacant délimité par les rues Tanguay et Poincaré et les boulevards Gouin et Henri-Bourassa, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, soit pour une somme de 495 115,76 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 83 228,56 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 59 741,32 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255602001
80.01 (20.12)

CM25 1095

Approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal acquiert de M. Richard Dupuy, un terrain vacant d'une superficie approximative de 489 mètres carrés, situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et connu comme étant le lot 1 058 540 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins de logement social, pour une somme de 137 000 \$, plus les taxes applicables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de M. Richard Dupuy, un terrain vacant d'une superficie approximative de 489 mètres carrés, situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et constitué du lot 1 058 540 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins de logement social, pour la somme de 137 000 \$, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte de vente;
- 2- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom de Richard Dupuy;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255668002
80.01 (20.13)

CM25 1096

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert une servitude réelle et perpétuelle de la Ville de Montréal-Est, d'une superficie de 131 399,3 mètres carrés, située au sud du boulevard Henri-Bourassa, dans le prolongement du boulevard Rodolphe-Forget, à Montréal-Est, sans considération monétaire, à des fins de passage public à pied et à vélo et à des fins de parc

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert une servitude réelle et perpétuelle de la Ville de Montréal-Est, dont le fonds servant est constitué des lots 6 241 954, 6 241 955, 6 241 957, 6 241 959, 6 241 960, 6 241 961, 6 242 902, 6 242 903, 6 281 118, 6 281 119 et 6 281 120 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 131 399,3 mètres carrés, située au sud du boulevard Henri-Bourassa, dans le prolongement du boulevard Rodolphe-Forget, à Montréal-Est, sans considération monétaire, à des fins de passage public à pied et à vélo et à des fins de parc régional, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

1254501005
80.01 (20.14)

CM25 1097

Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 135 000 \$ à Antenne Créative pour la réalisation de l'édition 2025 de l'événement HUB Montréal / Autoriser un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 135 000 \$ à Antenne Créative pour la réalisation de l'édition 2025 de l'événement HUB Montréal;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1258180003
80.01 (20.15)

À 14 h 40,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1098

Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 150 000 \$ à la Coopérative La Guilde du jeu vidéo du Québec pour la réalisation des éditions 2025, 2026 et 2027 du Sommet international du jeu de Montréal (MIGS) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 150 000 \$ à la Coopérative La Guilde du jeu vidéo du Québec pour la réalisation des éditions 2025, 2026 et 2027 du Sommet international du jeu vidéo de Montréal (MIGS);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1258180005
80.01 (20.16)

CM25 1099

Approuver la première convention de renouvellement de bail par lequel la Ville loue d'Édifice 1600 René-Lévesque Ouest inc., pour un terme de 10 ans, à compter du 1^{er} juillet 2025, un espace d'une superficie de 39 615 pieds carrés situé au 980, rue Guy, pour les besoins du centre opérationnel Sud du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer de 15 383 616,20 \$, taxes incluses - Dépense totale de 16 044 722,45 \$ (loyer, travaux et taxes inclus)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de première convention de renouvellement de bail par lequel la Ville de Montréal loue d'Édifice 1600 René-Lévesque Ouest inc., un espace situé au 980, rue Guy, d'une superficie de 39 615 pieds carrés, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 10 ans, à compter du 1^{er} juin 2025, moyennant un loyer total de 15 383 616,20 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions de la convention;
- 2- d'autoriser le coût des travaux et des contingences, payable à Édifice 1600 René-Lévesque Ouest inc., représentant une somme totale de 632 362,50 \$, taxes incluses;
- 3- d'approuver une dépense de 28 743,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1254565007
80.01 (20.17)

CM25 1100

Autoriser la réception d'une subvention de 510 000 \$ provenant du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour soutenir les activités du paysage humanisé projeté de L'Île-Bizard (décret ministériel de 2021) / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la réception d'une subvention de 510 000 \$ provenant du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour soutenir les activités de mise en œuvre du paysage humanisé projeté de L'Île-Bizard (décret ministériel de 2021);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs, établissant les modalités et conditions de versement de cette subvention;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant à 510 000 \$ et autoriser le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports à affecter ce montant pour la réalisation de la poursuite de la mise en œuvre du paysage humanisé de L'Île-Bizard, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255540001
80.01 (20.18)

CM25 1101

Accorder un contrat de gré à gré à Tetra Tech QI inc., pour des services de maintenance du système CIDI d'une durée de trois ans - Dépense totale de 1 138 252,50 \$, taxes incluses / Approuver un contrat de gré à gré de licence entre Tetra Tech QI inc. et la Ville de Montréal et un contrat d'entiercement entre la Ville de Montréal, Tetra Tech QI inc. et Lavery, De Billy, s.e.n.c.r.l., fournisseur ayant des droits exclusifs

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Tetra Tech QI inc., pour des services de maintenance du système CIDI, d'une durée de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 138 252,50 \$, taxes incluses, fournisseur ayant des droits exclusifs;
- 2- d'approuver un contrat de gré à gré de licence entre Tetra Tech QI inc. et la Ville de Montréal;
- 3- d'approuver un contrat d'entiercement entre la Ville de Montréal, Tetra Tech QI inc. et Lavery, De Billy, s.e.n.c.r.l.;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées au Service de l'eau à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, tout document y donnant suite;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255438001
80.01 (20.19)

CM25 1102

Conclure des ententes-cadres de services professionnels en ingénierie avec Artelia Canada inc. (Lot 1) et AtkinsRéalisis Canada inc. (Lot 2), pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux, d'une durée de 48 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 8 825 135,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21036 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de quatre ans, incluant une option de prolongation de 12 mois, avec les firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie pour les études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux, dans le cadre de projets de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21036;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
Artelia Canada inc.	Lot 1	4 277 634,81 \$
AtkinsRéalisis Canada inc.	Lot 2	4 547 500,69 \$

- 2- de procéder à l'évaluation du rendement d'Artelia Canada inc. et AtkinsRéalisis Canada inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Craig Sauvé

1257631001
80.01 (20.20)

À 14 h 41,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1103

Accorder sept contrats aux firmes Services d'entretien Alphanet inc. et Service d'Entretien Ménager Vimont inc. pour des services d'entretien sanitaire et de grand ménage de divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois, à compter du 1^{er} novembre 2025, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 6 860 513,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21073 (18 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour une période de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois, des contrats pour des services d'entretien sanitaire et de grand ménage de divers bâtiments de la Ville de Montréal, aux prix de leurs soumissions, soit pour les sommes indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21073 :

<u>Firmes</u>	<u>Lot</u>	<u>Montants</u> (taxes incluses)
Services d'entretien Alphanet inc.	1	662 250,58 \$
Services d'entretien Alphanet inc.	3	1 092 182,02 \$
Services d'entretien Alphanet inc.	4	878 564,50 \$
Services d'entretien Alphanet inc.	6	827 611,49 \$
Services d'entretien Alphanet inc.	7	932 186,37 \$
Services d'entretien Alphanet inc.	8	561 752,27 \$
Service d'Entretien Ménager Vimont inc.	11	762 547,43 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 1 143 418,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Service d'entretien Alphanet inc. et de Service d'Entretien Ménager Vimont inc.;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Craig Sauvé

1257157013
80.01 (20.21)

CM25 1104

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 300 000 \$, dont 225 000 \$ provenant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2027 (CG25 0176), à trois organismes afin de réaliser des projets de soutien aux entreprises du secteur bioalimentaire / Approuver trois projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 300 000 \$, dont 225 000 \$ provenant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2027 (CG25 0176), à trois organismes afin de réaliser des projets de soutien aux entreprises du secteur bioalimentaire :

Organismes	Montants
Équiterre	150 000 \$
Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AULAB)	100 000 \$
Conseil des industries Bioalimentaires de l'île de Montréal (CIBIM)	50 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1257956005
80.01 (20.22)

CM25 1105

Autoriser une dépense additionnelle de 163 547,34 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour des travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égouts, de voirie, de massifs de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) et de Bell Canada, dans la rue de Champlain, entre les rues Sainte-Catherine et La Fontaine, dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Michaudville inc. (CG25 0022), majorant ainsi le montant total du contrat à 15 988 103,31 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 163 547,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour des travaux de remplacement de conduites d'eau principales et secondaires, d'égouts, de voirie, de massifs de la Commission des services électriques de Montréal et de Bell Canada, dans la rue de Champlain, entre les rues Sainte-Catherine et La Fontaine, dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Michaudville inc. (CG25 0022), majorant ainsi le montant total du contrat à 15 988 103,31 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1256459001
80.01 (20.23)

CM25 1106

Approuver le projet d'avenant 1 modifiant certaines conditions et modalités de l'entente 1376 entre le gouvernement du Québec et la Communauté urbaine de Montréal en vertu de la politique d'aide gouvernementale en commun visant à payer au comptant le solde d'une subvention associée à un projet terminé

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'avenant 1 modifiant certaines conditions et modalités de l'entente 1376 entre le gouvernement du Québec et la Communauté urbaine de Montréal en vertu de la Politique d'aide gouvernementale au transport en commun visant à payer au comptant le solde d'une subvention associée à un projet terminé;
- 2- d'autoriser la signature de l'avenant pourvu qu'il soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'avenant joint au présent dossier décisionnel et ce, conditionnellement à l'obtention d'un décret du gouvernement du Québec autorisant l'avenant.

Adopté à l'unanimité.

1250145001
80.01 (20.24)

CM25 1107

Accorder un contrat de gré à gré à Oracle Canada ULC, pour le service d'entretien des serveurs Oracle Exadata XM8 spécialisés en base de données, pour la période de 1^{er} février 2026 au 31 janvier 2027 - Dépense totale de 164 385,61 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à la firme Oracle Canada ULC, pour le service d'entretien des serveurs Oracle Exadata XM8 spécialisés en base de données, pour une durée de 12 mois, soit pour une somme maximale de 142 944,01 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense maximale de 21 441,60 \$, taxes incluses, à titre des contingences;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1259834005
80.01 (20.25)

À 14 h 42,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1108

Conclure une entente-cadre avec VWR International co., pour l'achat de fourniture de matériel de laboratoire et de produits chimiques, d'une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 017 730,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21058 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, VWR International Co., le contrat pour la fourniture de matériel de laboratoire et de produits chimiques, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 991 296,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21058;
- 2- d'autoriser une dépense de 26 434,56 \$, taxes incluses, à titre de budget d'indexation;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de VWR International Co.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1255436001
80.01 (20.26)

CM25 1109

Accorder un soutien financier total de 225 000 \$ à Diving Plongeon Canada, pour la tenue d'une Coupe du monde de plongeon de la World Aquatics pour les années 2026 à 2028 à Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 225 000 \$ à Diving Plongeon Canada afin de soutenir une étape de la Coupe du monde de plongeon, pour les années 2026, 2027 et 2028;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1258475005
80.01 (20.27)

CM25 1110

Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada ltée, pour l'entretien et le support d'équipements informatiques corporatifs IBM, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 28 février 2029 - Dépense totale de 2 542 349,69 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada ltée, pour l'entretien et le support d'équipements informatiques corporatifs IBM, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 28 février 2029, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 2 542 349,69 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 10 juillet 2025;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif au contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1250094001
80.01 (20.28)

CM25 1111

Accorder une contribution financière d'une somme maximale de 57 500 \$ et une contribution en biens et services de 14 460 \$ à l'université Concordia pour des travaux de recherche sur l'efficacité énergétique et l'optimisation du pompage d'eau potable pour une durée de trois ans et trois mois, à savoir du 1^{er} octobre 2025 au 31 décembre 2028 / Approuver le projet de convention de contribution à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 57 500 \$ et un soutien technique estimé à 14 460 \$ à l'Université Concordia, pour des travaux de recherche sur l'efficacité énergétique et l'optimisation du pompage d'eau potable, pour une durée de trois ans et trois mois, à compter du 1^{er} octobre 2025;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1257100003
80.01 (20.29)

CM25 1112

Approuver, conditionnellement à l'obtention de l'acceptation finale du financement de la Société d'habitation du Québec dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec, un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède, sans contrepartie monétaire, à Réseau Habitation Femmes de Montréal, un terrain situé dans l'arrondissement de Verdun ayant une superficie de 553,13 mètres carrés, à des fins de construction de logements sociaux

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver, conditionnellement à l'obtention de l'acceptation finale du financement de la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ), un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède, sans contrepartie monétaire, à l'organisme à but non lucratif Réseau Habitation Femmes de Montréal, un terrain situé dans l'arrondissement de Verdun, ayant une superficie de 553,13 mètres carrés, à des fins de construction de logements sociaux;
- 2- d'autoriser la Ville de Montréal à signer l'acte de vente conditionnellement à l'acceptation finale du financement de la Société d'habitation du Québec (SHQ) demandée dans le cadre du projet PHAQ pour la réalisation du projet.

Adopté à l'unanimité.

1255792006
80.01 (20.30)

À 14 h 43,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1113

Autoriser une dépense additionnelle de 695 323,95 \$, taxes incluses, pour des travaux de conduites d'eau et d'égouts, dans la rue Remembrance, entre la 19^e et la 25^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, dans le cadre du contrat accordé à Excavation E.S.M. inc. (CG25 0067), majorant ainsi le montant total du contrat à 9 400 119,37 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 552 305,61 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences et d'autoriser une dépense additionnelle de 143 018,35 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences, pour des travaux de reconstruction de conduites d'eau et d'égouts, dans la rue Remembrance entre la 19^e et la 25^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, dans le cadre du contrat accordé à Excavation E.S.M. inc. (CG25 0067), majorant ainsi le montant total du contrat à 9 400 119,37 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1256274003
80.01 (20.31)

CM25 1114

Conclure des ententes-cadres avec La compagnie de location d'autos Entreprise Canada (lots 1, 2 et 3) et Location Sauvageau inc. / Sauvageau Rental inc. (lots 5 et 8), pour la location à court terme de voitures, camionnettes et fourgonnettes pour le Service du matériel roulant et des ateliers, d'une durée de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes 9 060 327,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21110 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres d'une durée de 24 mois, avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville de Montréal, sur demande, la location à court terme de voitures, de camionnettes et de fourgonnettes, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25- 21110 :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
La compagnie de location d'autos Entreprise Canada	Lot 1: Location de voitures sous-compactes et compactes	828 707,61 \$
La compagnie de Location d'Autos Entreprise Canada	Lot 2: Location de camionnettes 4x2	3 199 777,25 \$
La compagnie de Location d'Autos Entreprise Canada	Lot 3: Location de camionnettes 4x4	1 196 717,29 \$
Location Sauvageau inc. / Sauvageau Rental inc.	Lot 5: Location de fourgonnettes	1 509 171,05 \$
Location Sauvageau inc. / Sauvageau Rental inc.	Lot 8: Location de véhicules électriques	815 899,39 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 1 510 054, 51 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder aux évaluations du rendement de La compagnie de location d'autos Entreprise Canada et Location Sauvageau inc. / Sauvageau Rental inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1256711007
80.01 (20.32)

CM25 1115

Autoriser une dépense additionnelle de 76 000,32 \$, taxes incluses, pour la complétion de l'œuvre d'art « Passages exothermiques » au Centre de traitement des matières organiques à Saint-Laurent, dans le cadre du contrat accordé à Philippe Allard et Alexandre Burton, artistes agissant sous le nom de Artificiel.org (CG21 0373), majorant ainsi le montant de la dépense totale à 593 387,82 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 63 333,60 \$, taxes incluses, pour la complétion de l'œuvre d'art « Passages exothermiques » au Centre de traitement des matières organiques à Saint-Laurent, dans le cadre du contrat accordé à Philippe Allard et Alexandre Burton, artistes agissant sous le nom d'Artificiel.org (CG21 0373), majorant ainsi le montant de la dépense totale à 593 387,82 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 12 666,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1250552004
80.01 (20.33)

CM25 1116

Accorder un soutien financier non récurrent à quatre organismes totalisant 2 000 000 \$ dans le cadre de l'appel à projets Changer d'échelle pour l'habitation à but non lucratif / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent à quatre organismes totalisant 2 000 000 \$ dans le cadre de l'appel à projets Changer d'échelle pour l'habitation à but non lucratif;

Organisme	Montant
Inter-Loge Centre-Sud	600 000 \$
Mission Old Brewery	400 000 \$
Gérer son quartier	500 000 \$
Corporation Mainbourg	500 000 \$

- 2- d'approuver quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions des versements de ces soutiens financiers;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1258180004
80.01 (20.34)

CM25 1117

Approuver un projet de permission d'occupation et d'utilisation d'espace par laquelle la Société de transport de Montréal prête à la Ville de Montréal, à titre gratuit, pour une durée de six mois, à compter du 1^{er} novembre 2025, un bâtiment sur les lots 6 125 781, 6 125 782, 1 165 467 et 5 965 469, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, entre le boulevard Marcel-Laurin et la rue Grenet à l'angle du boulevard Thimens, d'une superficie de 840 mètres carrés, à des fins de halte-chaleur pour une clientèle en situation d'itinérance

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de permission d'occupation et d'utilisation d'espace par laquelle la Société de transport de Montréal (STM) prête à la Ville de Montréal, à titre gratuit, pour une durée de six mois, à compter du 1^{er} novembre 2025, un bâtiment sur les lots 6 125 781, 6 125 782, 1 165 467 et 5 965 469, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 840 mètres carrés, à des fins de halte-chaleur pour une clientèle en situation d'itinérance, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de permission d'occupation et d'utilisation d'espace de la STM;
- 2- d'effectuer un virement budgétaire en provenance des dépenses contingentes vers le Service de la gestion et de la planification des immeubles, pour l'année 2025, pour une somme de 60 875,55 \$, net de taxes;

- 3- de prévoir un ajustement à la base budgétaire pour l'année 2026 du Service de la gestion et de la planification des immeubles pour une somme de 121 751,10 \$, net de taxes, dans le cadre du processus actuellement en cours;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255323013
80.01 (20.35)

À 14 h 43,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.36) à 80.01 (20.40) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1118

Autoriser, sans dépense additionnelle, la prolongation de l'entente-cadre de regroupement d'achats pour la fourniture d'imprimantes et multifonctions avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CG22 0617) jusqu'au 29 novembre 2025

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser, sans dépense additionnelle, la prolongation de l'entente-cadre de regroupement d'achats pour la fourniture d'imprimantes et multifonctions avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CG22 0617) jusqu'au 29 novembre 2025;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

1259563014
80.01 (20.36)

CM25 1119

Autoriser, sans dépense additionnelle, la prolongation de l'entente du regroupement d'achats de services cellulaires avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CG22 0238) jusqu'au 19 octobre 2026

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser, sans dépense additionnelle, la prolongation de l'entente du regroupement d'achats de services cellulaires avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CG22 0238) jusqu'au 19 octobre 2026;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

1259563013
80.01 (20.37)

CM25 1120

Approuver le projet de convention de prêt de local par lequel la Ville prête au Groupe Communautaire L'Itinéraire, pour une durée de six mois, à compter du 1^{er} novembre 2025, un local situé au premier sous-sol de l'immeuble situé au 85, rue Notre-Dame Est, d'une superficie de 661 mètres carrés, pour les fins d'une halte-chaleur hivernale pour les personnes en situation de précarité et de vulnérabilité durant la période hivernale. Le montant de la subvention immobilière est de 65 439 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal prête au Groupe Communautaire L'Itinéraire, pour une période de six mois, à compter du 1^{er} novembre 2025, un local au premier sous-sol, de l'immeuble situé au 85, rue Notre-Dame Est, de l'annexe l'édifice Lucien-Saulnier, d'une superficie d'environ 661 mètres carrés, à des fins d'une halte-chaleur pour les personnes en situation de vulnérabilité, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention.

Adopté à l'unanimité.

1255323014
80.01 (20.38)

CM25 1121

Accorder un contrat à Construction MLSR inc., pour des travaux de mise aux normes des salles d'automatisation du bâtiment administratif de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte (phase 1, lot 3) - Dépense totale de 7 497 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DEEU-SP2516-150798-C (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Construction MLSR inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de mise aux normes des salles d'automatisation du bâtiment administratif de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (phase 1, lot 3), aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 6 247 500 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DEEU-SP2516-150798-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 249 500 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Construction MLSR inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1250162001
80.01 (20.39)

CM25 1122

Accepter un remboursement maximal d'un montant de 8 000 000 \$ de la Société de transport de Montréal (STM) / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 8 000 000 \$ en 2025 / Approuver la Convention de Services relative au projet du prolongement de la ligne bleue du métro entre la Ville de Montréal et la STM à compter de janvier 2025 jusqu'à la date d'achèvement des travaux de construction du projet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accepter un remboursement maximal d'un montant de 8 000 000 \$ de la Société de transport de Montréal (STM);
- 2- d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal relativement au projet du prolongement de la ligne bleue du métro, à compter de janvier 2025 jusqu'à la date d'achèvement des travaux de construction du projet;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 8 000 000 \$ en 2025, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1250803003
80.01 (20.40)

À 14 h 44,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.41) à 80.01 (20.45) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1123

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour les services professionnels de surveillance de chantier par caméras et drones ainsi que de production vidéo, dans le cadre du contrat accordé à Système d'information Bâtiment Devisubox inc. (CG15 0163)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour des services de surveillance de chantier et de production de vidéo, dans le cadre du contrat accordé à Système d'information Bâtiment Devisubox inc. (CG15 0163).

Adopté à l'unanimité.

1250236001
80.01 (20.41)

CM25 1124

Accorder un soutien financier de 1 200 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal afin de construire un immeuble situé au 1300, rue Saint-Antoine, dans l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 1 200 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal afin de construire un immeuble situé au 1300, rue Saint-Antoine, dans l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1257597002
80.01 (20.42)

CM25 1125

Accorder un contrat à Le Groupe LML Itée, pour des travaux d'implantation d'électricité et d'instrumentation à des chambres d'aqueduc destinées à la mesure de l'eau construites en 2025 - Dépense totale de 1 376 057,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DRE-P2540-204900-C (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Le Groupe LML Itée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour des travaux d'électrification et d'instrumentation des chambres d'aqueduc destinées à la mesure et à la régulation de la pression de l'eau, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 146 714,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P2540-204900-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 114 671,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 114 671,47 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Le Groupe LML Itée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1256263001
80.01 (20.43)

CM25 1126

Approuver un projet de convention de collaboration et de partenariat entre la Ville de Montréal, Fondation, le fonds de développement de la confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi et Fondation gestion d'actifs afin de renouveler le partenariat entre les organisations dans le déploiement du Fonds en économie circulaire

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet de convention de collaboration et de partenariat entre la Ville de Montréal, Fondation, Le Fonds de développement de la confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi et Fondation gestion d'actifs afin de renouveler le partenariat entre les organisations dans le déploiement du Fonds en économie circulaire.

Adopté à l'unanimité.

1252885005
80.01 (20.44)

CM25 1127

Accorder un contrat à XYZ Technologies inc., pour des travaux de rénovation de la Biosphère (phase 1) - Scénographie - Dépense totale de 1 212 856,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15975 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, XYZ Technologies inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour des travaux de rénovation de la Biosphère (phase 1) - scénographie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 898 412,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15975;
- 2- d'autoriser une dépense de 179 682,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 134 761,86 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de XYZ Technologies inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1256891001
80.01 (20.45)

À 14 h 46,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.46) à 80.01 (20.50) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1128

Accorder un contrat de gré à gré à Ducore Expertise inc., pour les services professionnels de médecins conseils et de médecins désignés pour les services centraux et l'arrondissement de Lachine dans le cadre d'une gestion saine des ressources humaines, pour une période de 12 mois, à compter du 1^{er} janvier 2026 - Dépense totale de 296 887,13 \$ / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Ducore Expertise inc., pour des services professionnels de médecins conseils et de médecins désignés pour les services centraux et l'arrondissement de Lachine, dans le cadre d'une gestion saine des ressources humaines, pour une période de 12 mois, à compter du 1^{er} janvier 2026, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 296 887,13 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 25 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Ducore Expertise inc. à cet effet, établissant les modalités et conditions;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction santé et mieux-être à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1259146002
80.01 (20.46)

CM25 1129

Autoriser une dépense additionnelle de 515 570,52 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences et de budget de variation de quantités, pour la prestation de services, sur demande, en termes d'expertise et de compétence pour la mise à niveau des infrastructures du Service de l'eau de la Ville dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec CIMA+ S.E.N.C (CG22 0050), majorant ainsi le montant total de la dépense à 9 340 282,01 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 359 886,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, et d'autoriser une dépense additionnelle de 155 683,74 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, pour la mise à niveau des infrastructures du Service de l'eau de la Ville, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec CIMA+ S.E.N.C (CG22 0050), majorant ainsi le montant total de la dépense à 9 340 282,01 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1255035005
80.01 (20.47)

CM25 1130

Conclure des ententes-cadres avec Artelia Canada inc., Parsons inc. et Stantec Experts-conseils ltée pour des services professionnels en gestion des impacts et de maintien de la circulation, d'une durée de 48 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 13 611 315,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20946 (5 soum.)

Le conseiller Alan DeSousa déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres d'une durée de 48 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois, avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en gestion des impacts et maintien de la circulation, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20946 :

Firme	Somme maximale (taxes incluses)	Contrat
Artelia Canada inc.	5 748 750 \$	1
Parsons inc.	3 680 924,63 \$	2
Stantec Experts-conseils ltée	4 181 640,75 \$	3

- 2- de procéder aux évaluations de rendement de Artelia Canada inc., Parsons inc. et Stantec Experts-conseils ltée;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves à prolonger les contrats pour une durée de 12 mois et ce, uniquement si au terme des 48 mois, les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Craig Sauvé

1257231059
80.01 (20.48)

CM25 1131

Conclure une entente-cadre avec YRH inc. (lot 2), pour la prestation de services spécialisés sur demande, en radiocommunication, cellulaire, LoRaWAN et Wi-Fi intérieur, pour une durée de 24 mois, avec une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 612 241,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20702 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, par laquelle YRH inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services spécialisés en Wi-Fi intérieur, pour la somme maximale de 612 241,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20702 :

Firme	Lot	Montant (taxes incluses – excluant contingences, variation de quantités, incidences)
YRH inc.	Lot 2	612 241,88 \$

- 2- de procéder à l'évaluation du rendement de YRH inc.;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1252881009
80.01 (20.49)

CM25 1132

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Cofomo inc. (lot 1) et Société Conseil Groupe LGS (lot 2) pour les services professionnels en intelligence artificielle d'une durée de 36 mois - Montant estimé des ententes 2 247 841,73 \$ - Appel d'offres public 25-21067 (9 soum)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 36 mois, avec les firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en intelligence artificielle pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21067 :

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
Cofomo inc.	Lot 1 : réalisation de preuve de concept, prototypage et industrialisation de modèles d'IA traditionnelle	674 983,73 \$
Société Conseil Groupe LGS	Lot 2 : réalisation de preuve de concept, prototypage, configuration et intégration de solutions en IA Générative (GenAI)	1 572 858 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Cofomo inc. et de Société Conseil Groupe LGS;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1259859005
80.01 (20.50)

À 14 h 45,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.51) à 80.01 (20.55) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1133

Conclure une entente-cadre avec AVI-SPL Canada ltée, pour la fourniture, sur demande, d'équipements audiovisuels pour les salles de réunion, pour une durée de 36 mois - Montant estimé de la dépense : 3 004 886,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20910 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, par laquelle AVI-SPL Canada ltée, seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des équipements audiovisuels pour les salles de réunion de l'ensemble des services et des arrondissements de la Ville de Montréal, soit pour une somme maximale de 2 612 945,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20910;
- 2- d'autoriser une dépense de 391 941,76 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement d'AVI-SPL Canada ltée;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1259563016
80.01 (20.51)

CM25 1134

Autoriser un soutien financier de 5 000 000 \$ à La fondation du refuge pour femmes Chez Doris, pour l'acquisition et la conversion d'un immeuble, situé au 1221, rue Guy, dans l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 5 000 000 \$, provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation, à La Fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc., pour l'acquisition et la conversion d'un immeuble situé 1221, rue Guy, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

- 3- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1259286004
80.01 (20.52)

CM25 1135

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), à des fins de logements sociaux, un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 6 222 957, situé sur la 2^e Avenue à l'est de la place Chassé et au sud du boulevard Saint-Joseph dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, d'une superficie de 1639,50 mètres carrés, pour un montant total de 564 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à 564 000 \$ au Service de l'habitation pour la revente de l'immeuble à la SHDM pour l'année 2025

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Société d'habitation et de développement de Montréal, à des fins de logements sociaux et abordables, un terrain vacant constitué du lot 6 222 957 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé sur la 2^e Avenue à l'est de la place Chassé et au sud du boulevard Saint-Joseph, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, d'une superficie de 1639,5 mètres carrés, pour une somme totale de 564 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'autoriser le greffier de la Ville à signer un acte de vente substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 4- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à 564 000 \$ au Service de l'habitation pour la revente de l'immeuble pour l'année 2025;
- 5- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1255639003
80.01 (20.53)

CM25 1136**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour une période de 23 ans, à compter du 1^{er} janvier 2026, l'immeuble situé au 303 rue Notre-Dame Est, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 208 661 228,45 \$, non taxable

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour une période de 23 ans, à compter du 1^{er} janvier 2026, l'immeuble, d'une superficie de 224 021 pieds carrés, situés au 303, rue Notre-Dame Est, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 208 661 228,45 \$, non taxable, le tout, selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1255323010
80.01 (20.54)

CM25 1137**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Construction Deric inc., pour des travaux de construction du système de relève du secteur 713 dans le cadre du projet de désinfection de la station des eaux usées Jean-R.-Marcotte (lot 8a) - Dépense totale de 5 604 220,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DPM-P2519-188997-C (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente de l'examen des contrats
- 2- d'accorder à Construction Deric inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de construction du système de relève du secteur 713 dans le cadre du projet de désinfection de la station des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Lot 8a), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 287 000,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DPM-P2519-188997-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 264 350 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 52 870 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Construction Deric inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1255606003
80.01 (20.55)

À 14 h 48,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.56) à 80.01 (20.60) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1138

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Cofomo inc., pour la prestation de services de techniciens informatiques, d'une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 24 mois - Montant estimé de l'entente : 4 929 495,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21055 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 24 mois, par laquelle Cofomo inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la prestation de services de techniciens informatiques, pour une somme maximale de 4 929 495,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21055;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Cofomo inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement et du PDI du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Craig Sauvé

1259563015
80.01 (20.56)

CM25 1139**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Environnement Routier NRJ inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation ainsi que des utilités publiques, dans le boulevard Henri-Bourassa, entre la rue Lajeunesse et l'avenue Hamelin, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 30 904 998,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 523101 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Environnement Routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation ainsi que des utilités publiques, dans le boulevard Henri-Bourassa, entre la rue Lajeunesse et l'avenue Hamelin, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 23 710 144,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 523101;
- 3- d'autoriser une dépense de 3 556 521,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 3 638 332,72 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement d'Environnement Routière NRJ inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Christine Black
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
Mme Mary Deros
M. Laurent Desbois
M. Alan DeSousa
Mme Angela Gentile
Mme Effie Giannou
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Doug Hurley
M. Benoit Langevin
M. Sonny Moroz
Mme Vana Nazarian
M. Dominic Perri
M. Giovanni Rapanà
Mme Chantal Rossi
M. Aref Salem
Mme Stephanie Valenzuela
Mme Alba Zuniga Ramos

CM25 1140**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure deux ententes-cadres avec GLT+ inc. (Lot 1) et Cima+ s.e.n.c. (Lot 2), pour des services professionnels de gestion et de contrôle de chantiers pour divers projets du Service de la gestion et planification des immeubles, pour une période de 60 mois - Montant estimé des ententes : 4 753 756,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21093 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres d'une durée de 60 mois, avec les firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels de gestion et de contrôle de chantiers pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour les sommes maximale indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21093 :

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
GLT+ inc.	Services professionnels de gestion et de contrôle de chantiers	1 878 921,45 \$
Cima+ s.e.n.c.	Services professionnels de gestion et de contrôle de chantiers	2 082 542,18 \$
- 3- d'autoriser une dépense de 792 292,73 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à l'évaluation du rendement de GLT+ inc. et de CIMA + s.e.n.c.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Craig Sauvé

1258516001
80.01 (20.58)

CM25 1141**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation du collecteur d'égout pluvial Smith (Brunet) entre l'avenue Carson et place Sims - Dépense totale de 6 103 227,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DRE-P24022-195976-C (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Insituform Technologies Limited, un contrat pour des travaux de réhabilitation du collecteur d'égout pluvial d'agglomération Smith (Brunet), entre l'avenue Carson et place Sims, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 4 921 957,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P24022-195976-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 984 391,46 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 196 878,30 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies Limited;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1250172001
80.01 (20.59)

CM25 1142

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Logistique Unicorp inc., pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée pour la Ville de Montréal, pour une durée de 63 mois, incluant deux options de renouvellement de 24 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 62 165 233,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20718 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 63 mois, incluant deux options de renouvellement de 24 mois chacune, par laquelle Logistique Unicorp inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services de gestion vestimentaire intégrée, pour une somme maximale de 38 656 217,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20718;
- 3- d'autoriser une dépense de 12 204 877,61 \$, taxes incluses, destinés aux frais de gestion par rapport aux prévisions;
- 4- d'autoriser une dépense de 78 746,39 \$, taxes incluses, à titre de frais d'implantation au Service de l'approvisionnement;
- 5- d'autoriser une dépense de 224 960,09 \$, taxes incluses, à titre de frais d'implantation au Service des technologies de l'information;

- 6- d'autoriser une dépense de 5 116 480,15 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 7- d'autoriser une dépense de 5 116 480,15 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 8- d'autoriser une dépense de 767 472,02 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 9- de prévoir des ajustements de la base budgétaire du Service de l'approvisionnement de 1 633 800 \$ pour 2027, de 70 400 \$ pour 2028, de 72 600 \$ pour 2029 et de 74 700 \$ pour 2030 (montants nets de ristournes), tels que décrit dans la certification de fonds;
- 10- de procéder à une évaluation du rendement de Logistique Unicorp inc.;
- 11- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services utilisateurs et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1259109001
80.01 (20.60)

À 14 h 51,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.61) à 80.01 (20.65) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1143

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec Compass Minerals Canada Corp. (Groupe A: 12 183 526,39 \$), Sel Windsor Itée (Groupe A: 9 319 600,32 \$) et Selto Distribution inc. (Groupe B : 2 379 051,20 \$) pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage des chaussées, pour une durée de sept mois - Montant estimé des ententes-cadres: 23 882 177,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21090 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée de sept mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, du sel de déglacage des chaussées, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21090;

	<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
	Compass Minerals Canada Corp.	Groupe A (Sel régulier)	10 152 938,66 \$
	Sel Windsor Itée	Groupe A (Sel régulier)	7 766 333,60 \$
	Selto Distribution inc.	Groupe B (Sel traité)	1 982 542,67 \$
3-	d'autoriser une dépense de 3 980 362,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;		
4-	de procéder à une évaluation du rendement de Compass Minerals Canada Corp., Sel Windsor Itée et Selto Distribution inc.;		
5-	d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes liées participantes, du Jardin botanique et de la Société de transport de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.		

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1257362002
80.01 (20.61)

CM25 1144

Approuver deux projets d'acte par lesquels la Ville de Montréal vend à la société paramunicipale à but non lucratif, la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), à des fins de logement abordable, deux immeubles abritant des conciergeries situés respectivement au 2250, rue Plessis, dans l'arrondissement de Ville-Marie et au 5697, avenue De Lorimier, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, le tout d'une superficie de terrain totale de 1 032,90 mètres carrés, pour un montant total de 216 908,60 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant / Autoriser une dépense de dépréciation de 5 000 000 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation / Amender l'annexe 1 de la convention de gestion conclue avec la SHDM pour y retirer les deux immeubles

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver deux projets d'acte par lesquels la Ville de Montréal vend à la société paramunicipale à but non lucratif, la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), à des fins de logement abordable, deux immeubles abritant des conciergeries situés respectivement au 2250, rue Plessis dans l'arrondissement de Ville-Marie et au 5697, avenue de Lorimier dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, d'une superficie totale de terrain de 1 032,9 mètres carrés, pour une somme totale de 216 908,60 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, selon les termes et conditions stipulés aux projets d'actes;
- 2- d'autoriser une dépense de dépréciation de 5 000 000 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation;
- 3- d'autoriser le greffier de la Ville à signer ces actes de vente substantiellement conformes aux projets d'actes joints au présent dossier décisionnel;
- 4- d'amender l'annexe 1 de la convention de gestion conclue avec la SHDM pour y retirer les deux immeubles;

- 5- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1254333001
80.01 (20.62)

CM25 1145

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver le projet de promesse bilatérale par lequel la Ville de Montréal s'engage à céder à l'organisme Espace La Traversée, à des fins d'un projet résidentiel locatif à vocation sociale et abordable, un immeuble vacant d'une superficie de 4 777,7 mètres carrés, connu et désigné comme étant une partie du lot 2 648 223 du cadastre du Québec (lot projeté 6 696 295), situé dans la partie sud-est du site de l'ancien hippodrome, lequel fait partie intégrante du Quartier Namur-Hippodrome, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, sans contrepartie financière / Autoriser l'organisme Espace La Traversée à entreprendre les travaux de construction sur une partie du lot 2 648 223 du cadastre du Québec, et ce, avant la signature de l'acte de cession / Autoriser une dépense de dépréciation de 877 488 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation / À toute fin que de droit, fermer et retirer du domaine public une partie du lot 2 648 223 du cadastre du Québec (lot projeté 6 696 295)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver un projet de promesse bilatérale par lequel la Ville de Montréal cède, sans compensation financière, à l'Espace La Traversée, à des fins de réalisation d'un projet résidentiel locatif à vocation sociale et abordable, un immeuble vacant d'une superficie de 4 777,7 mètres carrés, constitué d'une partie du lot 2 648 223 (lot projeté 6 696 295) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans la partie sud-est du site de l'ancien hippodrome, lequel fait partie intégrante du Quartier Namur-Hippodrome, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, le tout, selon les termes et conditions stipulées au projet de promesse bilatérale;
- 3- de fermer et de retirer du domaine public la partie du lot 2 648 223 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, correspondant au lot projeté 6 696 295;
- 4- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de cession, selon les conditions suivantes :
 - sous réserve de la réception d'une confirmation écrite attestant que l'opération cadastrale est complétée et que les nouveaux lots créés et publiés au registre foncier sont conformes à la promesse;
 - sous réserve de la réception d'une confirmation écrite démontrant que l'Espace La Traversée a obtenu le financement nécessaire à la réalisation du projet;
 - pour autant que, selon l'avis du Service des affaires juridiques, la version finale de l'acte soit substantiellement conforme à la promesse bilatérale jointe au présent dossier décisionnel;
- 5- d'autoriser l'Espace La Traversée à entreprendre les travaux de construction dès la finalisation de l'opération cadastrale, et ce, avant la signature de l'acte de cession;
- 6- d'autoriser une dépense de dépréciation de 877 488 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation;
- 7- d'imputer ces revenus et ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1258290003
80.01 (20.63)

CM25 1146

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver le projet d'acte de cession par lequel la Ville cède, sans contrepartie monétaire, à la Fiducie d'utilité sociale de l'Écoquartier Louvain, un terrain correspondant au lot 6 592 719 du cadastre du Québec, d'une superficie de 6 681 mètres carrés, situé à l'ouest de l'avenue Christophe-Colomb et au nord de la rue de Louvain Est, à des fins de construction de logements sociaux et abordables / Autoriser la radiation des livres de la Ville de Montréal la somme de 139 496,64 \$, correspondant à la valeur aux livres de l'actif cédé et comptabiliser la dépense de fonctionnement afférente au Service de l'habitation dans l'exercice financier 2025

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver un projet d'acte de cession par lequel la Ville de Montréal cède, sans contrepartie monétaire, à la Fiducie d'utilité sociale de l'Écoquartier Louvain, un terrain constitué du lot 6 592 719 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 6 681 mètres carrés, situé à l'ouest de l'avenue Christophe-Colomb et au nord de la rue Louvain Est, à des fins de construction de logements sociaux et abordables, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'autoriser la radiation des actifs de la Ville de Montréal, la valeur aux livres de l'immeuble cédé sans contrepartie, d'une valeur restante aux livres de 139 496,64 \$, cette dépense étant entièrement assumée par le Service de l'habitation pour l'agglomération;
- 4- d'autoriser la signature de l'acte conditionnellement à la création de la Fiducie d'utilité sociale de L'Écoquartier Louvain, répondant aux exigences de l'entente de collaboration;
- 5- d'autoriser la signature de l'acte de cession entre la Ville de Montréal et la Fiducie d'utilité sociale de l'Écoquartier Louvain, en autant que l'acte soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, au projet d'acte de cession susmentionné;
- 6- de fermer et retirer l'immeuble du domaine public, à toute fin que de droit;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1259652002
80.01 (20.64)

CM25 1147

Autoriser la modification à la convention de gestion conclue entre la Ville et l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) / Approuver les budgets d'exploitation des immeubles visés par la convention pour un maximum de 2 535 000 \$, pour les immeubles localisés au 2665, 2830, 2940, 2950, 3170, 3390 rue Goyer et 3135, chemin de Bedford / Autoriser une augmentation de revenus et dépenses équivalent de 2 535 000 \$ par année au budget de fonctionnement du service de l'habitation en 2026, 2027 et 2028

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'addenda à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal (CG25 0031);
- 2- d'approuver les budgets d'exploitation des immeubles visés par la convention pour un maximum de 2 535 000 \$, pour les immeubles localisés au 2665, 2830, 2940, 2950, 3170, 3390 rue Goyer et 3135, chemin de Bedford;
- 3- d'autoriser une augmentation des revenus et des dépenses équivalent de 2 535 000 \$ par année au budget de fonctionnement du Service de l'habitation en 2026, 2027 et 2028;
- 4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1253867006
80.01 (20.65)

À 14 h 53,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.66) à 80.01 (20.70) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1148

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 3 981 319,57 \$, pour la location de circuits en transmission de données dans le cadre du contrat accordé à Bell Canada (CG24 0017), majorant ainsi le montant total de la dépense à 11 381 903,71 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 3 700 292,07 \$, taxes incluses, pour la location de circuits de transmission de données dans le cadre du contrat accordé à Bell Canada (CG24 0017), majorant ainsi le montant total du contrat à 11 381 903,71 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 281 027,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1259660001
80.01 (20.66)

CM25 1149

Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville et la Société d'habitation du Québec pour les propriétés connues comme les « Habitations Villeneuve B », situées au 4400-4420, avenue Coloniale, 3535-3545, rue De Bullion, 4670-4680, avenue de l'Hôtel-de-Ville, et 4025, rue Saint-André, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, d'une superficie de 2699,30 mètres carrés, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période de 10 ans, à compter du 1^{er} décembre 2025, moyennant une rente annuelle de 3 120 \$. La rente consentie représente une subvention totale de 3 930 000 \$ pour la période de prolongation

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation du Québec pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 2 003 828, 2 003 142, 1 443 754,1 885 213 et 1 885 214 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 2 699,3 mètres carrés, sur lequel sont érigés les bâtisses situées au 4400-4420, avenue Coloniale, 3535-3545, rue de Bullion, 4670-4680, avenue de l'Hôtel-de-Ville, et 4025, rue Saint-André, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 10 ans, du 1^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2035, moyennant une rente annuelle de 3 120 \$. La rente consentie représente une subvention totale de 3 930 000 \$ pour la période de prolongation;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de modification de l'emphytéose pourvu que cet acte de modification soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1259920001
80.01 (20.67)

CM25 1150

Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation du Québec pour les propriétés connues comme les « Habitations De Châteauguay III », situées au 2412-2416, rue Augustin-Cantin, 720, rue Charlevoix, 840, rue Charlevoix, 1125-1135, rue Jardin, et 1150-1160, rue Jardin, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période de 10 ans, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2035, moyennant une rente annuelle de 4 080 \$. La rente consentie représente une subvention totale de 3 990 000 \$ pour la période de prolongation

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation du Québec pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 381 058, 1 382 383, 1 382 384, 1 382 395, 1 851 651, 1 851 649 et 1 851 608 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 3 899,6 mètres carrés, sur lequel sont érigés les bâtisses situées au 2412-2416, rue Augustin-Cantin, 720, rue Charlevoix, 840, rue Charlevoix, 1125-1135, rue Jardin et 1150-1160, rue Jardin, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 10 ans, du 1^{er} janvier 2026 au 30 décembre 2035, moyennant une rente annuelle de 4 080 \$. La rente consentie représente une subvention totale de 3 990 000 \$ pour la période de prolongation;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de modification de l'emphytéose pourvu que cet acte de modification soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1259920002
80.01 (20.68)

CM25 1151

Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville et la Société d'habitation du Québec pour les propriétés connues comme les « Habitations Rose-de-Lima E et F » situées au 160-190, rue Rose-de-Lima, 145-155 et 165-175, rue Saint-Augustin, 5055, rue Sainte-Marie, et 170-174, rue Turgeon, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie totale de 3 886,88 mètres carrés, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période de 10 ans, à compter du 1^{er} décembre 2025, moyennant une rente annuelle de 4 960 \$. La rente consentie représente une subvention totale de 4 680 000 \$ pour la période de prolongation

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation du Québec pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 573 516, 1573 296, 1 573 297, 1573 298 et 1 573 269 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 3 886,88 mètres carrés, sur lequel sont érigés les bâtisses situées au 160-190, rue Rose de Lima, 145-155 et 165-175, rue Saint-Augustin, 5055, rue Sainte-Marie et 170-174, rue Turgeon, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 10 ans, du 1^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2035, moyennant une rente annuelle de 4 960 \$. La rente consentie représente une subvention totale de 4 680 000 \$ pour la période de prolongation;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de modification de l'emphytéose pourvu que cet acte de modification soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;

3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1259920003
80.01 (20.69)

CM25 1152

Accorder un contrat à CGI Environnement inc., pour des travaux de réhabilitation du collecteur Iberville-Larivière-Fullum - Dépense totale de 3 860 769,07 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DRE-P2534-204516-C (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à CGI Environnement inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de réhabilitation du collecteur Iberville-Larivière-Fullum, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 3 040 054,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P2534-204516-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 608 010,89 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 212 703,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de CGI Environnement inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1256666001
80.01 (20.70)

À 14 h 54,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.71) à 80.01 (20.75) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1153

Accorder un contrat à Groupe DCR (9282-0786 Québec inc.) pour des travaux d'aménagement et de correctifs exigés par le Service de sécurité incendie de Montréal aux usines de production d'eau potable de Dorval et de Lachine, pour une période de neuf mois - Dépense totale de 3 157 721,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DEP-P2526-C (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Groupe DCR (9282-0786 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux d'aménagement et de correctifs exigés par le Service de sécurité incendie de Montréal aux usines de production d'eau potable de Dorval et de Lachine, pour une période de neuf mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 2 745 844,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offre public DEP-P2526-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 274 584,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 137 292,22 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe DCR (9282-0786 Québec inc.);
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1257572002
80.01 (20.71)

CM25 1154

Autoriser une dépense additionnelle totale de 90 402,54 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en science du bâtiment dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Solutions d'affaires UL Canada inc. (CG17 0312), majorant ainsi le montant total du contrat à 640 575,16 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 82 184,13 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en science du bâtiment dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Solutions d'affaires UL Canada inc. (CG17 0312), majorant ainsi le montant total du contrat à 640 575,16 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 8 218,41 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1258009002
80.01 (20.72)

CM25 1155

Approuver un projet de sous-permission d'occupation et d'utilisation d'espaces par lequel la Ville de Montréal prête à La Société canadienne de la Croix-Rouge, à titre gratuit, pour une durée de 6 mois, à compter du 1^{er} novembre 2025, un immeuble situé entre le boulevard Marcel-Laurin, la rue Grenet à l'angle du boulevard Thimens, d'une superficie de 840 mètres carrés, à des fins de halte-chaleur pour une clientèle en situation d'itinérance, sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent. Le montant de la subvention immobilière est de 83 160 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet de sous-permission d'occupation et d'utilisation d'espaces par lequel la Ville de Montréal prête à La Société canadienne de la Croix-Rouge, pour une période de six mois, à compter du 1^{er} novembre 2025, un bâtiment situé entre le boulevard Marcel-Laurin et la rue Grenet, à l'angle du boulevard Thimens, d'une superficie de 840 mètres carrés, à des fins d'une halte-chaleur pour une clientèle en situation d'itinérance, le tout, selon les termes et conditions prévus à la sous-permission d'occupation et d'utilisation d'espaces.

Adopté à l'unanimité.

1255323015
80.01 (20.73)

CM25 1156

Approuver l'addenda à la promesse tripartite par laquelle la Ville vend à 9536-1135 Québec inc. et Utile Développement, l'immeuble connu comme l'Îlot Voyageur Sud, constitué des lots 3 523 567 et 3 523 568 du cadastre du Québec, d'une superficie de 7 062 mètres carrés avec bâtiment dessus érigé, situé au 505, boulevard De Maisonneuve Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 20 000 000 \$ payable avec intérêts, plus les taxes applicables, le cas échéant

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'addenda à la promesse tripartite par laquelle la Ville de Montréal vend à 9536-1135 Québec inc. et Utile Développement, l'immeuble connu comme l'Îlot Voyageur Sud, constitué des lots 3 523 567 et 3 523 568 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 7 062 mètres carrés, avec bâtiment dessus érigé, situé au 505, boulevard De Maisonneuve Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une somme de 20 000 000 \$ payable avec intérêts, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'addenda.

Adopté à l'unanimité.

1254501006
80.01 (20.74)

CM25 1157

Approuver la création d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques pour la protection du collecteur d'égout, grevant une partie des lots 5 207 395, 5 273 833 et 5 273 834 du cadastre du Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la création d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques pour la protection du collecteur d'égout, grevant une partie des lots 5 207 395, 5 273 833 et 5 273 834 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1259920006
80.01 (20.75)

À 14 h 55,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.76) à 80.01 (20.80) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1158

Accorder un contrat à CGI Environnement inc., pour des travaux de réhabilitation de conduite d'égout par chemisage, dans l'avenue Vincent-D'Indy, du boulevard du Mont-Royal au chemin de la Côte-Sainte-Catherine, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 991 741,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 505601 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à CGI Environnement inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de réhabilitation de conduite d'égout par chemisage dans l'avenue Vincent-D'Indy, du boulevard du Mont-Royal au chemin de la Côte-Sainte-Catherine, dans l'arrondissement d'Outremont, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 839 388,78 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 505601;
- 2- d'autoriser une dépense de 125 908,32 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 26 444,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de CGI Environnement inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1257231063
80.01 (20.76)

CM25 1159

Accorder un soutien financier non récurrent de 450 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) afin de soutenir son projet PME en mouvement - Hop! Le Sommet - Maillage pour les années 2026-2027-2028 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 450 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail afin de soutenir son projet PME en mouvement – Hop! Le Sommet – Maillage, pour les années 2026-2027-2028;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1257797003
80.01 (20.77)

CM25 1160

Accorder un soutien financier non récurrent de 600 000 \$ à l'Association des sociétés de développement commercial de Montréal (ASDCM) pour les années 2026-2027-2028 dans le cadre de son projet d'accompagnement et de développement des SDC / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 600 000 \$ à l'Association des sociétés de développement commercial de Montréal (ASDCM), pour les années 2026, 2027 et 2028, dans le cadre de son projet d'accompagnement et de développement des sociétés de développement commercial;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1257797004
80.01 (20.78)

CM25 1161

Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau, de conduites d'égouts et de travaux connexes, dans l'avenue De Lorimier, entre les rues Notre-Dame et Sherbrooke - Dépense totale de 11 164 809,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DRE-P2531-202321-C (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Les Excavations Lafontaine inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau et de conduite d'égout et de travaux connexes dans l'avenue De Lorimier, entre les rues Notre-Dame et Sherbrooke et les rues adjacentes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 937 070,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P2531-202321-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 340 560,56 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 887 178,14 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Excavations Lafontaine inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1250194001
80.01 (20.79)

CM25 1162

Accorder un contrat à Hudson Six Civil inc., pour la réalisation des travaux d'infrastructures destinés à alimenter les habitations modulaires avec accompagnement sur le terrain de la Ville situé au 100, rue de Louvain Ouest - Dépense totale de 552 799,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15977 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Hudson Six Civil inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux d'infrastructures destinés à alimenter les habitations modulaires avec accompagnement sur le terrain de la Ville de Montréal situé au 100, avenue de Louvain Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 502 545,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15977;
- 2- d'autoriser une dépense de 50 254,54 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Hudson Six Civil Inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1259958002
80.01 (20.80)

À 14 h 56,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.81) à 80.01 (20.85) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1163

Accorder un contrat à Environnement routier NRJ inc., pour des travaux d'aménagement paysager, de voirie et de sécurisation du site accueillant les habitations modulaires avec accompagnement sur le terrain de la Ville situé au 100, rue de Louvain Ouest - Dépense totale de 277 567,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15971 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Environnement routier NRJ inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour des travaux d'aménagement paysager, de voirie et de sécurisation du site accueillant les habitations modulaires avec accompagnement sur le terrain de la Ville de Montréal situé au 100, avenue de Louvain Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 252 333,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15971;
- 2- d'autoriser une dépense de 25 233,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement d'Environnement routier NRJ inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255386006
80.01 (20.81)

CM25 1164

Autoriser une dépense additionnelle de 707 354,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour la fourniture d'habits pour le combat incendie, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Innotex inc. (lots 1 et 2) (CG25 0458), majorant ainsi le montant total des ententes-cadres à 5 515 494,46 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 707 354,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour la fourniture d'habits pour le combat incendie, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Innotex inc. (lots 1 et 2) (CG25 0458), majorant ainsi le montant total des ententes-cadres à 5 515 494,46 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1253838003
80.01 (20.82)

CM25 1165

Autoriser une dépense additionnelle 10 885,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences et une dépense additionnelle de 79 827,38 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences / Annuler le budget de revenus équivalent aux dépenses 76 798,13 \$, taxes incluses, pour les travaux d'excavation qui ne sont pas facturables à Énergir dans le cadre du contrat accordé à Loïselle inc. (CG25 0201)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'annuler le budget de revenus équivalent aux dépenses de 76 798,13 \$, taxes incluses, pour les travaux d'Énergir intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente, dans le cadre des travaux de réfection des structures du passage inférieur de l'avenue Papineau - rue des Carrières (CG25 0201);
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 10 885,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, dans le cadre du contrat accordé à Loïselle inc.;
- 3- d'autoriser une dépense additionnelle de 79 827,38 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1247231054
80.01 (20.83)

CM25 1166**Approuver le projet d'entente entre la Ville et la Société d'habitation et de développement de Montréal relative au versement d'une contribution financière pour le démarrage et le pré-développement de projets d'habitation - Dépense totale de 3 300 000 \$**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser le versement d'un soutien financier de 3 300 000 \$ à la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour la période de 2025 à 2027, pour le démarrage et le pré-développement des projets favorisant la création ou le maintien de logements hors marché;
- 2- d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les conditions et les modalités du versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1256898002
80.01 (20.84)

CM25 1167**Approuver un projet d'addenda 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le Conseil d'économie sociale de l'île de Montréal (CG25 0495), afin d'apporter une modification à la source de financement / Autoriser la modification de la source de financement, en remplaçant le Fonds régions et ruralité - Volet 2 - développement territorial par l'Entente Réflexe 3**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'addenda 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le Conseil d'économie sociale de l'île de Montréal (CG25 0495), afin d'apporter une modification à la source de financement;
- 2- d'autoriser la modification de la source de financement, en remplaçant le Fonds Régions et Ruralité - Volet 2 - développement territorial par l'Entente Réflexe 3.

Adopté à l'unanimité.

1250193002
80.01 (20.85)

À 14 h 57,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.86) à 80.01 (20.90) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1168

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal s'engage à acquérir de 9103-3522 Québec inc., à des fins de parc à caractère régional, le lot 6 618 385 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 14 583,3 mètres carrés, situé sur la rue De Contrecœur, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour la somme de 6 007 445 \$, plus les taxes applicables / Autoriser un ajustement non récurrent de la base budgétaire de 42 000 \$ en provenance du Service des grands parcs, Mont-Royal et sports vers le Service de la gestion et de la planification des immeubles pour 2026 afin de couvrir les frais de sécurisation

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal s'engage à acquérir de 9103-3522 Québec inc., à des fins de parc à caractère régional, le lot 6 618 685 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 14 583,3 mètres carrés, situé sur la rue de Contrecœur, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour la somme de 6 007 445 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;
- 2- d'autoriser la signature de l'acte, pourvu que cet acte de vente soit, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, substantiellement conforme au projet d'acte qui se trouve dans l'intervention du Service des affaires juridiques;
- 3- d'autoriser la signature de toutes conventions de services professionnels entre le Vendeur et le notaire fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville de Montréal, le cas échéant;
- 4- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom de 9103-3522 Québec inc., ou au nom du notaire fiduciaire en fidéicomis du Vendeur, le cas échéant;
- 5- d'autoriser un ajustement non récurrent de la base budgétaire de 42 000 \$ en provenance du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports vers le Service de la gestion et de la planification des immeubles pour 2026 afin de couvrir les frais de sécurisation;
- 6- de verser l'immeuble dans le domaine public à la signature de l'acte;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1169

Approuver une promesse bilatérale, par laquelle la Ville de Montréal s'engage à vendre à Mission Old Brewery, à des fins de logements social, un immeuble situé au 7120, rue D'Iberville, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le tout d'une superficie totale de terrain de 374,6 mètres carrés, pour un montant total de 200 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalents de 200 000 \$ pour l'année 2025 au Service de l'habitation / Autoriser une dévaluation de 1 430 000 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation pour la revente de l'immeuble pour l'année 2025 / Amender l'annexe 1 de la convention de gestion conclue avec la SHDM pour y retirer l'immeuble

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver une promesse bilatérale, par laquelle la Ville de Montréal s'engage à vendre à l'organisme sans but lucratif, Mission Old Brewery, à des fins de logements social, un immeuble situé au 7120, rue D'Iberville, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, constitué du lot 2 167 490 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 374,6 mètres carrés, pour une somme totale de 200 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, selon les termes et conditions stipulés dans la promesse bilatérale;
- 2- d'autoriser une dévaluation de 1 430 000 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation pour la revente de l'immeuble pour l'année 2025;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalents de 200 000 \$, pour l'année 2025, au Service de l'habitation pour la revente de l'immeuble pour l'année 2025;
- 4- d'amender l'annexe 1 de la convention de gestion conclue avec la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) pour y retirer l'immeuble;
- 5- d'approuver tout projet d'acte de vente résultant de la promesse bilatérale, en autant que tel projet d'acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, aux termes et conditions de la promesse bilatérale;
- 6- d'autoriser le greffier de la Ville, à signer la promesse bilatérale ainsi que l'acte de vente résultant de la promesse bilatérale, en autant que tel acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, aux termes et conditions de la promesse bilatérale;
- 7- de fermer et retirer l'immeuble du domaine public de la Ville, à toute fin que de droit, telle fermeture et tel retrait étant effectifs à compter de la signature de l'acte de vente résultant de la promesse bilatérale.
- 8- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1256037002
80.01 (20.87)

CM25 1170

Approuver une promesse bilatérale, par laquelle la Ville de Montréal s'engage à vendre à la Société de gestion Querbes inc., à des fins d'habitation, notamment de logement social et abordable, un immeuble situé au 7898, rue Berri, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, connu et désigné comme étant le lot 3 456 363 du cadastre du Québec, d'une superficie de terrain totale de 260,1 mètres carrés, pour un montant total de 400 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalents de 400 000 \$ pour l'année 2025 au Service de l'habitation / Autoriser une dévaluation de 1 165 000 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation pour la revente de l'immeuble pour l'année 2025 / Amender l'annexe 1 de la convention de gestion conclue avec la SHDM pour y retirer l'immeuble

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver une promesse bilatérale, par laquelle la Ville de Montréal s'engage à vendre à l'organisme sans but lucratif, la Société de gestion Querbes inc., à des fins d'habitation, notamment de logement social et abordable, un immeuble situé au 7898, rue Berri, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, constitué du lot 3 456 363 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 260,1 mètres carrés, pour une somme totale de 400 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, selon les termes et conditions stipulés dans la promesse bilatérale;
- 2- d'autoriser une dévaluation de 1 165 000 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation pour la revente de l'immeuble pour l'année 2025;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalents de 400 000 \$, pour l'année 2025, au Service de l'habitation pour la revente de l'immeuble pour l'année 2025;
- 4- d'amender l'annexe 1 de la convention de gestion conclue avec la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) pour y retirer l'immeuble;
- 5- d'approuver tout projet d'acte de vente résultant de la promesse bilatérale, en autant que tel projet d'acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, aux termes et conditions de la promesse bilatérale;
- 6- d'autoriser le greffier de la Ville à signer la promesse bilatérale ainsi que l'acte de vente résultant de la promesse bilatérale, en autant que tel acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, aux termes et conditions de la promesse bilatérale;
- 7- de fermer et retirer l'immeuble du domaine public de la Ville, à toute fin que de droit, telle fermeture et tel retrait étant effectifs à compter de la signature de l'acte de vente résultant de la promesse bilatérale;
- 8- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1256037003
80.01 (20.88)

CM25 1171

Approuver une promesse bilatérale, par laquelle la Ville s'engage à vendre à Gérer son quartier, à des fins de logement social, un immeuble situé au 1743-1747, avenue Bourbonnière, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour un montant total de 201 637 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant / Autoriser une dévaluation de 601 694 \$ / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalents à 201 637 \$ au Service de l'habitation pour la revente du terrain pour l'année 2025 / Amender l'annexe 1 de la convention de gestion conclue avec la Société de l'habitation et de développement de Montréal pour y retirer l'immeuble

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver une promesse bilatérale, par laquelle la Ville de Montréal s'engage à vendre à Gérer son quartier, à des fins de logement social, un immeuble situé au 1743-1747, avenue Bourbonnière, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, constitué du lot 1 879 940 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme totale de 201 637 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout, selon les termes et conditions prévus dans la promesse bilatérale;
- 2- d'autoriser une dévaluation de 601 694 \$, provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation pour la revente de l'Immeuble pour l'année 2025;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à 201 637 \$, pour l'année 2025, au Service de l'habitation, pour la revente de l'Immeuble pour l'année 2025;
- 4- d'amender l'annexe 1 de la convention de gestion conclue avec la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) pour y retirer l'Immeuble;
- 5- d'approuver tout projet d'acte de vente résultant de la promesse bilatérale, en autant que tel projet d'acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, aux termes et conditions de la promesse bilatérale;
- 6- d'autoriser le greffier de la Ville, à signer la promesse bilatérale ainsi que l'acte de vente résultant de la promesse bilatérale, en autant que tel acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, aux termes et conditions de la promesse bilatérale;
- 7- de fermer et retirer l'immeuble du domaine public de la Ville, à toute fin que de droit, telle fermeture et tel retrait étant effectifs à compter de la signature de l'acte de vente résultant de la promesse bilatérale;
- 8- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1256037004
80.01 (20.89)

CM25 1172

Approuver l'addenda 1 à la convention de contribution financière entre la Ville et Concertation régionale de Montréal, pour la réalisation de son Plan d'action 2025-2028 (CG25 0314), autorisant une modification à la source de financement des 2 premiers versements d'un montant total de 1 333 333 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'addenda 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Concertation régionale de Montréal, pour la réalisation de son Plan d'action 2025-2028 (CG25 0314);
- 2- d'autoriser une modification à la source de financement des deux premiers versements d'un montant total de 1 333 333 \$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1258379004
80.01 (20.90)

À 14 h 57,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.91) à 80.01 (20.95) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1173

Approuver un projet de promesse bilatérale par lequel la Ville s'engage à acquérir de Station Crowley inc., aux fins de logements sociaux et abordables, un terrain vacant d'une superficie de 790,9 mètres carrés, correspondant au lot 6 607 823 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour le prix de 4 200 525 \$, plus les taxes applicables / Autoriser l'émission d'un chèque de 420 052 \$ à Station Crowley inc. à titre de dépôt

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de promesse bilatérale par lequel la Ville de Montréal s'engage à acquérir de Station Crowley inc., aux fins de logements sociaux et abordables, un terrain vacant d'une superficie de 790,9 mètres carrés, constitué du lot 6 607 823 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme de 4 200 525 \$, plus les taxes applicables, le tout, selon les termes et conditions stipulées au projet de promesse;
- 2- d'approuver tout projet d'acte de vente résultant de la promesse bilatérale, en autant que tel projet d'acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, aux termes et conditions de la promesse bilatérale;
- 3- d'autoriser le greffier de la Ville, à signer la promesse bilatérale ainsi que l'acte de vente résultant de la promesse bilatérale, en autant que tel acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, aux termes et conditions de la promesse bilatérale;
- 4- d'émettre un chèque de 420 052 \$ au nom de Station Crowley inc. au moment de la signature de la promesse bilatérale à titre de dépôt;
- 5- d'autoriser l'émission d'un chèque au montant du solde du prix de vente pour l'acquisition au nom de Station Crowley inc. ou au nom du notaire en fidéicommiss du vendeur, en autant que l'acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, aux termes et conditions de la promesse bilatérale;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1174

Approuver un projet de promesse bilatérale par lequel la Ville s'engage à vendre à EJP Construction inc. trois terrains, connus et désignés comme les lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347 du cadastre du Québec, d'une superficie de 11 516,1 mètres carrés, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour un montant de 7 247 800 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de promesse bilatérale d'achat et de vente par lequel la Ville de Montréal s'engage à vendre à EJP Construction inc., trois terrains constitués des lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 11 516,1 mètres carrés, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour une somme de 7 247 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet de promesse bilatérale;
- 2- de donner une procuration à EJP Construction inc., pour effectuer toute demande de permis ou toute autre demande liée à l'immeuble.

Adopté à l'unanimité.

1259920008
80.01 (20.92)

CM25 1175

Approuver une promesse bilatérale, par laquelle la Ville de Montréal s'engage à vendre à Gérer son quartier, à des fins de logement social, un immeuble situé au 701, rue du Couvent, Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour un montant total de 126 732 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant / Autoriser une dévaluation de 673 268 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalents à 126 732 \$ au Service de l'habitation pour la revente du terrain pour l'année 2025 / Amender l'annexe 1 de la convention de gestion conclue avec la SHDM pour y retirer l'immeuble

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de promesse bilatérale, par lequel la Ville de Montréal s'engage à vendre à l'organisme sans but lucratif Gérer son quartier, à des fins de logements social, un immeuble situé au 701, rue du Couvent, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 4 141 147 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour un montant total de 126 732 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout, selon les termes et conditions prévus à la promesse bilatérale;
- 2- d'autoriser une dévaluation de 673 268 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation pour la revente de l'immeuble pour l'année 2025;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalents à 126 732 \$ pour l'année 2025 au Service de l'habitation pour la revente de l'immeuble pour l'année 2025;

- 4- d'amender l'annexe 1 de la convention de gestion conclue avec la Société d'habitation et de développement de Montréal pour y retirer l'immeuble;
- 5- d'approuver tout projet d'acte de vente résultant de la promesse bilatérale, en autant que tel projet d'acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, aux termes et conditions de la promesse bilatérale;
- 6- d'autoriser le greffier de la Ville à signer la promesse bilatérale ainsi que l'acte de vente résultant de la promesse bilatérale, en autant que tel acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, aux termes et conditions de la promesse bilatérale;
- 7- de fermer et retirer l'immeuble du domaine public de la Ville, à toute fin que de droit, telle fermeture et tel retrait étant effectifs à compter de la signature de l'acte de vente résultant de la promesse bilatérale;
- 8- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255792012
80.01 (20.93)

CM25 1176

Approuver une promesse bilatérale, par laquelle la Ville s'engage à vendre à Gérer son quartier, à des fins de logement social, un immeuble situé au 2661-2663, rue du Centre, Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour un montant total de 305 161 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant / Autoriser une dévaluation de 1 079 839 \$ / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalents à 305 161 \$ /au Service de l'habitation, pour la revente du terrain pour l'année 2025 / Amender l'annexe 1 de la convention de gestion conclue avec la Société de l'habitation et de développement de Montréal pour y retirer l'immeuble

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver une promesse bilatérale, par laquelle la Ville de Montréal s'engage à vendre à Gérer son quartier, à des fins de logement social, un immeuble situé au 2661-2663, rue Centre, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 1 380 819 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme totale de 305 161 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout, selon les termes et conditions prévus dans la promesse bilatérale;
- 2- d'autoriser une dévaluation de 1 079 839 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation pour la revente de l'Immeuble pour l'année 2025;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à 305 161 \$, pour l'année 2025, au Service de l'habitation pour la revente de l'Immeuble pour l'année 2025;
- 4- d'amender l'annexe 1 de la convention de gestion conclue avec la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) pour y retirer l'Immeuble;
- 5- d'approuver tout projet d'acte de vente résultant de la promesse bilatérale, en autant que tel projet d'acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, aux termes et conditions de la promesse bilatérale;
- 6- d'autoriser le greffier de la Ville, à signer la promesse bilatérale ainsi que l'acte de vente résultant de la promesse bilatérale, en autant que tel acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, aux termes et conditions de la promesse bilatérale;

- 7- de fermer et retirer l'immeuble du domaine public de la Ville, à toute fin que de droit, telle fermeture et tel retrait étant effectifs à compter de la signature de l'acte de vente résultant de la promesse bilatérale;
- 8- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255792011
80.01 (20.94)

CM25 1177

Approuver une promesse bilatérale, par laquelle la Ville s'engage à vendre à Mission Old Brewery, à des fins de logements social, un immeuble situé au 1451-1455, rue Sicard, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour un montant total de 200 000 \$ au Service de l'habitation, plus les taxes applicables, le cas échéant / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalents de 200 000 \$ pour l'année 2025 / Autoriser une dévaluation de 1 275 000 \$ pour la revente de l'immeuble pour l'année 2025 / Amender l'annexe 1 de la convention de gestion conclue avec la Société d'habitation et de développement de Montréal pour y retirer l'immeuble

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver une promesse bilatérale, par laquelle la Ville de Montréal s'engage à vendre à Mission Old Brewery, à des fins de logement social, un immeuble situé au 1451-1455, rue Sicard, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, constitué du lot 1 879 184 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme totale de 200 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout, selon les termes et conditions stipulés à la promesse bilatérale;
- 2- d'autoriser une dévaluation de 1 275 000 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation pour la revente de l'immeuble pour l'année 2025;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalents de 200 000 \$ pour l'année 2025, au Service de l'habitation pour la revente de l'immeuble pour l'année 2025;
- 4- d'amender l'annexe 1 de la convention de gestion conclue avec la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) pour y retirer l'immeuble;
- 5- d'approuver tout projet d'acte de vente résultant de la promesse bilatérale, en autant que tel projet d'acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, aux termes et conditions de la promesse bilatérale;
- 6- d'autoriser le greffier de la Ville, à signer la promesse bilatérale ainsi que l'acte de vente résultant de la promesse bilatérale, en autant que tel acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, aux termes et conditions de la promesse bilatérale;
- 7- de fermer et retirer l'immeuble du domaine public de la Ville, à toute fin que de droit, telle fermeture et tel retrait étant effectifs à compter de la signature de l'acte de vente résultant de la promesse bilatérale;
- 8- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255792013
80.01 (20.95)

À 14 h 58,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.96) à 80.01 (20.99) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1178

Approuver une convention de services professionnels entre le Centre de transformation de logement communautaire et la Ville de Montréal, pour la mise en œuvre et l'administration d'une initiative de prêts de pré-développement visant à faciliter la réalisation de projets de logement hors marché, pour une somme maximale de 186 260 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et le Centre de transformation de logement communautaire, pour la mise en œuvre et l'administration d'une initiative de prêts de pré-développement visant à faciliter la réalisation de projets de logements hors marché, pour une somme maximale de 186 260 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1256898001
80.01 (20.96)

CM25 1179

Approuver l'entente de services de premiers répondants entre Urgences-Santé et la Ville de Montréal, pour une période de deux ans, à compter du 29 septembre 2025, conformément aux dispositions de la *Loi sur les services hospitaliers* (RLRQ, chapitre S-6.2), afin d'assurer la continuité et la qualité des services offerts à la population montréalaise

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'entente de services de premiers répondants entre Urgences-Santé et la Ville de Montréal, pour une période de deux ans, à compter du 29 septembre 2025, conformément aux dispositions de la *Loi sur les services hospitaliers* (RLRQ, chapitre S-6.2) afin d'assurer la continuité et la qualité des services offerts à la population montréalaise.

Adopté à l'unanimité.

1255426001
80.01 (20.97)

CM25 1180

Accorder un soutien financier de 500 000 \$ à la Société d'habitation des communautés noires à titre de frais de pré-développement pour la réalisation d'un projet d'acquisition à Montréal-Nord, dans le cadre du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial / Approuver la convention de contribution financière à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 500 000 \$, à la Société d'habitation des communautés noires (SHCN), à titre de frais de pré-développement pour la réalisation d'un projet d'acquisition à Montréal-Nord;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1259286003
80.01 (20.98)

CM25 1181

Accorder un soutien financier de 3 964 392 \$, à la Société d'habitation des communautés noires, pour l'acquisition d'un terrain connu et désigné comme étant le lot 1 668 975 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'intersection des boulevards Langelier et Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, dans le cadre du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial / Approuver la convention de contribution financière entre la Ville et la Société d'habitation des communautés noires

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 3 964 392 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation, à la Société d'habitation des communautés noires (SHCN), pour l'acquisition d'un terrain connu et désigné comme étant le lot 1 668 975 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'intersection des boulevards Langelier et Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Montréal-Nord;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville de Montréal conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1253956004
80.01 (20.99)

À 14 h 59,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1182

Autoriser une dépense maximale de 1 070 597,67 \$ taxes, contingences et incidences incluses, pour les travaux d'aménagement et de déménagement du Service des technologies et de l'information requis dans le cadre de la mise en œuvre du Plan global d'optimisation des espaces administratifs

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense maximale de 639 466,37 \$, taxes incluses, pour des travaux d'aménagement des espaces de travail et de déménagement requis dans le cadre de la mise en œuvre du Plan global d'optimisation des espaces administratifs de la Ville, et ce, afin de relocaliser et de regrouper le Service des technologies de l'information;
- 2- d'autoriser une dépense de 103 142,12 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 327 989,18 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1250202001
80.01 (30.01)

CM25 1183

Approuver le projet d'addenda 1 à l'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Baie-D'Urfé visant à modifier l'échéancier de la réalisation des travaux relativement à la reconstruction de la piste cyclable située sur le boulevard Morgan entre l'avenue Clark-Graham et la voie ferrée de la gare de train EXO (CG23 0702) / Autoriser une dépense additionnelle de 131 813,38 \$, taxes incluses, majorant ainsi la contribution financière de la Ville de Montréal à 418 094,28 \$, taxes incluses, à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 131 813,38 \$, taxes incluses, visant à modifier l'échéancier de la réalisation des travaux relativement à la reconstruction de la piste cyclable située sur le boulevard Morgan, entre l'avenue Clark-Graham et la voie ferrée de la gare de train EXO (CG23 0702), majorant ainsi le montant du soutien financier à 418 094,28 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet d'addenda 1 à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Ville de Baie-D'Urfé à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1257231062
80.01 (30.02)

CM25 1184

Autoriser le dépôt d'une demande de financement, dans le cadre du Fonds pour le transport actif, pour les projets d'immobilisations sur le boulevard Henri-Bourassa, entre la rue Saint-Firmin et l'avenue des Récollets ainsi qu'entre les rues Marcelin-Wilson et Lajeunesse et sur la rue Hochelaga, entre la rue Fullum et le boulevard Pie-IX

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

Attendu que le Fonds pour le transport actif est un Fonds du gouvernement du Canada axé sur le transport actif. Il prévoit un financement fédéral de 500 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021, pour soutenir le transfert modal de la voiture vers le transport actif, en appuyant la Stratégie nationale de transport actif;

Attendu que le ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités est responsable du programme de Fonds pour le transport actif (FTA), et qu'il souhaite appuyer financièrement des projets au Québec en vertu du Programme;

Attendu que la Ville de Montréal est assujettie à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (chapitre M-30);

Attendu que la Ville de Montréal doit satisfaire aux exigences du programme pour bénéficier de cette aide financière;

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser le dépôt d'une demande de financement pour les projets d'immobilisations Henri-Bourassa et Hochelaga dans le cadre du programme FTA;
- 2- de signifier que la Ville de Montréal est en faveur de ces projets et s'engage à assumer sa part d'investissement;
- 3- de désigner le directeur de la Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire pour signer l'entente de contribution et les documents en lien avec le suivi administratif de ces projets, pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1254368005
80.01 (30.03)

CM25 1185

Autoriser le paiement sous réserve au ministère de la Justice du Québec des deux derniers versements de l'estimation reçue pour les fonctions de juges municipaux pour l'année 2025, versements représentant une somme de 6 766 229,06 \$, taxes incluses, payables en deux versements égaux aux échéances des 30 septembre et 31 décembre 2025 et autoriser le virement budgétaire en 2025 au montant de 800 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des affaires juridiques, non récurrent et sans ajustement aux bases budgétaires des exercices subséquents.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser le paiement sous réserve au ministère de la Justice du Québec des deux derniers versements de l'estimation reçue pour les fonctions de juges municipaux pour l'année 2025, versements représentant une somme de 6 766 229,06 \$, taxes incluses, payables en deux versements égaux aux échéances des 30 septembre et 31 décembre 2025;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1253302004
80.01 (30.04)

CM25 1186

Adopter une résolution désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et qui peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional dans le parc-nature du Ruisseau-De Montigny

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'assujettir au droit de préemption, pour une durée de 10 ans, aux fins de parc régional, les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et se retrouvant à l'intérieur du parc-nature du Ruisseau-De Montigny :

1 276 340	1 276 341	1 276 358	3 051 752
3 051 751	1 005 859	1 338 658	1 870 578
1 345 162	1 697 337	1 697 339	

- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet;
- 3 - la présente résolution prend effet à compter de l'entrée en vigueur du Règlement établissant le parc-nature du Ruisseau-De Montigny.

Adopté à l'unanimité.

1240683004
80.01 (30.05)

À 15 h,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.06) à 80.01 (30.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1187

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (4612 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

1259641004
80.01 (30.06)

CM25 1188

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes de 159 336 769,69 \$ accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes de 159 336 769,69 \$ accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

1250145002
80.01 (30.07)

CM25 1189

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (5466 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

1259641003
80.01 (30.08)

CM25 1190

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (5089 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

1259641005
80.01 (30.09)

CM25 1191

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kilovolts de la ligne d'alimentation aérienne reliant les postes de Saraguay et Rockfield sur le territoire des villes de Mont-Royal, de Côte-Saint-Luc, de Montréal-Ouest et de Montréal (arrondissements de Saint-Laurent, de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et de Lachine) ainsi que le remplacement des postes de Hampstead et Rockfield à 120 kilovolts par des postes à 315-25 kilovolts, respectivement situés dans la Ville de Côte-Saint-Luc et dans l'arrondissement de Lachine

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kilovolts de la ligne d'alimentation reliant les postes de Saraguay et Rockfield sur le territoire des villes de Mont-Royal, de Côte-Saint-Luc, de Montréal-Ouest et de Montréal (arrondissements de Saint-Laurent, de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et de Lachine) ainsi que le remplacement des postes de Hampstead et Rockfield à 120 kilovolts par des postes à 315-25 kilovolts respectivement situés dans la ville de Côte-Saint-Luc et dans l'arrondissement de Lachine;
- 2 - d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet à Hydro-Québec en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adopté à l'unanimité.

1258845014
80.01 (30.10)

À 15 h 01,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.11) à 80.01 (30.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1192**Approuver le Rapport annuel d'activités pour les périodes du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et du 1^{er} janvier au 31 mars 2025 relatif au Fonds Régions et Ruralité Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le Rapport annuel d'activités pour les périodes du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et du 1^{er} janvier au 31 mars 2025 relatif au Fonds Régions et Ruralité Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional;
- 2 - de transmettre ce rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 3 - d'autoriser le Service du développement économique de la Ville de Montréal à rendre le rapport disponible sur le site Internet de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

1255531002
80.01 (30.11)

CM25 1193**Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes du gouvernement du Canada / Approuver le projet de convention de subvention y étant associée pour le projet du « parc-nature de l'écoterritoire de la falaise »**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser le dépôt de la demande de subvention au Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophe (FAAC) du gouvernement du Canada pour le projet « parc-nature de l'écoterritoire de la falaise »;
- 2 - de confirmer que la Ville de Montréal :
 - a pris connaissance des modalités fédérales du programme FAAC et s'engage à respecter celles qui s'appliquent à elle dans l'éventualité où elle obtient une aide financière pour son projet;
 - s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;
 - assumera tous les coûts non admissibles associés à son projet y compris tout dépassement de coûts;
- 3 - d'approuver la convention de subvention à intervenir entre la ministre des Affaires municipales et la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1255186001
80.01 (30.12)

CM25 1194

Approuver la mise à jour 2025-2030 de la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la mise à jour 2025-2030 de la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs.

Adopté à l'unanimité.

1244141002
80.01 (30.13)

CM25 1195

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Excavation E.S.M. inc., pour la conception et la construction des champs de tir extérieurs pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) - Dépense totale de 9 789 267,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15944-1 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Excavation E.S.M. inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de conception et de construction des champs de tir extérieurs pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 8 023 990,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15944-1;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 203 598,51 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 561 679,30 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Excavation E.S.M. inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1258304001
80.01 (30.14)

CM25 1196

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Pomerleau inc., pour des travaux de réhabilitation d'une conduite d'eau de 1500 mm dans la rue de la Cathédrale, de la rue Saint-Jacques jusqu'au réservoir McTavish - Dépense totale de 38 310 349,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DRE-P2515-187701-C (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Pomerleau inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de réhabilitation d'une conduite d'eau de 1500 mm dans la rue de la Cathédrale, de la rue Saint-Jacques jusqu'au réservoir McTavish, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 34 006 041,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P2515-187701-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 3 400 604,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 903 703,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Pomerleau inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1257976001
80.01 (30.15)

À 15 h 04,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1197

Adoption - Règlement relatif à l'établissement du parc-nature du Ruisseau-De Montigny

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement relatif à l'établissement du parc-nature du Ruisseau–De Montigny ».

Adopté à l'unanimité.

1240683003
80.01 (42.01)

CM25 1198

Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment sur le lot 6 550 764 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement pour des personnes ayant besoin d'aide et d'assistance

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment sur le lot 6 550 764 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement pour des personnes ayant besoin d'aide et d'assistance ».

Adopté à l'unanimité.

1257596003
80.01 (42.02)

CM25 1199

Adoption - Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'habitation pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement sur le lot 2 789 004 du cadastre du Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'habitation pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement sur le lot 2 789 004 du cadastre du Québec ».

Adopté à l'unanimité.

1259944003
80.01 (42.03)

CM25 1200

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004) ».

Adopté à l'unanimité.

1250164001
80.01 (42.04)

CM25 1201

Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation des bâtiments situés sur le lot 6 677 685 du cadastre du Québec pour des personnes ayant besoin d'hébergement

La conseillère Catherine Clément-Talbot déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation des bâtiments situés sur le lot 6 677 685 du cadastre du Québec pour des personnes ayant besoin d'hébergement ».

Adopté à l'unanimité.

1258707009
80.01 (42.05)

À 15 h 04,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.06) à 80.01 (42.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1202

Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant un programme complémentaire au Programme d'habitation abordable Québec et au Programme visant à stimuler le développement et la concertation d'initiatives publiques et privées en matière d'habitation (RCG 25-014)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant un programme complémentaire au programme d'habitation abordable Québec et au Programme visant à stimuler le développement et la concertation d'initiatives publiques et privées en matière d'habitation (RCG 25-014) ».

Adopté à l'unanimité.

1253227002
80.01 (42.06)

CM25 1203

Adoption - Règlement sur les subventions relatives à la réalisation de diagnostics en économie circulaire pour les entreprises montréalaises

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives à la réalisation de diagnostics en économie circulaire pour les entreprises montréalaises »;
- 2- de réserver une somme de 1 000 000 \$ pour la mise en œuvre du programme.

Adopté à l'unanimité.

1255629002
80.01 (42.07)

CM25 1204

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de logement social (RCG 23-016)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de logement social (RCG 23-016) ».

Adopté à l'unanimité.

1253867008
80.01 (42.08)

CM25 1205

Adoption avec changement du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter, avec changement, le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013).

Adopté à l'unanimité.

1258276006
80.01 (42.09)

CM25 1206

Adoption avec changement du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter, avec changements, le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003).

Adopté à l'unanimité.

1250683003
80.01 (42.10)

CM25 1207

Abroger la résolution relative à l'entente de prêt de service entre la Ville de Montréal et la Sûreté du Québec (SQ) (CG25 0163), pour l'affectation d'un maximum de deux cadres policiers-ères du Service de police de la Ville de Montréal à la Division des normes professionnelles de la SQ, pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2028

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'abroger la résolution relative à l'entente de prêt de service entre la Ville de Montréal et la Sûreté du Québec (SQ) (CG25 0163), pour l'affectation d'un maximum de deux cadres policiers-ères du Service de police de la Ville de Montréal à la Division des normes professionnelles de la SQ, pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2028.

Adopté à l'unanimité.

1255326005
80.01 (50.01)

CM25 1208

Désigner Joceline Béland à titre d'administratrice indépendante du Réseau de transport métropolitain pour une durée de quatre ans, à compter du 25 septembre 2025

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de nommer Joceline Béland, à titre d'administratrice indépendante au sein du Conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain pour une durée de quatre ans, à compter du 25 septembre 2025, en remplacement de Pierre Fortin;
- 2 - de remercier Pierre Fortin pour sa contribution au sein du Conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain.

Adopté à l'unanimité.

1258514003
80.01 (51.01)

Motion sur l'utilisation de l'espace public pour les prières de rues et la protection de la paix civique à Montréal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, reporte le point 80.01 (65.01) à la prochaine assemblée régulière du conseil, conformément à l'article 35 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

20 – Affaires contractuelles

À 15 h 08, la présidente du conseil appelle la rubrique « Affaires contractuelles ».

À 15 h 08,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1209

Approuver un projet d'avenant 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et la Société de développement et de mise en valeur du parc Olympique (anciennement la Régie des installations olympiques), pour la fourniture d'énergie pour le Centre Pierre-Charbonneau, l'aréna Maurice-Richard, le Biodôme et le Planétarium / Ratifier le renouvellement de l'entente pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} novembre 2024 - Montant estimé de 6,2 millions \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2025 par sa résolution CE25 1509;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'avenant 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et la Société de développement et de mise en valeur du parc Olympique (anciennement la Régie des installations olympiques) pour la fourniture d'énergie pour le Centre Pierre-Charbonneau, l'aréna Maurice-Richard, le Biodôme et le Planétarium;
- 2- de ratifier le renouvellement de l'entente pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} novembre 2024, pour un montant estimé de 6,2 millions \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1257157016

CM25 1210

Accorder deux contrats à WM Québec inc. et Enviro Connexions, pour des services de collecte et de transport des matières recyclables provenant de conteneurs à chargement avant et de conteneurs semi-enfouis, pour une période de 48 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 3 229 973,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21080 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2025 par sa résolution CE25 1511;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour une période de 48 mois, des contrats pour des services de collecte et de transport des matières recyclables provenant de conteneurs à chargement avant et de conteneurs semi-enfouis, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21080 :

<u>Lots</u>	<u>Firmes</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
Lot 1 - Conteneurs à chargement avant	WM Québec inc.	1 683 337,48 \$
Lot 2 - Conteneurs semi-enfouis	Enviro Connexions	1 301 149,09 \$
Total		2 984 486,57 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 153 808,28 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

<u>Lots</u>	<u>Firmes</u>	<u>Contingences</u> (taxes incluses)
Lot 1 - Conteneurs à chargement avant	WM Québec inc.	86 938,87 \$
Lot 2 - Conteneurs semi-enfouis	Enviro Connexions	66 869,41 \$
Total		153 808,28 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 91 679,05 \$, taxes incluses, à titre de budget d'indexation de prix;

<u>Lots</u>	<u>Firmes</u>	<u>Indexation de prix</u> (taxes incluses)
Lot 1 - Conteneurs à chargement avant	WM Québec inc.	55 439,88 \$
Lot 2 - Conteneurs semi-enfouis	Enviro Connexions	36 239,17 \$
Total		91 679,05 \$

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de WM Québec inc. et Enviro Connexions;

- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1258554003

CM25 1211

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 351 222,81 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison sur demande de produits chimiques, de briquettes de chlore et de réactifs pour tests d'eau dans le cadre des contrats accordés à Aquatechno spécialistes aquatiques inc. (CM23 0049), majorant ainsi le montant total des ententes à 2 439 295,42 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2025 par sa résolution CE25 1512;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 148 278,14 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de produits chimiques, de briquettes de chlore et de réactifs pour tests d'eau, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Aquatechno spécialistes aquatiques inc., pour le lot 1a (CM23 0049);
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 202 944,67 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de produits chimiques, de briquettes de chlore et de réactifs pour tests d'eau, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Aquatechno spécialistes aquatiques inc., pour le lot 2 (CM23 0049);
- 3- d'imputer ces dépenses à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1259841003

CM25 1212

Accorder trois contrats Transport H. Cordeau inc. et 9169-0990 Québec inc., pour la location de camions, avec opérateurs, pour le transport de la neige pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour une période d'une saison hivernale avec une option de prolongation - Dépense totale de 1 410 743,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21120 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2025 par sa résolution CE25 1513;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour une période d'une saison hivernale avec une option de prolongation, des contrats pour la location de camions, avec opérateurs, pour le transport de la neige pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21120 :

Firmes	Contrat (lot)	Montant (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
9169-0990 Québec inc.	RPP-H001-2526 (lot 11)	494 392,50 \$
Transport H. Cordeau inc.	RPP-H004-2526 (lot 14)	459 325,13 \$
Transport H. Cordeau inc.	RPP-H005-2526 (lot 15)	457 025,63 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 70 537,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 211 611,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de 9169-0990 Québec inc. et Transport H. Cordeau inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1255382007

CM25 1213

Autoriser la cession du contrat relatif aux services de déneigement des chaussées et des trottoirs dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (CM22 0772), initialement attribué à Les Entreprises Canbec Construction inc., au bénéfice de l'entreprise CMS Entrepreneurs Généraux inc. / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2025 par sa résolution CE25 1514;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser la cession du contrat relatif aux services de déneigement des chaussées et des trottoirs dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, issu de l'appel d'offres 22-19290 et approuvé le 14 juin 2022 (CM22 0772), initialement accordé à Les Entreprises Canbec Construction inc. au bénéfice de CMS Entrepreneurs Généraux inc.;
- 2- d'approuver un projet de convention de cession à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1255382004

À 15 h 09,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1214

Autoriser une dépense additionnelle de 129 073,90 \$, taxes incluses, pour les services de collecte et de transport de matières recyclables, dans le cadre de deux contrats accordés à 9386-0120 Québec inc. (CM23 0570 et CM23 0884), majorant ainsi le montant total des contrats à 4 420 280,09 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2025 par sa résolution CE25 1515;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 80 482,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement de prix, pour des services de collecte et de transport des matières recyclables de l'arrondissement de Saint-Laurent, dans le cadre du contrat accordé à 9386-0120 Québec inc. (CM23 0570), majorant ainsi le montant total du contrat à 4 167 604,81 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 29 154,84 \$, taxes incluses, à titre de variation de quantités ainsi qu'une dépense de 19 436,56 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour des services de collecte de conteneurs et de transport des matières recyclables de 19 arrondissements, dans le cadre du contrat accordé à 9386-0120 Québec inc. (CM23 0884), majorant ainsi le montant total du contrat à 252 675,28 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1258362001

CM25 1215

Autoriser la cession de trois ententes-cadres conclues avec Valosphère Environnement inc. à Carrière Urbaine Montréal Ouest (CUMO) pour la fourniture sur demande de services de valorisation de roc, de béton et d'asphalte (CM23 0733)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2025 par sa résolution CE25 1510;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'autoriser la cession des droits et obligations dans le contrat découlant de l'appel d'offres 23-19890 (CM23 0733) de Valosphère Environnement inc., à Carrière Urbaine Montréal Ouest (CUMO), pour la fourniture sur demande, de services de valorisation de roc, de béton et d'asphalte, conformément aux documents de l'appel d'offres et au tableau des montants résiduels joint;

Lots	Montant octroyé (taxes incluses)	Valeur résiduelle des ententes-cadres (taxes incluses)
2	838 362,75 \$	631 755,75 \$
3	521 802,54 \$	437 582,54 \$
4	713 130,14 \$	627 015,14 \$

Adopté à l'unanimité.

20.07 1256987002

CM25 1216

Accorder un contrat à Le Groupe Provil (9367-8522 Québec inc.), pour les travaux de réaménagement en vue de l'intégration du libre-service dans la bibliothèque de L'Île-Bizard, située au 500, montée de l'Église - Dépense totale de 2 397 664,78 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15969 (10 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2025 par sa résolution CE25 1542;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Le Groupe Provil (9367-8522 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de réaménagement en vue de l'intégration du libre-service dans la bibliothèque de L'Île-Bizard, située au 500, montée de l'Église, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 776 047,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15969;
- 2- d'autoriser une dépense de 355 209,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 266 407,20 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation du rendement de Le Groupe Provil (9367-8522 Québec inc.);
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1257381002

CM25 1217

Accorder un contrat à Démolition et excavation Démex inc. pour des travaux de démolition de la rampe des Carrières, des ouvrages annexes et de la sécurisation des panneaux de façade de l'incinérateur - Dépense totale de 2 002 505,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15970 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2025 par sa résolution CE25 1521;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Démolition et excavation Démex inc., le plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de démolition de la rampe des Carrières, des ouvrages annexes et de la sécurisation des panneaux de façade de l'incinérateur, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 587 342,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15970;
- 2- d'autoriser une dépense de 238 101,38 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 177 061,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Démolition et excavation Démex inc.;
- 5- d'autoriser le financement du projet de démolition de la rampe des Carrières, des ouvrages annexes et la sécurisation des panneaux de façade de l'incinérateur par le budget d'affectation de surplus du SGPI-1256254002 (CM25 0733);
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1259551002

CM25 1218

Approuver la prolongation de la convention de service de gré à gré entre la Ville de Montréal et l'Association des sports de balle à Montréal (1991) inc., pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, pour la gestion des réservations des terrains sportifs extérieurs, situés sur le territoire de neuf arrondissements - Dépense totale de 204 410,63 \$, taxes incluses / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 60 754,15 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2025 par sa résolution CE25 1523;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver la prolongation de la convention de service de gré à gré entre la Ville de Montréal et l'Association des sports de balle à Montréal (1991) inc., pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, incluant deux périodes de prolongation de 12 mois chacune, pour la prise en charge de la gestion des réservations des terrains sportifs extérieurs, situés sur le territoire des arrondissements : d'Ahuntsic-Cartierville, de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Rosemont-La Petite-Patrie, du Sud-Ouest, de Ville-Marie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 204 410,63 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 60 754,15 \$;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1256549004

À 15 h 10,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1219

Accorder un contrat de gré à gré à Atelier Entremise, afin de réaliser une analyse de faisabilité pour la requalification de la Cité-des-Hospitalières - Dépense totale de 247 772,22 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2025 par sa résolution CE25 1524;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Atelier Entremise pour des services professionnels afin de réaliser une analyse de faisabilité pour la requalification de la Cité-des-Hospitalières, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 219 877,04 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services en date du 25 juillet 2025;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Atelier Entremise à cet effet;
- 3- d'autoriser une dépense de 11 798,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 16 096,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités (banque d'heures);
- 4- de prioriser la demande d'ajustement à la base budgétaire de 147 062 \$ pour l'année 2026 et 79 187 \$ pour 2027, dans le cadre du processus budgétaire en cours;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1253075002

CM25 1220

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Excellence industrielle Saint-Laurent, les bureaux 108A, 109A et 109B, situés au 2300, Alfred-Nobel, pour un terme de trois ans, à compter du 1^{er} octobre 2025 jusqu'au 30 septembre 2028, d'une superficie totale de 38,83 mètres carrés, à des fins d'espaces de bureaux, moyennant un loyer total de 1 500 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2025 par sa résolution CE25 1533;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Excellence industrielle Saint-Laurent, les bureaux 108A, 109A et 109B, situés au 2300, boulevard Alfred-Nobel, pour un terme de trois ans, à compter du 1^{er} octobre 2025 jusqu'au 30 septembre 2028, d'une superficie totale de 38,83 mètres carrés, à des fins d'espaces de bureaux, moyennant un loyer total de 1 500 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1258933001

CM25 1221

Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 244 919,47 \$, taxes incluses, pour des services d'impression, d'insertion et d'expédition des comptes de taxes foncières, des comptes pour les Sociétés de développement commercial ainsi que divers projets et fournitures de papeterie, pour l'exercice 2026, dans le cadre du contrat accordé à Les Imprimés administratifs Continuum ltée (CM22 0927), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 032 224,69 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1570;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 244 919,47 \$, taxes incluses, pour des services d'impression, d'insertion et d'expédition des comptes de taxes foncières, des comptes pour les Sociétés de développement commercial ainsi que divers projets et fournitures de papeterie pour l'exercice 2026, dans le cadre du contrat accordé à Les Imprimés administratifs Continuum ltée (CM22 0927), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 032 224,69 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1259962002

CM25 1222

Accorder trois contrats à Camion Inter-Anjou inc. (lots 1 et 3) et Équipements Twin (Laval) inc. (lot 2), pour l'acquisition de châssis de camions et d'installation de diverses bennes avec équipements de déneigement sur des camions fournis par la Ville de Montréal - Dépense totale de 5 792 790,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20911 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1571;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, les contrats pour la fourniture de châssis de camions et d'installation de diverses bennes avec équipements de déneigement sur des camions fournis par la Ville, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20911 :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses - excluant contingences)
Camions Inter-Anjou inc.	Lot 1 - Acquisition d'un camion benne 6 x 4 avec équipement de déneigement selon les spécifications du devis 293B25A11.	1 233 802,11 \$
Équipements Twin (Laval) inc.	Lot 2 - Fourniture et installation sur un camion 4 x 2 fourni par la Ville d'une benne-épandeur de type 4 saison avec équipement de déneigement selon les spécifications du devis 395B25A22.	446 103 \$
Camions Inter-Anjou inc.	Lot 3 - Acquisition d'un camion benne-épandeur 6 x 4 de type 4 saisons avec équipement de déneigement selon les spécifications du devis 396B25A11.	3 357 304,22 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 755 581,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Camion Inter-Anjou inc. et d'Équipements Twin (Laval) inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1255593006

CM25 1223

Approuver un projet Addenda 1 à la convention initiale intervenue entre la Ville de Montréal et 22 différents organismes (CE24 0075, CM24 0074), pour la réalisation de leur projet respectif, bonifiant le soutien financier accordé de 2 274 866 \$, majorant ainsi le soutien total à 7 763 148 \$ et prolongeant la durée au 31 décembre 2026 / Autoriser une dépense additionnelle totalisant 2 274 866 \$, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale - Prévention Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1619;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'addenda 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et les organismes ci-après désignés, reportant la date de fin de la convention au 31 janvier 2027 et accordant un soutien financier additionnel totalisant la somme de 2 274 866 \$, soit un soutien additionnel au montant et pour le projet indiqué en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet	Soutien initial	Soutien additionnel recommandé 2026	Soutien total majoré
Association Tasiutigiiit pour familles inter-culturelles des enfants inuit et autochtones	Programme Thrive Youth	160 000 \$	80 000 \$	240 000 \$
Projet Ado Communautaire en Travail de rue	Spirale	330 898 \$	165 449 \$	496 347 \$
GRIP Montréal	Spotlight Montréal	217 292 \$	108 646 \$	325 938 \$
Cirque Hors Piste	Le cirque- mon espace de participation sociale	125 000 \$	62 500 \$	187 500 \$

La Puce ressource informatique	Médias numériques et engagement social des jeunes	175 000 \$	87 500 \$	262 500 \$
Centre de développement communautaire autochtone à Montréal	Renforcement de la sécurité culturelle et communautaire : enfants et familles sur le territoire	200 000 \$	100 000 \$	300 000 \$
Centre socioéducatif Lasallien	Programme d'accompagnement aux métiers	130 000 \$	65 000 \$	195 000 \$
Carrefour de ressources en interculturel	Protéger les demandeurs d'asile des arnaques et des abus dès leur arrivée chez les résidences de praida	204 000 \$	102 000 \$	306 000 \$
Rue Action Prévention Jeunesse	Jeux de la rue régional - inter-arrondissements	150 000 \$	75 000 \$	225 000 \$
Regroupement : « Entre-Mamans » inc.	Dépannage et soutien social pour familles en situation de demande d'asile	125 000 \$	62 500 \$	187 500 \$
Réseau réussite Montréal	Soutenir la réussite éducative des jeunes immigrants	325 000 \$	162 500 \$	487 500 \$
Inouï, anciennement Les Ateliers Speech	Speech en résidence	120 000 \$	60 000 \$	180 000 \$
Média Sayaspora media	Sayasafe - des espaces en ligne et hors ligne sécurisés pour toutes	181 175 \$	90 588 \$	271 763 \$
Événement Hoodstock	Justice alternative et résilience : réhabilitation communautaire pour les jeunes touchés par la criminalité et la judiciarisation	188 990 \$	94 495 \$	283 485 \$
Association jamaïcaine de Montréal inc.	Ensemble contre la violence - Together Against Violence	243 760 \$	121 880 \$	365 640 \$
Société Makivik	Prévention des risques de violence envers les inuits à risque ou en situation d'itinérance	754 680 \$	377 340 \$	1 132 020 \$
Accueil aux immigrants de l'est de Montréal	Artistes demandeurs	140 000 \$	70 000 \$	210 000 \$
Fondation de l'ASÉQ faisant aussi affaire sous Collectif social	Prévenir le harcèlement et les violences sexuelles et sexistes en contexte festif à Montréal	140 514 \$	70 257 \$	210 771 \$
Desta réseau de la communauté noire	Desta justice - Reintegration Program for Black Youth	203 421 \$	101 711 \$	305 132 \$
Enfants transgenres Canada	Groupe de soutien pour parents et proches d'enfants et d'adolescents créatifs dans le genre	135 000 \$	67 500 \$	202 500 \$
Bureau de la communauté haïtienne de Montréal	Option protection : droit des jeunes montréalais	175 000 \$	87 500 \$	262 500 \$
La Converse	École La Converse	125 000 \$	62 500 \$	187 500 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1258121003

À 15 h 10,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1224

Accorder un soutien financier de 375 000 \$ à la Fondation Héritage Montréal afin de réaliser diverses activités de sensibilisation et de diffusion en patrimoine pour la période du 1^{er} juin 2025 au 31 mai 2028 dans le cadre du budget de fonctionnement / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1620;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 375 000 \$ à Fondation Héritage Montréal afin de réaliser diverses activités de sensibilisation et de diffusion en patrimoine, pour la période du 1^{er} juin 2025 au 31 mai 2028, dans le cadre du budget de fonctionnement;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1256924002

CM25 1225

Approuver le projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Repentigny relativement à l'entretien du pont Jean-Baptiste-Legardeur, situé sur la rue Notre-Dame, au-dessus de la rivière des Prairies, pour une période de 10 ans, renouvelable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1608;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de ratifier le non-renouvellement automatique de l'Entente intermunicipale 2014 faisant en sorte que ladite entente a pris fin en date du 14 juillet 2024;
- 2- d'approuver un projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Repentigny pour l'entretien du Pont Jean-Baptiste-Legardeur, dont l'entrée en vigueur est rétroactive au 15 juillet 2024.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1247231042

CM25 1226

Exercer l'option de la première prolongation de 24 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 7 325 110,14 \$, taxes incluses, pour effectuer les inspections des conduites et regards d'égouts par caméra conventionnelles, dans le cadre des contrats accordés à Ortec Environnement inc. (CM22 1479), majorant ainsi le montant total des contrats à 18 073 028,32 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1599;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 24 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 7 325 110,14 \$, taxes incluses, pour effectuer des inspections des conduites et des regards d'égouts par caméra conventionnelle, dans le cadre des contrats accordés à Ortec Environnement inc. (CM22 1479), majorant ainsi le montant total des contrats à 18 073 028,32 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1257851002

CM25 1227

Autoriser une dépense additionnelle totalisant 220 000 \$ à deux organismes afin de leur permettre la prolongation de la réalisation de leur projet respectif (CM23 1037), majorant ainsi le total de ce soutien financier à 366 666 \$, dans le cadre de l'entente financière entre la Ville de Montréal et le ministère de la Sécurité publique issue du Fonds Bâtir des communautés sécuritaires du gouvernement fédéral / Approuver les projets d'addenda à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1622;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle totalisant 220 000 \$ dans le cadre de l'entente financière entre la Ville de Montréal et le ministère de la Sécurité publique issue du Fonds Bâtir des communautés sécuritaires du gouvernement fédéral;
- 2- d'approuver deux projets d'addenda aux conventions intervenues entre la Ville de Montréal et deux organismes : Équipe R.D.P et Un itinéraire pour tous (CM23 1037), afin de leur permettre la prolongation de la réalisation de leur projet respectif, conformément au projet PIVOT, bonifiant chaque soutien financier de 110 000 \$, pour 2026, majorant ainsi le total de ce soutien financier à 366 666 \$, et prolongeant la durée jusqu'au 31 décembre 2026;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1259814001

CM25 1228

Accorder un contrat à Engo Equipment Sales inc., pour la fourniture de surfaceuses à glace électriques neuves pour l'entretien des glaces des arénas de la Ville - Dépense totale de 2 188 480,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21065 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1580;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Engo Equipment Sales inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture de surfaceuses à glace électriques neuves pour l'entretien des glaces des aréas de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 823 733,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21065;
- 2- d'autoriser une dépense de 364 746,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement d'Engo Equipment Sales inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1256711008

À 15 h 11,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1229

Accorder deux contrats à Longus Equipement pour la fourniture de chargeuses-pelleteuses avec accessoires pour les lots 1 et 4 - Dépense totale de 1 533 398,58 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 25-21089 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1581;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Longus Equipement, plus bas soumissionnaire conforme, des contrats pour la fourniture de chargeuses-pelleteuses avec accessoires pour les lots 1 et 4, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21089 :

<u>Firme</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
Longus Equipement	Lot 1 : 679 904,66 \$ Lot 4 : 597 927,49 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 255 566,43 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Longus Equipement;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1256711006

CM25 1230

Accorder un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc., pour une période de deux ans incluant une option de prolongation de 12 mois, pour des services de transport de la neige dans huit arrondissements - Dépense maximale de 43 035 872,59 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1588;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc., pour des services de transport de la neige dans huit arrondissements de la Ville de Montréal, d'une durée de deux saisons hivernales, avec une option de prolongation d'une saison hivernale, soit pour une somme maximale de 43 035 872,59 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Transvac Montréal-Laval inc. à cet effet, établissant les modalités et conditions du contrat;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1255382002

CM25 1231

Accorder un contrat à CIMI inc., pour l'acquisition de chargeuses articulées sur pneus d'une capacité nominale de 3,5 verges cubes avec équipements et accessoires - Dépense totale de 14 922 739,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21006 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1583;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à CIMI inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture de chargeuses articulées sur pneus d'une capacité nominale de 3,5 verges cubes, avec équipements et accessoires, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 12 976 295,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21006;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 946 444,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de CIMI inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1256711003

CM25 1232

Accorder deux contrats à Remorquage Mobile inc. (9273-5893 Québec inc.) et Remorquage Montréal Plus inc., pour le service de remorquage dans le cadre des opérations de déneigement pour les arrondissements d'Anjou et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour une période de trois saisons hivernales, avec l'option de prolongation d'une saison hivernale - Dépense totale de 731 378,97 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21138 (12 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1584;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour une période de trois saisons hivernales, avec l'option de prolongation d'une saison hivernale, les contrats pour le service de remorquage dans le cadre des opérations de déneigement pour les arrondissements d'Anjou et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21138 :

Firme	Contrat	Montant (taxes incluses - excluant contingences et variation de quantités)
Remorquage Mobile inc. (9273-5893 Québec inc.)	ANJ-R006-2528	190 053,68 \$
Remorquage Montréal Plus inc.	MHM-R004-2528	419 428,80 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 30 474,12 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 91 422,37 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Remorquage Mobile inc. (9273-5893 Québec inc.) et de Remorquage Montréal Plus inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1255382008

CM25 1233

Accorder un contrat de gré à gré à Logic-Contrôle inc., pour la mise à jour et la maintenance reliées au SIT-Neige, pour une période de trois ans, soit du 1^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2028 - Dépense totale de 1 297 414,96 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1585;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Logic-Contrôle inc., pour des services de mise à jour et de maintenance reliées au SIT-Neige, pour la période du 1^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2028, soit pour une somme maximale de 1 297 414,96 \$, taxes incluses, aux prix de son offre de service datée du 25 août 2025;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Logic-Contrôle inc. à cet effet, établissant les modalités et conditions du contrat;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1255035004

À 15 h 11,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1234

Conclure une entente-cadre avec Groupe ABS inc., pour les services professionnels de contrôle de qualité des matériaux dans le cadre de projets de construction ou de modification du réseau souterrain, d'une durée de 24 mois - Montant estimé de l'entente : 1 323 074,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-2343 (2 soum.) / Approuver le projet de convention de services à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1605;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, par laquelle Groupe ABS inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels de contrôle de qualité des matériaux dans le cadre de projets de construction ou de modification du réseau souterrain, pour une somme maximale de 1 323 074,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-2343;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Groupe ABS inc. à cet effet, établissant les modalités et conditions;
- 3- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer ladite convention pour et au nom de la Ville;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe ABS inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1250649008

CM25 1235

Prendre connaissance du rapport sur la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Accessoires Outillage Limitée, pour la location de balais de rue compacts de type aspirateur d'une capacité nominale de 5 mètres cubes, sans opérateur et avec entretien, d'une durée de cinq ans - Dépense totale de 7 077 375,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21062 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1672;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre d'une durée de cinq ans, par laquelle Accessoires Outillage Limitée, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la location de balais de rue compacts de type aspirateur d'une capacité nominale de 5 mètres cubes, sans opérateur et avec entretien, pour une somme maximale de 6 154 239,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21062;
- 3- d'autoriser une dépense de 923 135,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Accessoires Outillage Limitée;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1256711005

CM25 1236

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède à la Société d'habitation et de développement de Montréal, ses droits dans les propriétés sises aux 20 emplacements suivants : 4550-4564 Saint-Antoine Ouest/4531-4561 Saint-Jacques, 9555 Hochelaga Est, 126-136 Turgeon, 1729-1735 Alexandre-de-Sève, 1620-1630 de la Visitation, 1885-1889 Panet, 1796-1800 De Champlain/1591-1595 La Fontaine, 4555 Ontario Est, 1975 René-Lévesque Ouest, 2250-2290 Quesnel, 1826-1848 Wolfe, 2324-2334 Quesnel, 2080-2090/2100-2110/2120-2124 Montcalm, 6190 Monkland, 1350-1398 La Fontaine/1727-1745 Panet, 2615 Henri-Bourassa Est, 3055 Delisle, 425 Sherbrooke Est, 655-683 Vinet et 740-770 Lucien L'Allier/775-785 Versailles, pour un montant total de 454 912,57 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1692;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède à la Société d'habitation et de développement de Montréal, ses droits dans les propriétés sises aux 20 emplacements suivants : 4550-4564 Saint-Antoine Ouest/4531-4561 Saint-Jacques, 9555 Hochelaga Est, 126-136 Turgeon, 1729-1735 Alexandre-de-Sève, 1620-1630 de la Visitation, 1885-1889 Panet, 1796-1800 De Champlain/1591-1595 La Fontaine, 4555 Ontario Est, 1975 René-Lévesque Ouest, 2250-2290 Quesnel, 1826-1848 Wolfe, 2324-2334 Quesnel, 2080-2090/2100-2110/2120-2124 Montcalm, 6190 Monkland, 1350-1398 La Fontaine/1727-1745 Panet, 2615 Henri-Bourassa Est, 3055 Delisle, 425 Sherbrooke Est, 655-683 Vinet et 740-770 Lucien L'Allier/775-785 Versailles, connus comme étant respectivement les lots 4 140 655, 1 294 900, 1 574 115, 1 567 328, 1 567 228, 1 566 862, 1 567 345, 1 878 664, 1 064 647, 4 142 092, 1 565 539, 4 142 083, 1 565 337, 2 604 212, 1 567 025 et 1 567 026, 1 742 368, 4 141 277, 1 201 839, 4 142 041 et 4 145 343 et 4 089 422 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme totale de 454 912,57 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;
- 3- d'autoriser la signature de l'acte de cession, qui devra être substantiellement conforme au projet d'acte;

4- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1259920010

CM25 1237

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec Artelia Canada inc. et CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels en surveillance des travaux dans le cadre des programmes de réhabilitation des conduites d'eau potable par chemisage, de remplacement des entrées de service en plomb et de réhabilitation des conduites d'égout par chemisage, d'une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de six mois - Montant estimé des ententes: 19 935 607,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21059 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1686;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres d'une durée de 36 mois, avec les firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels de surveillance des travaux dans le cadre des programmes de réhabilitation des conduites d'eau potable par chemisage, de remplacement des entrées de service en plomb et de réhabilitation des conduites d'égout par chemisage, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21059;

<u>Firmes</u>	<u>Contrat</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Artelia Canada inc.	1	11 583 731,25 \$
CIMA+ s.e.n.c.	2	8 351 875,98 \$
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger les contrats pour une prolongation de six mois chacune, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 4- de procéder aux évaluations du rendement de Artelia Canada inc. et CIMA+ s.e.n.c.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Craig Sauvé

20.29 1257231046

CM25 1238

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver le projet d'acte d'échange entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal, par lequel la Ville cède trois terrains constitués des lots 5 207 395, 5 622 569 et 5 622 571 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à l'Université de Montréal et par lequel l'Université cède le terrain constitué du lot 5 273 850 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à la Ville, dans l'arrondissement d'Outremont, moyennant une soulte de 823 764,06 \$ en faveur de la Ville de Montréal, et par lequel l'Université accorde gratuitement à la Ville sur une partie des lots 5 207 395, 5 273 833 et 5 273 834 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique / Fermer et retirer du domaine public les lot 5 207 395, 5 622 569 et 5 622 571 à toutes fins que de droit / Autoriser une dépense de 434 420,78 \$ pour assumer les coûts des taxes provenant du règlement d'emprunt 19-028-1 Interventions abords site Outremont (CM25 0452)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1701;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver un projet d'acte d'échange entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal, par lequel, la Ville cède trois terrains constitués des lots 5 207 395, 5 622 569 et 5 622 571 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à l'Université de Montréal et par lequel l'Université de Montréal cède le terrain constitué du lot 5 273 850 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à la Ville de Montréal, le tout, pour une soulte de 823 764,06 \$ en faveur de la Ville de Montréal;
- 3- d'autoriser une dépense de 434 420,78 \$, pour assumer les coûts des taxes;
- 4- de fermer et de retirer du domaine public les lots 5 207 395, 5 622 569 et 5 622 571 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à toutes fins que de droit;
- 5- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1259920006

À 15 h 13,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

À 15 h 13, le leader de la majorité, M. François Limoges, reporte l'étude des points 20.32 et 20.33 à une phase ultérieure du conseil.

CM25 1239

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Société québécoise des infrastructures, à des fins d'assemblage à son bâtiment principal et d'entreposage, des terrains vacants connus et désignés comme étant les lots réservés 6 700 464, 6 700 466, 6 700 468 et 6 700 456 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 4 352 mètres carrés, pour un montant de 1 171 123 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1696;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Société québécoise des infrastructures, à des fins d'assemblage à son bâtiment principal et d'entreposage, des terrains vacants connus et désignés comme étant les lots réservés 6 700 464, 6 700 466, 6 700 468 et 6 700 456 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 4 352 mètres carrés, pour une somme de 1 171 123 \$, plus les taxes applicables;
- 2- de retirer du domaine public les lots 1 260 686, 1 260 693 et 1 260 694 ainsi qu'une partie du lot 1 260 691 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1255792007

CM25 1240

Approuver l'addenda 1 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville et le Laboratoire sur l'agriculture urbaine (CM24 0403) afin de prolonger la durée de la convention jusqu'au 30 avril 2026, pour le projet de « Serre Louvain Ouest » dans le cadre du programme municipal Montréal en commun, issu de la candidature gagnante de la Ville pour le Défi des villes intelligentes du Canada

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1711;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver un projet d'addenda 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le Laboratoire sur l'agriculture urbaine (CM24 0403) afin de prolonger la durée de la convention jusqu'au 30 avril 2026, pour le projet de « Serre Louvain Ouest » dans le cadre du programme municipal Montréal en commun, issu de la candidature gagnante de la Ville pour le Défi des villes intelligentes du Canada.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1258047001

CM25 1241

Approuver le projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation de développement de Montréal pour la propriété située au 60-100, Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour fixer à 54 mois les délais d'exercice de deux clauses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1697;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte de modification de l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation et de développement de Montréal publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous les numéros 3 655 464 et 28 815 549, pour la propriété située au 60-100, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour fixer à 54 mois à compter du sinistre les délais pour exercer la faculté d'abandon et pour entreprendre des travaux de reconstruction, le tout conformément au projet d'acte;
- 2- d'autoriser le greffier ou le greffier adjoint de la Ville à signer l'acte pourvu que celui-ci soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques, au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1256037001

À 15 h 13, le conseiller Craig Sauvé dépose un avis de motion intitulé « Pour une réforme du mode de scrutin à Montréal dès les prochaines élections générales en 2029 : bulletins préférentiels aux postes des mairies, le proportionnel (vote transférable unique) aux postes de conseillers et conseillères; et le vote pour tous les postes électifs dans l'arrondissement de Ville-Marie », conformément au deuxième alinéa de l'article 32 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

À 15 h 14,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1242

Accorder une contribution financière maximale à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) de 2 190 409 \$ en 2026, 2 234 217 \$ en 2027 et 2 278 902 \$ en 2028 pour la poursuite des activités du Service de référence pour les personnes en situation de perte de logement et l'accompagnement des ménages vulnérables à la préparation de leur logement avant une intervention d'extermination ou au désencombrement / Autoriser des dépenses pour remboursement à l'Office municipal d'habitation de Montréal des frais d'hébergement temporaire et des autres mesures d'urgence de 3 354 653 \$ en 2026, 3 421 746 \$ en 2027 et 3 490 181 \$ en 2028 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1714;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 6 703 528 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), soit 2 190 409 \$ en 2026, 2 234 217 \$ en 2027 et 2 278 902 \$ en 2028, pour la poursuite des activités du Service de référence pour les personnes en situation de perte de logement et l'accompagnement des ménages vulnérables à la préparation de leur logement avant une intervention d'extermination ou au désencombrement;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser des dépenses à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) de 3 354 653 \$ en 2026, de 3 421 746 \$ en 2027 et de 3 490 181 \$ en 2028, pour le remboursement des frais d'hébergement temporaire;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1257087002

CM25 1243

Autoriser la réception d'une contribution financière de 2 150 695 \$ en provenance du ministère des Ressources naturelles du Canada dans le cadre du volet 2 du programme de l'efficacité énergétique Fonds d'accélération des codes / Approuver le projet d'entente à cet effet / Autoriser un budget additionnel en revenus et en dépenses de 2 150 695 \$ à la Direction générale de la Ville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1707;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser la réception d'un soutien financier de 2 150 695 \$ en provenance du ministère des Ressources naturelles du Canada dans le cadre du volet 2 du Programme de l'efficacité énergétique Fonds d'accélération des codes;
- 2- d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et Sa Majesté le Roi du Chef de Canada, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un budget additionnel en revenus et en dépenses de 2 150 695 \$ à la Direction générale de la Ville de Montréal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1258856001

CM25 1244

Accorder un soutien financier de 1 750 000 \$ à Les YMCA du Québec, soit 116 000 \$ en 2025 et 1 634 000 \$ en 2026, afin de réaliser son plan d'action pour la période du 8 octobre 2025 au 31 décembre 2026 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1716;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 1 750 000 \$ à Les YMCA du Québec afin de réaliser les activités et les services prévus de son plan d'action, pour la période du 8 octobre 2025 au 31 décembre 2026;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1259666003

CM25 1245

Approuver le projet d'addenda 1 modifiant la convention de contribution financière conclue entre UTILE Concordia et la Ville de Montréal (CM24 1137), afin de modifier la séquence des versements et à ce que l'Organisme puisse se conformer aux conditions de financement de la Société canadienne d'hypothèques et de logements dans le cadre du Programme de prêts pour la construction d'appartements

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1708;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver un projet d'addenda 1 modifiant la convention de contribution financière intervenue entre UTILE Concordia et la Ville de Montréal (CM24 1137), afin de modifier la séquence des versements et à ce que UTILE Concordia puisse se conformer aux conditions de financement de la Société canadienne d'hypothèques et de logements dans le cadre du Programme de prêts pour la construction d'appartements.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1259499001

CM25 1246

Accorder un soutien financier de 400 000 \$ au Partenariat du Quartier des spectacles pour la réalisation de son projet LUMINO+ / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1718;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 400 000 \$ à Partenariat du Quartier des spectacles pour la réalisation de son projet d'animation de la rue Sainte-Catherine Ouest, LUMINO+;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1258781006

À 15 h 15,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1247

Approuver le projet d'acte visant la modification des conditions d'exercice de la servitude de passage et de tréfonds pour l'installation de tuyaux d'égout et d'aqueduc, ainsi que leurs accessoires et pour l'entretien de ses dernières, publiée sous le numéro 3 819 615, à intervenir entre la Ville de Montréal et 9467-9750 Québec inc., pour l'assiette située sur une partie du lot 6 659 560 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, du côté ouest du boulevard des Galeries-d'Anjou, au nord de la rue Bélanger, dans l'arrondissement d'Anjou, le tout sans contrepartie financière

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1706;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte visant la modification des conditions d'exercice de la servitude de passage et de tréfonds pour l'installation de tuyaux d'égout et d'aqueduc, ainsi que leurs accessoires et pour l'entretien de ses dernières, publiée sous le numéro 3 819 615, à intervenir entre la Ville de Montréal et 9467-9750 Québec inc., pour l'assiette située sur une partie du lot 6 659 560 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, du côté ouest du boulevard des Galeries-d'Anjou, au nord de la rue Bélanger, dans l'arrondissement d'Anjou, le tout sans contrepartie financière;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de modification de la servitude substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1255639004

CM25 1248

Approuver le projet de promesse bilatérale par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de la société 9060-5817 Québec inc., aux fins de réserve foncière et d'aménagement d'une piste cyclable, un immeuble, d'une superficie de 1 085,1 mètres carrés, constitué du lot 1 165 440 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec bâtiment sis au 2420, boulevard Marcel-Laurin, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour le prix de 2 200 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1735;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de promesse bilatérale par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de 9060-5817 Québec inc., aux fins de réserve foncière et d'aménagement d'une piste cyclable, un immeuble constitué du lot 1 165 440 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec bâtiment situé au 2420, boulevard Marcel-Laurin, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour une somme de 2 200 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet de promesse;
- 2- d'autoriser la signature de l'acte de vente par le greffier de la Ville, pour autant que, de l'avis du Service des affaires juridiques, l'acte de vente dans sa forme finale soit substantiellement conforme à la promesse bilatérale;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1258290004

CM25 1249

Approuver un projet de convention de gestion entre la Ville de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) dont l'objet consiste à lui confier la gestion du Programme d'habitation du conseil municipal de la Ville de Montréal / Approuver les budgets d'exploitation visés par le projet de convention pour un maximum de 4 965 000 \$ pour les immeubles localisés au 2775, 2785, 2800, 2805, 2810, 2815, 2825, 2845, 2855, 2940, 2950, rue Barclay, 2685, 2800, 2810, 2835, 2868, 2892, 2930, 3055, rue Goyer, 3165, 3175, rue Bedford, 6480, 6540, 6550, 6590, 6640, 6690, 6645, 6695, 6705, 6745, avenue Darlington et 6690, chemin Hudson / Autoriser une augmentation de revenus et dépenses équivalent de 4 965 000 \$ par année au budget de fonctionnement du Service de l'habitation en 2026, 2027 et 2028

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1740;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de gestion entre la Ville de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal dont l'objet consiste à lui confier la gestion du Programme d'habitation du conseil municipal de la Ville de Montréal;
- 2- d'approuver les budgets d'exploitation visés par la convention pour un maximum de 4 965 000 \$, pour les immeubles situés au 2775, 2785, 2800, 2805, 2810, 2815, 2825, 2845, 2855, 2940, 2950, rue Barclay; 2685, 2800, 2810, 2835, 2868, 2892, 2930, 3055, rue Goyer; 3165, 3175, rue Bedford; 6480, 6540, 6550, 6590, 6640, 6690, 6645, 6695, 6705, 6745, avenue Darlington; 6690, chemin Hudson;
- 3- d'autoriser une augmentation de revenus et dépenses équivalent de 4 965 000 \$ par année au budget de fonctionnement du Service de l'habitation en 2026, 2027 et 2028
- 4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1253867007

CM25 1250

Approuver le projet d'addenda 2 visant à modifier l'entente intervenue entre la Ville de Montréal, Société d'habitation et de développement de Montréal, Société en commandite District des Brasseurs, Société en commandite Héritage Montoni, Société en commandite Faubourg des Brasseurs et 9399-8532 Québec inc. le 25 juin 2019 et modifiée aux termes d'un addenda le 25 juin 2019, aux fins de redéveloppement du site Molson situé dans l'arrondissement de Ville-Marie / Approuver un projet d'acte d'hypothèque grevant l'immeuble 2, l'immeuble 4a, l'immeuble 4b, l'immeuble 5 et l'immeuble 8, pour un montant de 16 798 000 \$, en faveur de la Ville, afin de garantir l'accomplissement des obligations du promoteur et des droits de la Ville découlant de l'entente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1741;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'addenda n°2 visant à modifier l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), Société en commandite District des Brasseurs, Société en commandite Héritage Montoni, Faubourg des Brasseurs, s.e.c. et 9399-8532 Québec inc. le 25 juin 2019 et modifiée aux termes d'un addenda le 25 juin 2019 (collectivement l' « Entente initiale ») aux fins de redéveloppement du site Molson situé dans l'arrondissement de Ville-Marie, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'addenda n°2, pour tout ce qui relève de sa compétence;
- 2- d'approuver un projet d'acte hypothécaire entre la Ville de Montréal et Société en commandite District des Brasseurs, Société en commandite Héritage Montoni, Faubourg des Brasseurs, s.e.c. et 9399-8532 Québec inc., grevant l'Immeuble 2, l'Immeuble 4a, l'Immeuble 4b, l'Immeuble 5 et l'Immeuble 8, pour une somme de 16 798 000 \$, en faveur de la Ville de Montréal, afin de garantir l'accomplissement des obligations du promoteur et des droits de la Ville de Montréal découlant de l'Entente initiale et de l'addenda n°2;
- 3- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'addenda n°2 ainsi que l'acte hypothécaire, et ce, conditionnellement à l'approbation du dossier par le conseil d'arrondissement de Ville-Marie, pour tout ce qui relève de sa compétence.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1256462004

CM25 1251

Approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal vend à La Voirie 1 S.E.C. un terrain constitué du lot 6 345 345 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 5 807,3 mètres carrés, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour un montant de 3 652 730 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1743;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal vend à La Voirie 1 s.e.c., un terrain constitué du lot 6 345 345 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 5 807,3 mètres carrés, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour une somme de 3 652 730 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout, conditionnellement à l'approbation par le conseil d'agglomération de la promesse bilatérale d'achat et de vente des lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre du dossier décisionnel 1259920008;
- 2- d'autoriser la signature de l'acte de vente, conditionnellement à ce que EJP Construction inc. ait signé la promesse bilatérale d'achat et de vente des lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et que EJP Construction inc. ait cédé en bonne et due forme ses droits dans la promesse à l'égard du lot 6 345 345 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal à La Voirie 1 s.e.c.;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1259920009

À 15 h 16,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.46 et 20.47 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1252

Accorder un soutien financier de 400 000 \$ à la Fondation du Théâtre du Nouveau Monde pour la réalisation de son projet d'acquisition d'équipements et de mise aux normes / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1744;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier d'un montant total de 400 000 \$ à La Fondation du Théâtre du Nouveau Monde pour la réalisation de son projet d'acquisition d'équipements et de mise aux normes;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1258781009

CM25 1253

Accorder un soutien financier de 300 000 \$ à l'École nationale de l'humour pour son projet de relocalisation dans le Quartier Latin / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1745;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier d'un montant total de 300 000 \$ à l'École nationale de l'humour pour la réalisation de son projet de relocalisation dans le Quartier latin;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1258781008

30 – Administration et finances

À 15 h 16, la présidente du conseil appelle la rubrique « Administration et finances ».

À 15 h 16,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1254

Majorer, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, la dotation de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de 75 360,57 \$, net de taxes, et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de 73 262,67\$, net de taxes, pour un total de 148 623,24 \$, net de taxes, pour les travaux de réhabilitation environnementale dans le cadre du projet de la nouvelle piscine Baldwin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1638;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de majorer, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, la dotation de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de 75 360,57 \$, taxes nettes, et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des Sports de 73 262,67 \$, taxes nettes, pour un montant total de 148 623,24 \$, pour des travaux de réhabilitation environnementale dans le cadre du projet de la nouvelle piscine Baldwin;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1256793001

CM25 1255

Autoriser un virement budgétaire de 1 300 \$, net de taxes, en provenance du budget de fonctionnement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vers le Service des technologies de l'information pour 2025 afin d'acquérir deux licences logiciel Microsoft Teams Pro / Autoriser l'ajustement récurrent de ce même montant à la base budgétaire à compter de l'année 2026

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2025 par sa résolution CE25 1553;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire net de 1 300 \$ du budget de fonctionnement en provenance de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vers le Service des technologies de l'information pour l'année 2025 afin d'acquérir deux licences logiciel Microsoft Teams Pro;

- 2- d'autoriser l'ajustement récurrent de ce même montant à la base budgétaire à compter de l'année 2026.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1259681001

CM25 1256

Autoriser des virements totalisant 323 000 \$ à quatre arrondissements / Approuver les projets de ces quatre arrondissements dans le cadre du Programme de soutien aux arrondissements pour la revitalisation des secteurs commerciaux situés hors des territoires des Sociétés de développement commercial

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1642;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser des virements budgétaires totalisant 323 000 \$ à quatre arrondissements. Les virements proviennent du Service de développement économique;

Arrondissement	Noms des secteurs commerciaux visés par les projets	Total
LaSalle	Village des Rapides (Le Bronx)	35 000 \$
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Villeray-Est	53 000 \$
Saint-Laurent	Vieux Saint-Laurent	85 000 \$
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Tétreaultville	150 000 \$

- 2- d'approuver les projets soumis par ces arrondissements dans le cadre du Programme de soutien aux arrondissements pour la revitalisation des secteurs commerciaux situés hors des territoires des Sociétés de développement commercial;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1259861006

CM25 1257

Majorer la dotation du Service de l'urbanisme et de la mobilité, par l'entremise du passif environnemental, d'un budget additionnel d'un montant de 1 446 885,23 \$, taxes nettes, pour les travaux de réhabilitation environnementale dans le cadre de l'exécution des travaux d'aménagement du parc du Bassin-à-Bois, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre du projet urbain Griffintown

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1639;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de majorer la dotation du Service de l'urbanisme et de la mobilité, par l'entremise du passif environnemental, d'un budget additionnel d'un montant de 1 446 885,23 \$, taxes nettes, pour les travaux de réhabilitation environnementale dans le cadre de l'exécution des travaux d'aménagement du parc du Bassin-à-Bois, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre du projet urbain Griffintown;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1248474002

CM25 1258

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes de 232 652 386,25 \$ accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1645;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes de 232 652 386,25 \$ accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1250145003

À 15 h 17,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1259

Accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, en termes de prêt d'équipement, de menuiserie, d'entretien, de montage/démontage et de transport pour différents types d'installations et d'événements, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1634;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accepter les services de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, en termes de prêt d'équipement, de menuiserie, d'entretien, de montage/démontage et de transport pour différents types d'installations et d'événements, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1255978009

CM25 1260

Majorer la dotation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles par l'entremise de la réserve du passif environnemental pour un montant de 36 102,89 \$, taxes au net, pour des services professionnels pour compléter le projet d'extraction de biogaz tel qu'il a été réalisé les dernières années en arrière de la 52^e Avenue

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1637;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de majorer la dotation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant total de 36 102,89 \$, taxes au net, pour des services professionnels pour compléter le projet d'extraction de biogaz, tel qu'il a été réalisé les dernières années en arrière de la 52^e Avenue;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1254642001

CM25 1261

Majorer la dotation de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 40 744,11 \$ afin de retenir les services professionnels de Biothermica Technologies inc. requis pour le suivi de l'eau souterraine et des biogaz dans le parc Annie-Montgomery, lots 4 728 132 et 4 728 133 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, exigé dans le cadre de l'autorisation environnementale

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1640;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de majorer la dotation de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 40 744,11 \$ afin de retenir les services professionnels de Biothermica Technologies inc., requis pour le suivi de l'eau souterraine et des biogaz dans le parc Annie-Montgomery, lots 4 728 132 et 4 728 133 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, exigé dans le cadre de l'autorisation environnementale;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1259937001

CM25 1262

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière - eau et égouts - locale destinée à renflouer le déficit des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice 2024, au montant de 6 329 000 \$ non récurrent

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1644;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière - eau et égouts - locale destinée à renflouer le déficit des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice 2024 au montant de 6 329 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1259019002

CM25 1263

Majorer la dotation du Service de la gestion et de la planification des immeubles, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 553 300,92 \$, taxes nettes, pour les travaux de réhabilitation environnementale dans le cadre de la construction du nouveau site principal des centres d'appels 9-1-1

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1641;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de majorer la dotation du Service de la gestion et de la planification des immeubles, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 553 300,92 \$, taxes nettes, pour les travaux de réhabilitation environnementale dans le cadre de l'exécution des travaux d'aménagement du site principal des centres d'appels 9-1-1;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1250805001

À 15 h 17,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.11 à 30.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1264

Adopter, avec changements, le Plan directeur d'aménagement et de développement du secteur Langelier

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1626;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le Plan directeur d'aménagement et de développement du secteur Langelier.

Adopté à l'unanimité.

30.11 1253794001

CM25 1265

Approuver la demande de permis de démolition pour la dépendance située au 2055, boulevard Gouin Est, lot 4 092 065 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, (demande 3003526705), conformément au paragraphe 4 de l'article 12.1 du Règlement sur le conseil du patrimoine de Montréal (02-136)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1783;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver la demande de permis de démolition de la dépendance située au 2055, boul. Gouin Est ainsi que le projet de remplacement, aux conditions suivantes :

- Assurer un traitement architectural simple de la dépendance proposée en évitant par exemple le modèle de portes à croisillons;
- Assurer une cohérence et une continuité avec le corpus existant notamment en recourant au bois pour le revêtement et les ouvertures;
- Assurer que la nouvelle construction n'occasionne pas d'inconvénients pour les propriétés voisines, notamment avec la toiture à double pente qui pourrait causer un risque d'écoulement;
- Dans l'éventualité où des excavations s'avéraient nécessaires, considérer le potentiel archéologique et déclarer toute découverte fortuite.

Adopté à l'unanimité.

30.12 1258373008

CM25 1266

Majorer la dotation de la Division de l'aménagement des parcs et des actifs immobiliers, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 156 423 \$, taxes nettes, pour les travaux de réhabilitation environnementale dans le cadre de l'exécution des travaux d'aménagement du parc François-Dollier-de-Casson, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1763;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - de majorer la dotation de la Division de l'aménagement des parcs et des actifs immobiliers, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 156 423 \$, taxes nettes, pour les travaux de réhabilitation environnementale dans le cadre de l'exécution des travaux d'aménagement du parc François-Dollier-de-Casson, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

30.13 1255476001

CM25 1267

Majorer la dotation de l'arrondissement du Sud-Ouest, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 190 327,05 \$, taxes incluses, pour les travaux de réhabilitation environnementale dans le cadre de l'exécution des travaux d'aménagement du parc du Clifford, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1764;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - de majorer la dotation de l'arrondissement du Sud-Ouest, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 190 327,05 \$, taxes incluses, pour les travaux de réhabilitation environnementale dans le cadre de l'exécution des travaux d'aménagement du parc Clifford, dans l'arrondissement du Sud-Ouest;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.14 1257843006

CM25 1268

Majorer la dotation de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 59 585,41 \$ afin de retenir les services professionnels requis pour le suivi de l'eau souterraine et des biogaz dans le parc Rosemont exigé dans le cadre de l'autorisation environnementale

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1765;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - de majorer la dotation de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 59 585,41 \$ afin de retenir les services professionnels requis pour le suivi de l'eau souterraine et des biogaz dans le parc Rosemont exigé dans le cadre de l'autorisation environnementale;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.15 1259937002

À 15 h 18,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.16 à 30.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1269

Accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest de prendre en charge l'élaboration des plans et devis, le processus pour la demande de prix, l'octroi du contrat, la réalisation et la surveillance de l'ensemble des travaux de sécurisation temporaire de l'intersection des rues Wellington et Ann, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1752;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest de prendre en charge l'élaboration des plans et devis, le processus pour la demande de prix, l'octroi du contrat, la réalisation et la surveillance de l'ensemble des travaux de sécurisation temporaire de l'intersection des rues Wellington et Ann, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11-4).

Adopté à l'unanimité.

30.16 1259299002

CM25 1270

Déclarer le conseil de ville compétent jusqu'au 31 décembre 2028 à l'égard des installations et équipements culturels, de sports ou de loisirs relevant de la compétence des arrondissements ainsi que de l'organisation des loisirs sportifs et socioculturels sur leur territoire respectif, et ce, pour l'exercice des pouvoirs mentionnés dans la recommandation en lien avec les ententes avec les centres de services scolaires et les commissions scolaires, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

La conseillère Caroline Bourgeois déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1753;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de déclarer le conseil de ville compétent jusqu'au 31 décembre 2028, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ c. C-11.4), à l'égard des installations et équipements culturels, de sports ou de loisirs relevant de la compétence des arrondissements ainsi que de l'organisation des loisirs sportifs et socioculturels sur leur territoire respectif pour l'exercice des pouvoirs suivants :

- la conclusion du *Contrat de location* avec les centres de services scolaire et les commissions scolaires et le financement relatif à l'utilisation des installations et équipements scolaires par la Ville de Montréal;
- la conclusion de l'entente relative à l'utilisation des installations et équipements municipaux par les centres de services scolaires et les commissions scolaires et l'adoption de la tarification spécifique pour les fins de cette entente; les arrondissements demeurent toutefois responsables d'identifier les installations et les équipements municipaux relevant de leur compétence qui sont assujettis à cette entente;
- la résiliation de l'entente-cadre existante régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Montréal et les commissions scolaires ainsi que de toutes les ententes locales découlant de ladite entente-cadre.

Adopté à l'unanimité.

30.17 1259622006

CM25 1271

Approuver l'adhésion de la Ville de Montréal au pacte de Berlin pour la nature en milieu urbain et atteindre au minimum 15 cibles d'ici 2030

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1769;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au pacte de Berlin pour la nature en milieu urbain et atteindre au minimum 15 cibles d'ici 2030.

Adopté à l'unanimité.

30.18 1256032001

CM25 1272

Adopter une résolution prévoyant l'étalement de la variation des valeurs foncières découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière le 1^{er} janvier 2026, conformément à l'article 253.27 de la *Loi sur la fiscalité municipale*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1768;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de décréter que l'étalement de la variation des valeurs foncières imposables découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière triennal 2026-2027-2028 s'applique aux taxes basées sur les valeurs imposables inscrites à ce rôle, conformément à l'article 253.27 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Adopté à l'unanimité.

30.19 1253074001

CM25 1273

Fermer et retirer du domaine public les lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à toutes fins que de droit

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1737;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de fermer et retirer du domaine public les lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à toutes fins que de droit.

Adopté à l'unanimité.

30.20 1259920008

Point 30.21

Accepter l'offre de service à venir du conseil d'arrondissement de Verdun afin de prendre en charge la négociation, la conclusion et la gestion d'une entente et visant la réalisation de logements abordables au sein d'un projet résidentiel futur sis au 1045, rue Hickson, dans l'arrondissement de Verdun, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Retiré – voir point 3.01

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

À 15 h 20, la présidente du conseil appelle la rubrique « Avis de motion et dépôt de projet de règlement ».

CM25 1274

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 175 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement des structures routières

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 175 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1257231057

CM25 1275

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 26 000 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme d'acquisition de mobilier d'éclairage

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 26 000 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme d'acquisition de mobilier d'éclairage », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1257231058

CM25 1276

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 20 400 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et le maintien de l'actif de bornes de recharge pour véhicules électriques

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 400 000 \$, afin de financer l'acquisition, l'installation et le maintien de l'actif de bornes de recharge pour véhicules électriques », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1258848025

42 – Adoption de règlements

À 15 h 20, la présidente du conseil appelle la rubrique « Adoption de règlements ».

À 15 h 20,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1277

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la rue D'Iberville entre la rue Villeray et la rue L.-O.-David, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la rue D'Iberville entre la rue Villeray et la rue L.-O.-David, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 25 août 2025 par sa résolution CM25 1022;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la rue D'Iberville entre la rue Villeray et la rue L.-O.-David, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 25 août 2025 par sa résolution CM25 1022;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1287;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la rue D'Iberville entre la rue Villeray et la rue L.-O.-David, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux fins de transfert aux propriétaires riverains »;
- 2- de créer une servitude d'utilités publiques à des fins de télécommunications et de distribution d'énergie sur les lots 6 652 314 à 6 652 324 inclusivement et partie du lot 6 652 325, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont l'emprise est délimitée par les lettres ABCKLHA, le tout tel qu'identifié au plan I-19 Saint-Michel, préparé par Marie Colignon, arpenteur-géomètre, le 19 février 2025, sous le numéro 25 de ses minutes, dossier 23458.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1259081001

Règlement 25-022

CM25 1278

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 15^e Avenue, entre la rue Reeves et la rue René-Lévesque, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 15^e Avenue, entre la rue Reeves et la rue René-Lévesque, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 25 août 2025 par sa résolution CM25 1023;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 15^e Avenue, entre la rue Reeves et la rue René-Lévesque, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 25 août 2025 par sa résolution CM25 1023;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1289;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 15^e Avenue, entre la rue Reeves et la rue René-Lévesque, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains »;

- 2- de créer une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie sur les lots 6 677 253 à 6 677 256 inclusivement, 6 677 258 à 6 677 260 inclusivement, une partie du lot 6 677 252 et une partie du lot 6 677 257, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et dont l'assiette est délimitée par les lettres NETUXGHYVRN sur le plan Q-138 Pointeaux-Trembles, préparé par Benoît Dermine, arpenteur-géomètre, le 30 mai 2025, sous le numéro 3148 de ses minutes, dossier 23155.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1254386001

Règlement 25-023

CM25 1279

Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme de soutien financier visant la consolidation des sociétés de développement commercial et l'amélioration des affaires pour les années 2025 à 2027 (24-049)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme de soutien financier visant la consolidation des sociétés de développement commercial et l'amélioration des affaires pour les années 2025 à 2027 (24-049) » à l'assemblée du conseil municipal du 25 août 2025 par sa résolution CM25 1024;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme de soutien financier visant la consolidation des sociétés de développement commercial et l'amélioration des affaires pour les années 2025 à 2027 (24-049) » à l'assemblée du conseil municipal du 25 août 2025 par sa résolution CM25 1024;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1370;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme de soutien financier visant la consolidation des sociétés de développement commercial et l'amélioration des affaires pour les années 2025 à 2027 (24-049) »;
- 2- de réserver une somme de 5 270 000 \$ pour sa mise en œuvre en 2026;
- 3- de réserver une somme de 5 390 000 \$ pour sa mise en œuvre en 2027;
- 4- de réserver une somme de 3 000 000 \$ soit 1 000 000 \$ annuellement entre 2025 et 2027 pour la mise en œuvre du volet 2.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1257797002

Règlement 24-049-1

CM25 1280

Adoption - Règlement établissant le régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal

La conseillère Caroline Bourgeois déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 25 août 2025 par sa résolution CM25 1025;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 25 août 2025 par sa résolution CM25 1025;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1287;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal (15-087) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1253376005

Règlement 25-024

CM25 1281

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) » à l'assemblée du conseil municipal du 25 août 2025 par sa résolution CM25 1026;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) » à l'assemblée du conseil municipal du 25 août 2025 par sa résolution CM25 1026;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1475;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1255548009

Règlement 03-009-17

À 15 h 21,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1282

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égouts publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égouts publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030) » à l'assemblée du conseil municipal du 25 août 2025 par sa résolution CM25 1027;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égouts publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030) » à l'assemblée du conseil municipal du 25 août 2025 par sa résolution CM25 1027;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1476;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030).

Adopté à l'unanimité.

42.06 1256262001

Règlement 20-030-4

CM25 1283

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 13 053 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement de l'espace public sécuritaires et universellement accessibles, à destination notamment des enfants, des personnes âgées et des personnes ayant une limitation fonctionnelle (22-031) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 39 640 000 \$

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 13 053 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement de l'espace public sécuritaires et universellement accessibles, à destination notamment des enfants, des personnes âgées et des personnes ayant une limitation fonctionnelle (22-031) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 39 640 000 \$ » à l'assemblée du conseil municipal du 25 août 2025 par sa résolution CM25 1028;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 13 053 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement de l'espace public sécuritaires et universellement accessibles, à destination notamment des enfants, des personnes âgées et des personnes ayant une limitation fonctionnelle (22-031) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 39 640 000 \$ » à l'assemblée du conseil municipal du 25 août 2025 par sa résolution CM25 1028;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1478;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 13 053 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement de l'espace public sécuritaires et universellement accessibles, à destination notamment des enfants, des personnes âgées et des personnes ayant une limitation fonctionnelle (22-031) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 39 640 000 \$ », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.07 1251357001

Règlement 22-031-1

CM25 1284

Adoption - Règlement sur le programme d'habitation du conseil de ville visant à assurer l'amélioration des immeubles d'habitation acquis par la Ville et le maintien du caractère abordable des logements

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement sur le programme d'habitation du conseil de ville visant à assurer l'amélioration des immeubles d'habitation acquis par la Ville et le maintien du caractère abordable des logements » à l'assemblée du conseil municipal du 25 août 2025 par sa résolution CM25 1029;

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) » à l'assemblée du conseil municipal du 25 août 2025 par sa résolution CM25 1029;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur le programme d'habitation du conseil de ville visant à assurer l'amélioration des immeubles d'habitation acquis par la Ville et le maintien du caractère abordable des logements » à l'assemblée du conseil municipal du 25 août 2025 par sa résolution CM25 1029;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) » à l'assemblée du conseil municipal du 25 août 2025 par sa résolution CM25 1029;

Attendu qu'une copie des règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ces règlements sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1481;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur le programme d'habitation du conseil de ville visant à assurer l'amélioration des immeubles d'habitation acquis par la Ville et le maintien du caractère abordable des logements »;
- 2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) ».

Adopté à l'unanimité.

42.08 1253867009

*Règlement 25-025
Règlement 03-009-18*

CM25 1285

Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant les établissements d'hébergement touristiques (25-007)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant les établissements d'hébergement touristiques (25-007) » à l'assemblée du conseil municipal du 25 août 2025 par sa résolution CM25 1030;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant les établissements d'hébergement touristiques (25-007) » à l'assemblée du conseil municipal du 25 août 2025 par sa résolution CM25 1030;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1482;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant les établissements d'hébergement touristique (25-007) ».

Adopté à l'unanimité.

42.09 1258798007

Règlement 25-007-1

CM25 1286

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 712 500 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme d'aménagement des rues du réseau artériel de la Ville de Montréal (19-023) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 1 036 500 000 \$

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 712 500 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme d'aménagement des rues du réseau artériel de la Ville de Montréal (19-023) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 1 036 500 000 \$ » à l'assemblée du conseil municipal du 25 août 2025 par sa résolution CM25 1031;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 712 500 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme d'aménagement des rues du réseau artériel de la Ville de Montréal (19-023) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 1 036 500 000 \$ » à l'assemblée du conseil municipal du 25 août 2025 par sa résolution CM25 1031;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1492;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 712 500 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme d'aménagement des rues du réseau artériel de la Ville de Montréal afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 1 036 500 000 \$ », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.10 1258862001

Règlement 19-023-2

44 – Rapport de consultation publique / Adoption du règlement d'urbanisme

À 15 h 22, la présidente du conseil appelle la rubrique « Rapport de consultation publique / Adoption du règlement d'urbanisme ».

CM25 1287

Adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 de la Ville de Montréal (24-017) relativement au parc Anderson », lequel est exempté d'une assemblée publique de consultation, conformément à l'article 83 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 de la Ville de Montréal (24-017) relativement au parc Anderson », à l'assemblée du conseil municipal du 25 août 2025, par sa résolution CM25 1040 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CM25 1040 du conseil municipal lors de son assemblée du 25 août 2025, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025, par sa résolution CE25 1368;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme et de mobilité 2050 de la Ville de Montréal (24-017) relativement au parc Anderson ».

Adopté à l'unanimité.

44.01 1258707008

Règlement 24-017-1

46 – Toponymie et voies publiques

À 15 h 23, la présidente du conseil appelle la rubrique « Nomination / Désignation ».

À 15 h 23,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 46.01 à 46.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1288

Nommer « place du Grand-Cirque-Ordinaire » la place située à l'intersection du boulevard De Maisonneuve Est et de l'avenue De Lorimier, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2025 par sa résolution CE25 1559;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de nommer « place du Grand-Cirque-Ordinaire » la place située à l'intersection du boulevard De Maisonneuve Est et de l'avenue De Lorimier et constituée du lot numéro 1 729 188 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comme illustré sur le plan joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1254521008

CM25 1289

Nommer le parc André-Lavallée dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2025 par sa résolution CE25 1560;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier
Mme Mary Deros

Et résolu :

de nommer « parc André-Lavallée » le parc actuellement connu sous l'appellation usuelle « parc Lafond », situé à l'est de la 12^e Avenue entre le boulevard Saint-Joseph Est et l'avenue Laurier Est, et constitué du lot numéro 6 220 431 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comme indiqué sur le plan joint au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1254521021

CM25 1290

Nommer « piste Robert-Silverman » l'axe Berri-Lajeunesse-Saint-Denis du Réseau express vélo

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2025 par sa résolution CE25 1561;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de nommer « piste Robert-Silverman » l'axe Berri–Lajeunesse–Saint-Denis du Réseau express vélo qui suit un tracé débutant à l'intersection de la rue Berri vers l'ouest sur la rue Cherrier jusqu'à la rue Saint-Denis, puis vers le nord sur la rue Saint-Denis jusqu'à la rue De Castelnau Est, de là, se séparant en deux segments distincts empruntant les rues Saint-Denis et Lajeunesse jusqu'au boulevard Crémazie Est et à partir de ce point, en deux segments distincts empruntant les rues Berri et Lajeunesse jusqu'au boulevard Gouin Est, le tout traversant les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont–La Petite-Patrie, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et d'Ahuntsic-Cartierville, comme illustré sur le plan joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

46.03 1254521019

CM25 1291

Nommer le pont Guy-Lafleur dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1780;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de nommer « pont Guy-Lafleur » le pont reliant l'île Bizard à l'île de Montréal, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.04 1254521011

CM25 1292

Renommer « parc lonkwatia'tarò:ron » le parc lonkwataro:ron, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1781;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de renommer « parc lonkwatia'tarò:ron » le parc lonkwataro:ron, constitué des lots 5 207 745, 5 207 750 et 5 207 746 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

46.05 1259026002

51 – Nomination / Désignation

À 15 h 33, la présidente du conseil appelle la rubrique « Nomination / Désignation ».

À 15 h 33,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 51.01 à 51.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1293

Nommer Kenzo Bégin-Paul à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un premier mandat de trois ans, à compter de septembre 2025

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1460;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de nommer Kenzo Bégin-Paul, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans se terminant en septembre 2028, en remplacement de Franck-Armel Rwamo.
- 2- de remercier Franck-Armel Rwamo pour sa contribution au Conseil jeunesse de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1257181004

CM25 1294

Approuver la nomination de Siyuan Liu et de Sarah Dennene à titre de membres du Conseil interculturel de Montréal, pour un premier mandat de trois ans, à compter de septembre 2025 / Approuver la nomination de Mina Fakhravar à titre de membre du Conseil interculturel de Montréal, pour un premier mandat de trois ans, à compter de novembre 2025 / Approuver la désignation de Mohamed Mimoun à titre de vice-président du Conseil interculturel de Montréal pour un premier mandat de deux ans, à compter de septembre 2025

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1758;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - de nommer Siyuan Liu et Sarah Dennene à titre de membres du Conseil interculturel de Montréal pour un premier mandat de trois ans, à compter de septembre 2025;
- 2 - de nommer Mina Fakhravar à titre de membre du Conseil interculturel de Montréal pour un premier mandat de trois ans, à compter de novembre 2025;
- 3 - de désigner Mohamed Mimoun à titre de vice-président du Conseil interculturel de Montréal pour un premier mandat de deux ans, à compter de septembre 2025;
- 4 - de remercier les membres sortants pour leur contribution au sein du Conseil interculturel de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1259404003

CM25 1295

Nommer Monique Tessier, Mikael St-Pierre, Stéphanie Yates, Youla Pompilus-Touré, Martin Thiboutot, Richard Adam, Karine Casault, Ahmed Hamila et Rotem Ayalon à titre de commissaires de l'Office de consultation publique de Montréal, pour une période de quatre ans à compter de septembre 2025

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1770;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - de nommer les personnes suivantes à titre de commissaires de l'Office de consultation publique de Montréal, pour une période de quatre ans, à compter de septembre 2025 :
 - Monique Tessier, Urbaniste
 - Mikael St-Pierre, Urbaniste et designer urbain
 - Stéphanie Yates, Professeure et spécialiste en communications, relations publiques
 - Youla Pompilus-Touré, Gestionnaire et communicatrice expérimentée
 - Martin Thiboutot, Avocat
 - Richard Adam, Urbaniste
 - Karine Casault, MBA, VE, médiatrice accréditée
 - Ahmed Hamila, Politiste et sociologue
 - Rotem Ayalon, Urbaniste

- 2 - de fixer leur rémunération à 100 \$/h pour les commissaires et à 130 \$/h pour le commissaire désigné comme président d'une consultation pour les deux premières années (2025-2026), et à 105 \$/h pour les commissaires et à 135 \$/h pour le commissaire désigné comme président d'une consultation pour les deux dernières années (2027-2028), sous réserve de l'adoption, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

51.03 1257010008

À 15 h 34, le leader de la majorité, M. François Limoges, rappelle les points 20.32 et 20.33.

CM25 1296

Approuver un projet de contrat de location entre la Ville de Montréal, les centres de services scolaires et les commissions scolaires du territoire de la Ville de Montréal, pour l'accès aux installations scolaires par la Ville, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028 / Autoriser une dépense totalisant 19 660 725 \$, taxes incluses / Autoriser un budget additionnel en revenus et dépenses de 5 700 000 \$ (1 900 000 \$ par année de 2026 à 2028) pour le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

La conseillère Caroline Bourgeois déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1688;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de contrat de location entre la Ville de Montréal, le Centre de services scolaire de Montréal, le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île, la Commission scolaire English-Montreal et la Commission scolaire Lester-B.-Pearson, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 19 660 725 \$, taxes incluses, pour les années 2026 à 2028, soit 5 700 000 \$, plus les applicables, par année;
- 3- d'autoriser un budget additionnel en revenus et dépenses pour un montant de 1 900 000 \$ par année en 2026, 2027 et 2028 pour le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;
- 4- de prioriser la demande d'ajustement à la base budgétaire pour 2026 à 2028 dans le cadre du processus budgétaire en cours de 1 900 000 \$ par année pour les années 2026, 2027 et 2028, pour un ajustement total de 5 700 000 \$;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1259622008

CM25 1297

Approuver un projet de convention établissant les modalités et les conditions de location des installations municipales aux centres de services scolaire et aux commissions scolaires du territoire de la Ville de Montréal, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028 / Autoriser la réception d'une somme totale de 6 553 575 \$, taxes incluses

La conseillère Caroline Bourgeois déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1689;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal, le Centre de services scolaire de Montréal, le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île, la Commission scolaire English-Montreal et la Commission scolaire Lester-B.-Pearson, établissant les modalités et les conditions de location des installations municipales, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028;
- 2- d'autoriser la réception d'une somme totale de 6 553 575 \$, taxes incluses, à cette fin, soit 1 900 000 \$, plus les taxes applicables, par année de 2026 à 2028;
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1259622007

À 15 h 35, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux pour une pause.

À 15 h 43, le conseil reprend ses travaux.

La présidente donne la parole aux membres du conseil qui quittent la vie politique municipale cette année et qui témoignent de leurs expériences, de leurs souvenirs et de plusieurs aspects de leur carrière. Il s'agit des élus-es ci-dessous :

M. Michel Bissonnet
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Éric Alan Caldwell
M. Laurent Desbois
M. Benoit Dorais
Mme Marianne Giguère
Mme Laurence Lavigne Lalonde
Mme Marie-Andrée Mauger
Mme Angela Gentile
Mme Sophie Mauzerolle
M. Serge Sasseville
M. Pierre Lessard-Blais
Mme Dominique Ollivier
M. Alain Vaillancourt

À 16 h 32, la présidente du conseil les remercie et cède respectivement la parole au chef de l'Opposition officielle, M. Aref Salem, à Mme Nancy Blanchet et à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

À 16 h 56, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux pour une pause.

À 17 h 16, le conseil reprend ses travaux.

À 17 h 16, le leader de la majorité, M. François Limoges, appelle le point 15.05 comme prévu en début de séance.

CM25 1298**Déclaration pour le Mois de l'héritage latino-américain**

Attendu que le premier Mois de l'héritage latino-américain a été proclamé à Montréal en octobre 2019;

Attendu que le Mois de l'héritage latino-américain vise à favoriser la convergence et le rayonnement des expressions sociales et culturelles émanant de la population issue de l'immigration latino-américaine, dans le but de la valoriser et la célébrer;

Attendu que les communautés d'origine latino-américaine représentent un important groupe social pluriel et diversifié au sein de la communauté montréalaise;

Attendu que selon le recensement de 2021, 106 355 personnes de la région de Montréal sont nées dans un des 19 pays latino-américains, ce qui représente environ 10 % de la population née à l'étranger;

Attendu que près de 175 000 Montréalaises et Montréalais s'identifient comme ayant des origines de l'Amérique latine, centrale ou du Sud;

Attendu que plusieurs vagues migratoires ont constitué la communauté latino-américaine montréalaise depuis les années 1960, et que de nombreuses personnes immigrantes en provenance d'une diversité de pays en Amérique latine continuent de s'établir à Montréal pour étudier, travailler, rejoindre leur famille ou trouver refuge politique;

Attendu que le recensement de 2021 révèle que la grande majorité des Québécoises et des Québécois d'origine latino-américaine résident dans la région métropolitaine de Montréal et que la quasi-totalité d'entre elles et eux (93,8 %) demeurent dans la Ville de Montréal, principalement dans les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (15,3 %), de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (10,5 %) et de Rosemont–La Petite-Patrie (8,2 %);

Attendu que la population montréalaise d'origine latino-américaine contribue de manière essentielle à la vie sociale, économique et culturelle de la métropole;

Attendu qu'il n'y a jamais eu autant d'élus et d'élues d'origine latino-américaine, tous partis et paliers de gouvernement confondus, ce qui témoigne de l'engagement important de ces communautés envers leur pays, leur province et leur ville d'accueil;

Attendu que le gouvernement fédéral a adopté, en juin 2018, une loi faisant du mois d'octobre, le Mois du patrimoine latino-américain;

Attendu que le gouvernement du Québec a adopté, en juin 2018, une loi faisant du mois d'octobre, le Mois du patrimoine hispanique;

Attendu qu'il est crucial de mieux faire connaître les riches contributions des personnes issues des communautés latino-américaines, qu'elles soient créatrices, entrepreneures, innovatrices ou engagées socialement afin de valoriser la diversité, de faire tomber les préjugés et de favoriser leur pleine participation à la vie collective;

Attendu que dans le cadre du Mois de l'héritage latino-américain, les efforts de nombreux partenaires et de la Table de concertation du Mois de l'héritage latino-américain convergent avec les efforts de la Ville de Montréal pour promouvoir les relations interculturelles et lutter contre les discriminations;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Josefina Blanco

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- souligne, en octobre, le Mois de l'héritage latino-américain;
- 2- reconnaisse l'apport des communautés d'origine latino-américaine au développement et au rayonnement de Montréal;
- 3- continue de faire la promotion des différentes cultures qui façonnent son paysage, dont la culture latino-américaine, afin de promouvoir l'inclusion et de lutter contre les discriminations.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

La mairesse de Montréal accueille chaleureusement les membres de la communauté latino-américaine présents à l'hôtel de ville et souligne que Montréal célèbre pour la septième année le Mois de l'héritage latino-américain. Elle rappelle avoir initié cette reconnaissance en 2019, en réponse au travail soutenu

des communautés latino-américaines. Mme Plante met en valeur leur apport dans les sphères gastronomique, culturelle, philanthropique, entrepreneuriale et économique, et insiste sur leur présence active dans plusieurs arrondissements de la Ville, notamment Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et Rosemont–La Petite-Patrie.

La mairesse de Montréal poursuit son intervention en précisant que près de 175 000 Montréalais et Montréalaises ont des racines latino-américaines et que plus de 106 000 résidents de la région métropolitaine sont nés dans un pays d'Amérique latine. Elle affirme que l'inclusion et l'ouverture sont des valeurs fondamentales pour Montréal et que la Ville soutient une quinzaine de groupes pour organiser les célébrations du mois d'octobre. Elle évoque avec émotion le lancement de la première édition au Musée des beaux-arts de Montréal, qu'elle considère comme une consécration du travail accompli par la communauté.

En conclusion, Mme Plante qualifie le Mois de l'héritage latino-américain d'incontournable et invite toute la population à consulter la programmation et à participer aux nombreuses activités prévues. Elle réaffirme que Montréal est une ville cosmopolite, inclusive et bienveillante, et souligne que ces qualités se reflètent également dans la communauté latino-américaine.

La présidente du conseil la remercie et cède la parole respectivement au conseiller Josué Corvil et aux conseillères Alba Zuniga Ramos et Josefina Blanco.

Le conseiller Josué Corvil affirme que Montréal s'enrichit de sa diversité et que le patrimoine culturel hispanique y est bien présent. Il rappelle les démarches des gouvernements fédéral, provincial et municipal pour désigner octobre comme Mois de l'héritage latino-américain. Il souligne l'impact de la communauté latino-américaine sur la vie sociale et culturelle montréalaise et met en lumière la reconnaissance de la musique et des danses latines comme patrimoine culturel. Par la suite, M. Corvil félicite l'organisme Héritage hispanique Québec pour son mémoire et ses réalisations et remercie plusieurs membres de la communauté présent dans les gradins.

D'entrée de jeu, la conseillère Alba Zuniga Ramos exprime sa fierté de conclure son mandat en parlant de sa communauté d'origine. Elle remercie ses collègues et les citoyens qui ont pris part, année après année, à cette célébration. Mme Zuniga Ramos enchaîne en témoignant de son parcours politique, marqué notamment par des défis liés à son identité, en tant que femme issue d'une minorité visible. Elle rend hommage à la résilience et à la détermination de la communauté latino-américaine puis souligne les contributions de ses membres à la société montréalaise. Malgré cette célébration, elle se doit de reconnaître les défis persistants auxquels les membres de la communauté latine font face, notamment la précarité économique et le manque de reconnaissance professionnelle, particulièrement pour les femmes. En conclusion, la conseillère Alba Zuniga Ramos lance un message d'espoir et d'encouragement à toute sa communauté.

Pour entamer sa dernière intervention du présent mandat, la conseillère Josefina Blanco remercie ses collègues pour leurs allocutions et salue les invités présents au balcon pour cette Déclaration. Mme Blanco tient particulièrement à rendre hommage aux membres fondateurs et aux membres des organismes de la Table de concertation du Mois de l'héritage latino-américain.

Puis, la conseillère Josefina Blanco exprime sa reconnaissance envers l'Administration pour l'ouverture de l'hôtel de ville à toute la population, incluant les citoyennes et citoyens d'origine latino-américaine. Elle annonce ensuite, au nom de la Table de concertation, qu'elle remet une plaque honorifique à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, et lui livre un message de reconnaissance et de gratitude, d'abord en espagnol puis en français, pour son soutien et son engagement envers la communauté.

Adopté à l'unanimité.

15.05

À 17 h 35, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 22 septembre 2025
13 h**

**Séance tenue le lundi 22 septembre 2025 – 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

(À moins d'indication autre, les personnes élues inscrites ci-dessous sont présentes physiquement dans la salle du conseil)

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Aneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, M. Doug Hurley, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier (**par téléconférence**), M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

M. Sonny Moroz

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

M. Michel Bissonnet, Mme Angela Gentile et M. Benoit Langevin

AUTRES PRÉSENCES :

M. Benoit Dagenais, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
M. Simon Bélanger-Gagnon, Analyste-rédacteur

À 19 h 07, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle la rubrique « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

1

Question de :

M. Guy Lagacé

Réponse de :

Mme Gracia Kasoki Katahwa

Comment justifier la poursuite de la sous-traitance du travail des cols bleus? / Est-ce la conception du progrès pour l'Administration cette privatisation des services?

<p>2</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. Alexandre Brodeur</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>M. Benoit Dorais</p>	<p>Dettes municipales : à quel moment un plan de réduction de la dette sera-t-il élaboré? / Questionne le financement de pistes cyclables par la Société de transport de Montréal (STM) en s'appuyant sur le fait qu'il y a déjà d'autres taxes</p>
<p>3</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Mme Tanya-Michelle Contente</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>M. Pierre Lessard-Blais</p>	<p>Stationnement pour l'accessibilité universelle : pourquoi l'article 10 de la Charte des droits et responsabilités n'est pas respecté concernant cet enjeu? / Aimerais que l'Administration se penche sur cet enjeu et que l'Office des personnes handicapées du Québec soit contacté</p>
<p>4</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. Bertrand Ponton</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Émilie Thuillier</p>	<p>Demande des explications sur l'octroi de contrats en génie-conseil se chiffrant en moyenne à 225 millions \$ par année depuis huit ans, et ce, en mettant en contexte la situation financière de la Ville / Reformule sa question</p>
<p>5</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. Frédéric Therrien</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>M. Éric Alan Caldwell</p>	<p>Questionne les priorités de l'Administration concernant le service public de transport collectif offert par la Société de transport de Montréal (STM) / Comment redresser la situation concernant la STM en citant d'une part, les hausses de salaire des hauts dirigeants et les dépenses pour le centre de transport Bellechasse, et d'autre part, l'absence d'augmentation de salaire dans la négociation avec les travailleurs de première ligne?</p>
<p>6</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. Michel Lafleur</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Laurence Lavigne Lalonde</p>	<p>Parc Jarry et destruction de la pataugeoire et de la piscine pour une reconstruction des bassins près du stationnement : considérant l'état actuel des finances, pourquoi démolir plutôt que préserver ces installations? / Demande des éclaircissements techniques sur les raisons de ne pas construire la pataugeoire à côté de la piscine</p>
<p>7</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Mme Dominique Gagnon</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Christine Black</p>	<p>Qu'est-ce qui sera offert par Ensemble Montréal aux personnes âgées et aux personnes les plus pauvres en matière de gratuité du transport en commun? Reformule sa question en souhaitant davantage de détails concernant la tarification sociale du transport collectif</p>
<p>8</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. Simon Taillefer</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>M. Pierre Lessard-Blais</p>	<p>Sachant que les habitations modulaires devront être déplacées sur le site Hippodrome d'ici deux ans, sur quel nouveau site l'Administration a-t-elle commencé les études géotechniques et les analyses préparatoires? / Est-ce que l'Administration va demander aux ressources internes ou à des firmes externes d'effectuer ce type d'études et d'analyses?</p>
<p>9</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. Jean-Pierre Lauzon</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Gracia Kasoki Katahwa</p>	<p>Souhaite des justifications sur la hausse de salaire des personnes élus-es en comparaison du fait que les conditions de travail des cols bleus ne suivent pas le taux d'inflation? / Reformule sa question et donne l'exemple de membres du Syndicat des cols bleus qui doivent quitter la métropole pour se loger</p>
<p>10</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. Laurian Ionita</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>M. François Limoges</p>	<p>Souhaite la démission de la mairesse de Montréal / Commentaires</p>

11	Souhaite que les brigadiers-ères puissent s'asseoir durant leur travail / Reformule sa question
<u>Question de :</u>	
M. Marc Babin	
<u>Réponse de :</u>	
M. Alain Vaillancourt	
12	Quelles sont les actions de l'Administration afin de se prémunir du risque de la surfacturation des firmes externes? / Demande s'il y a eu des mesures concrètes prises par l'Administration à la suite de la publication du rapport de Colin Pratte par l'Institut de recherche et d'information socioéconomiques (IRIS)
<u>Question de :</u>	
Mme Gisella Gesuale	
<u>Réponse de :</u>	
Mme Émilie Thuillier	
13	Comment Projet Montréal va offrir la gratuité du transport en commun pour les personnes les plus vulnérables? / Reformule sa question en ajoutant pour toute la population
<u>Question de :</u>	
M. Robert Roussel	
<u>Réponse de :</u>	
M. Luc Rabouin	
14	Aimerait un plan de maintien d'équité salariale paritaire ou un projet d'amélioration de la rémunération pour les travailleuses du Syndicat des cols bleus / Questionne la collaboration de l'Administration concernant ces enjeux
<u>Question de :</u>	
M. François Laflamme	
<u>Réponse de :</u>	
Mme Gracia Kasoki Katahwa	
15	Guerre entre Israël et le Hamas et les conséquences humanitaires à Gaza : comment l'Administration va inscrire ses valeurs humanitaires dans ses politiques, états financiers, etc? / Reformule sa question
<u>Question de :</u>	
Mme Leila Trabelsi	
<u>Réponse de :</u>	
M. Luc Rabouin	
<p>À 20 h 08, la présidente du conseil fait la lecture de 17 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.</p> <p><i>Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.</i></p>	
1	Quand allez-vous demander à la Cie Bixy d'enlever leurs vélos au coin de Louisbourg et O'Brien? Nous sommes exéder d'entendre les voyous tous les soirs voler les vélos. Nous ne sommes plus tranquilles surtout pour le peu de personnes qui les utilisent. Merci de penser u peu à vos concitoyens qui veulent dormir le soir.
<u>Question de :</u>	
Paulette Cormault	
<u>Réponse de :</u>	
Mme Marianne Giguère	
2	Monsieur Sauve. Votre candidat Nathe Perrone a un long historique de harcèlement des restaurateurs, notamment par des manifestations et des perturbations à l'intérieur des établissements. Vous vous présentez à la mairie de Montréal. Condamnez-vous ces manifestations?
<u>Question de :</u>	
Hercule Yaoudi	
<u>Réponse de :</u>	
M. Craig Sauvé	

<p>3 <u>Question de :</u> Safaa Saad</p>	<p>Please upgrade Rive Boisee children's park. The kids can get hurt the ground is solid sand and very old. The rest of the park has been beautifully upgraded. The kiddy park needs soft wood chips and review the old rides please.</p>
<p><u>Réponse de :</u> M. Dimitrios (Jim) Beis</p>	
<p>4 <u>Question de :</u> Melissa Iannacci</p>	<p>We have now been flooded 4 times in the last 4 years. You continue to tell us it's a rain that happens once every hundred year and to protect our own houses. Two city engineers have come to our plexs, they told us what to do and it has not helped. We cannot continue this way. We spend over 100000\$ every year to repair the 4 units being effected. We have spend more than 100000\$ on pumps, water valves, raising walkways ect and it has not worked. Now you expense us to install water proof garage doors that will cost 73000\$ without any funds in the city fund to help with these costs. Our insurance told us they will never give us back our insurance until the city does the necessary work on the langelier collector. How can we continue like this? Other streets in st Leonard not connected to the langelier collector are not being flooded. So how can you continue to tell us it's just the rain falling and not the issue with the collector. When will the city finally do the work to save our home?</p>
<p><u>Réponse de :</u> Mme Maja Vodanovic</p>	
<p>5 <u>Question de :</u> Yanan Zhu</p>	<p>Monsieur/Madame le(la) Conseiller(ère), Je suis résident(e) du quartier Pierrefonds et je souhaite attirer votre attention sur un problème préoccupant concernant la sécurité routière dans notre communauté. Au carrefour rue Grier et boulevard Pierrefonds , des panneaux de « stationnement temporairement interdit » ont été installés en raison des travaux en cours. Cependant, ces panneaux sont déplacés et à la fin enlevés, ce qui entraîne un stationnement illégal à proximité immédiate de l'intersection. Je conseillerais: 1-Renforcer la surveillance et l'application des règles de stationnement dans ce secteur ; 2-Étudier la possibilité d'installer des panneaux permanents d'interdiction de stationner à proximité de l'intersection, afin d'assurer durablement la sécurité des usagers de la route. Nous espérons sincèrement que vous pourrez donner suite rapidement à cette demande afin de rétablir la sécurité et la tranquillité de notre quartier.</p>
<p><u>Réponse de :</u> M. Dimitrios (Jim) Beis</p>	
<p>6 <u>Question de :</u> Derek Benoit</p>	<p>There is planned work being done on Pie-IX including water being shut off. However, owners in the area were not made aware of this and woke up to no water at all. We are unable to care for our children, pets, use the toilet or shower for our busy work days ahead. This is so irresponsible and has put my household in a very uncomfortable state.</p>
<p><u>Réponse de :</u> Mme Maja Vodanovic</p>	
<p>7 <u>Question de :</u> Véronique Barry</p>	<p>Est-ce que la ville de Montreal pourrait bannir le recours à la vaisselle jetable dans les restaurants rapides lorsque consommé sur place, à l'instar de la ville de Terrebonne?</p>
<p><u>Réponse de :</u> Mme Marie-Andrée Mauger</p>	
<p>8 <u>Question de :</u> Yvan Leduc</p>	<p>Je tiens par la présente à remercier la Ville de LaSalle de permettre à des centaines d'amateurs de Pickelball, la pratique de cette activité sportive. Ce sport de raquette connaît depuis 10 ans une popularité grandissante à la grandeur de la planète. Le Pickelball est populaire chez tous les groupes d'âge, de langue et de culture. On voit des terrains se construire et se multiplier dans beaucoup de municipalités du Québec et de la région de Montréal. La Ville de LaSalle pourrait-elle dédier un parc de la municipalité exclusivement à l'activité du Pickelball? Je pourrais même suggérer le parc Lefebvre ou l'on retrouve six terrains, un chalet et des services sanitaires. Étant donné qu'il existe présentement 29 terrains de tennis à LaSalle, l'utilisation du parc Lefebvre ne réduirait que de 3, les terrains de tennis de la municipalité. Merci</p>
<p><u>Réponse de :</u> Mme Nancy Blanchet</p>	

<p>9</p> <p><u>Question de :</u> Camila Abes</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Sophie Mauzerolle</p>	<p>Mes félicitations à toute l'équipe pour l'ambition et la diversité des modes de transport actif, collectif et partagé prévus dans le Plan d'action 2025-2030 du PUM 2050. La variété des modes de déplacement démontre une claire ambition de réalisation des projets ainsi qu'une offre diversifiée pour le choix des citoyens. Toutefois, considérant que le financement de l'exploitation actuelle du réseau est déjà un sujet sensible, pourriez-vous nous préciser quelles sources de financement permanentes et innovantes sont envisagées afin de garantir non seulement la réalisation, mais aussi l'entretien et l'exploitation à long terme de ces nouvelles infrastructures ?</p> <p>Camila Abes Mère au front pour Henrique et Nicolas</p>
<p>10</p> <p><u>Question de :</u> Sacagawea Croxen</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Nancy Blanchet</p>	<p>In the borough of Lasalle what do the bylaws say about operating propane barbecues (and smokers) on the back balcony of apartments? Currently the smoke and smell of the barbecue drift from the back balcony through to the front of my apartment in the living room. I reside in a 5-plex. The clothesline are located on the back balcony. During the summer months, I must close the windows during the barbecues due to the strong smell of the smoke. Thank you.</p>
<p>11</p> <p><u>Question de :</u> Geneviève Huard</p> <p><u>Réponse de :</u> M. Craig Sauvé</p>	<p>Allez-vous mettre fin à l'abattage de cerfs à Montréal ?</p>
<p>12</p> <p><u>Question de :</u> Solange Raymond</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Laurence Lavigne Lalonde</p>	<p>Dans le Grand Parc de L'ouest, le 8 septembre dernier, une très grande foreuse était à l'œuvre dans la friche derrière chez moi, rue des Palefreniers. Les travailleurs de la firme WSP prélevaient des échantillons de terre pour un promoteur immobilier.</p> <p>Est-il possible, tant en terme de perte de biodiversité que de prévention des inondations lors de grandes crues ou de pluies torrentielles, de perdre cette friche.</p> <p>La Ville s'engage-y-elle à préserver cet endroit de tout développement immobilier?</p>
<p><i>La question 13 n'a pas été lue mais référée au Canadian security intelligence service</i></p>	
<p>14</p> <p><u>Question de :</u> Philippa Dott</p> <p><u>Réponse de :</u> M. Robert Beaudry</p>	<p>Merci, Mme la mairesse et M. Beaudry, pour l'ambition portée par le Plan d'action 2025-2030 du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050, notamment en ce qui concerne la nature et la biodiversité urbaine. L'action 8.1, qui vise la planification de projets de création et de restauration de milieux humides et hydriques, représente un levier essentiel en ce sens.</p> <p>Dans le contexte préoccupant des récents événements liés à Stablex à Blainville, pourriez-vous nous partager quelles initiatives concrètes la Ville met de l'avant de façon proactive pour protéger, restaurer ou créer des milieux humides sur son territoire?</p>
<p>15</p> <p><u>Question de :</u> Yoland Bergeron</p> <p><u>Réponse de :</u> M. Pierre Lessard-Blais</p>	<p>En sept. 2024, le maire de MHM annonçait pour l'été 2025 le resurfaçage de la rue Notre-Dame entre les rues Saint-Donat et Bilodeau. Mais récemment, M. le maire Lessard-Blais annonçait une rénovation moins grande à faire cet automne sur la rue Notre-Dame, soit environ 0,7km entre les rues Saint-Donat et Joffre. Des travaux urgents de la Commission des services électriques de Montréal à réaliser entre les rues Joffre et Georges V furent évoqués cette fois-ci, pour remettre à 2026 le resurfaçage de cette portion de la rue Notre-Dame.</p> <p>Or, après vérification auprès de la CSEM, nous comprenons que les travaux seraient complétés à 100% entre les avenues Joffre et Georges V.</p> <p>À la lumière de cette information, est-il possible de profiter des travaux à venir cet automne entre Saint-Donat et Joffre afin de renouveler aussi, la couche d'asphalte entre les rues Joffre et Georges V ?</p> <p>Il en va de la qualité de vie des citoyens de Mercier-Est qui habitent à proximité de la rue Notre-Dame.</p>

La question 16 n'a pas été lue

<p>17</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Sandy Trinh</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Nancy Blanchet</p>	<p>Hello</p> <p>I have question about zoning - city of Lasalle for zoning 9145 Rue Boivin Montréal H8R 2E5 Montréal (LaSalle) Usage: Sport / social Complex pickleball / padel tennis etc? Thank you!</p>
<p>18</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Giacomo Vigna</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Maja Vodanovic</p>	<p>Suite à votre rencontre avec les élus de l'arrondissement Saint-Leonard le 16 septembre qu'avez proposé comme solution à court et long terme ? Qu'avez convenu avec élus locaux? Quel aide du fédéral avez demandée et obtenue?</p> <p>Le Programme Reno Résilience est-il facilement accessible et le montant n'est limité? Qui est éligible Pourriez-vous donner details? Comment est-il différent du programme Reno plex? Prevoit-il une compensation pour les résidents de la rue De Belmont Quels sont les recommandations des études? Allez-vous les suivre et quand seront-ils mise oeuvre.</p>
<p>19</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Yves Alavo</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Valérie Plante</p>	<p>En ce jour du dernier Conseil de Ville, termes de la magistrature suprême de madame Valérie Plante, mairesse la 45e de notre histoire municipale depuis presque 2 siècles, aussi pour nos élues-élus. Je tiens à exprimer la reconnaissance de nombreuses et de nombreux concitoyens de Montréal.</p> <p>Merci pour votre immense engagement, l'incroyable détermination à faire tout afin de changer de manière significative les réalités comme les perceptions à l'époque stigmatisées par la « corruption ».</p> <p>Merci pour l'impressionnant bilan de réalisations qui façonnent positivement toute l'architecture sociale, administrative, environnementale, sociologique, humaine et politique faisant de Montréal une ville inclusive, reconnue mondialement comme ville d'intégrité, ville verte modèle, innovatrice en habitation, audacieuse par les solutions pour combattre les crises environnementale et en itinérance, ouverte et active en coopération avec les gouvernements (provincial-fédéral) les partenaires communautaire.</p>

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 20 h 37. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

À 20 h 37, la présidente donne la parole à la conseillère Magda Popeanu qui quitte la vie politique municipale cette année. Elle relate quelques expériences et souvenirs, de même que plusieurs aspects de sa carrière.

À 20 h 41, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele déclare l'assemblée levée. En guise d'aurevoir, elle partage brièvement ses réflexions personnelles sur son mandat et témoigne de sa reconnaissance envers ses collègues, la population engagée, et toutes les équipes de soutien, souvent invisibles, qui ont participé à la tenue des conseils municipaux. Enfin, elle souligne les apprentissages tirés de son mandat, notamment en matière de leadership, d'écoute et de résilience, tout en saluant la diversité et la solidarité qui caractérisent Montréal.

Martine Musau Muele
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE